

374w9



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 10 avril 1995

N° D 95/02

AD2 / 205

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

Séance du 10 avril 1995

N° D 95/02

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

Convoqué le 4 avril 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 avril 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : MM. BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mme CAPON, M. DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, Mme DENYS-CATELLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mme STANIEC-WAVRANT, MM. SULMAN, TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Etaient excusés : M. BARBAROSSA, Mmes BRACQ, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, M. COLIN, Mme DAVAL, M. DEPERNE, Mmes d'ERCEVILLE, MATTIGHELLO, STAHL (pouvoir), STIKER, TANGHE-LEGUEVEL.

RELATIFS INTERNATIONALES - ENCLAVES

191144 - Travaux de rénovation du Parc Jeanne d'Arc - Poursuite des travaux - 29

191145 - Travaux de rénovation du Parc Jeanne d'Arc - Travaux de - 31

191146 - Centre Culturel FOLIO - Rénovation d'un ancien bâtiment - 33

191147 - Travaux de rénovation d'un ancien bâtiment - Travaux de - 35

191148 - Travaux de rénovation d'un ancien bâtiment - Travaux de - 37

191149 - Travaux de rénovation d'un ancien bâtiment - Travaux de - 39

191150 - Travaux de rénovation d'un ancien bâtiment - Travaux de - 41

ORDRE DU JOUR

	Pages
95/140 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	14
95/141 - Mesures d'amélioration de l'environnement du secteur du Mont de Terre - Annulation de l'avance de la Ville à la SNCF.	19
95/142 - Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants - Adhésion de la commune d'Erquinghem-le-Sec - Acceptation.	20
95/198 - Université des Sciences et Technologies de Lille - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville.	21

PERSONNEL

95/143 - Tableau des effectifs 1995 - Création et suppression de postes.	22
95/291 - Effectifs - Responsable audio-visuel - Précisions.	25

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

95/144 - Tournoi International des Villes Jumelées de Football Pupilles à Hellemmes - Demande de subvention.	26
95/145 - Tournoi International de Football Séniors à Lille-Sud - Demande de subvention.	27
95/146 - Course Croisière EDHEC - Participation d'un bateau jumelage " Ville de Lille " 22/30 avril 1995 - Participation financière.	28
95/147 - Voyages-découverte d'une journée dans les villes jumelées par les élèves des Ecoles Primaires Lilloises - Règlement des frais.	29
95/148 - Echange de jeunes dans le cadre des Centres Aérés juillet, août 1995 - Règlement des frais.	30
95/149 - Saint-Louis du Sénégal - Programme de Coopération Intercommunale - Demande de subvention au titre de l'année 1995.	31
95/150 - Saint-Louis du Sénégal - Organisation d'un chantier de jeunes en juillet/août 1995 - Demande d'aide financière.	33

95/151 - Saint-Louis du Sénégal - Appui à l'alphabétisation dans les quartiers défavorisés - Demande d'aide financière.	34
95/152 - Stage de Percussion à Saint-Louis du Sénégal par des étudiants en Musicologie de Lille III - Demande de subvention.	35
95/153 - Jumelage entre deux Amicales de Lille et de Liège - Demande d'aide financière.	36
95/154 - Echanges d'adolescents lillois dans le cadre d'un camp de jeunes, loisirs et sports avec Valladolid - Règlement des frais.	37

SPORTS

95/155 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.	40
95/156 - Diverses associations sportives - Subventions de fonctionnement et de gestion - Année 1995 - Répartition.	41
95/157 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.	47
95/158 - Mise à disposition de la Ville d'un local du Collège Camus par le Conseil Général - Conventions d'utilisation.	48
95/159 - Contrat de Ville du XIème Plan - Programme complémentaire 1995 d'actions sportives - Financement.	49
95/160 - Piscine Olympique Marx Dormoy - Aménagement d'un centre de remise en forme et d'une cafétéria - Conditions de mise en concession.	60

ANIMATION

95/161 - Programmes d'Animation Jeunesse 1995 - Convention avec le GEDAL - Subventions 1995.	61
95/162 - Comité de quartier - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1995.	63
95/163 - Relation contractuelle entre la Ville de Lille et l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes - Convention de mise à disposition des locaux, 36, rue d'Eylau.	65
95/164 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subventions.	67
95/165 - Subventions à diverses sociétés - Attributions de subventions.	69
95/166 - Conventions de mise à disposition de locaux à usage éducatif à l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille.	71
95/167 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Moulins - Programme d'Alphabétisation.	72

95/168 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Wazemmes - Développement des actions de la Maison du Citoyen.	73
95/169 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier des Bois-Blancs - Développement d'une pratique Sports Loisirs.	75
95/170 - Contrat de Ville du XIème Plan - Opération 1000 week-end.	77
95/171 - Contrat de Ville du XIème Plan - Une régie de proximité par quartier " Les Floralies des Quartiers ".	79

JEUNESSE

95/172 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1995 - 1ère répartition.	81
--	----

AIDE HUMANITAIRE

95/173 - Subvention destinée à un organisme à caractère humanitaire - Aide Humanitaire - Répartition des crédits.	83
---	----

ACTION SOCIALE

95/174 - Remises gracieuses - Titres de recette 8133/92, 8999/93 et 15 748/94 en faveur de trois familles en difficulté.	84
95/175 - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P. 59) - Séjours d'hiver à vocation éducative.	85
95/176 - Convention entre la Ville de Lille et la Société des Eaux du Nord - Réemploi des recettes.	86
95/177 - Mise en oeuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur Moulins - Wazemmes - Lille-Sud.	87
95/178 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'O.P.A.H. Moulins - Wazemmes - Lille-Sud.	89
95/179 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipale.	90
95/180 - Subventions et participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Répartition des crédits.	91

PERSONNES AGEES

- 95/181 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits. 93

CITOYENNETE - DROITS DE L'HOMME

- 95/182 - Association Tam Tam 59 - Les Chantiers de l'Inédit - Attribution d'une subvention. 94

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

- 95/183 - Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire et interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires - Personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires de rémunération. 95
- 95/184 - Logements de fonction des enseignants - Revalorisation de la caution. 96
- 95/185 - Transfert de l'école Jules Ferry à Paulin Parent - Dénomination de la nouvelle école. 97
- 95/186 - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées : ouvertures et fermetures de classes - Rentrée scolaire 1995/1996. 98
- 95/187 - Association Régionale pour l'Education Interculturelle des Jeunes (A.R.P.E.I.J.) - Versement de la cotisation 1994/1995. 99
- 95/188 - Transfert de l'école Jules Ferry - Financement. 100
- 95/189 - Classes d'environnement - Conventions avec les associations - Année scolaire 1995/1996. 101
- 95/190 - Classes d'environnement - Opération Canoë-Kayak - Année scolaire 1994/1995. 103
- 95/191 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Convention avec le GEDAL. 105
- 95/192 - Ecole Augustin Thierry, 39 boulevard de Belfort - Remise d'un prix du Concours National des Ecoles Fleuries - Demande de subvention exceptionnelle. 106

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

- 95/193 - Association du Musée Hospitalier Régional - Adhésion de la Ville. 107
- 95/194 - Associations culturelles - Attributions de subventions. 108
- 95/195 - Musée des Beaux-Arts - Tableau de Van Hemessen " La Vanité " - Financement Ville de Lille. 113

95/196 - Musée des Beaux-Arts - Vente de stocks de catalogues à la RMN.	114
95/197 - Musée des Beaux-Arts - Conditions de mise en affermage du restaurant.	116
95/199 - Musée des Beaux-Arts - Publication du catalogue des dessins français du XVIIIe du Musée de Lille.	117
95/200 - Musée de l'Hospice Comtesse - Restauration d'un tableau " Sainte-Cécile " d'Arnould de Vuez et d'un ex-voto - Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	118
95/201 - Musée d'Histoire Naturelle - Subvention du Ministère de la Culture - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	119
95/202 - Bibliothèque Municipale - Mise en place du service des mal-voyants - Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.	120
95/203 - Bibliothèque Municipale - Modification de tarifs.	121
95/204 - Bibliothèque Municipale - Modification du règlement intérieur.	122
95/205 - Conservatoire National de Région - Demande de subvention à l'Etat pour le matériel musical et pédagogique.	123
95/206 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription et de scolarité pour l'année scolaire 1995/1996.	124
95/207 - Conservatoire National de Région - Revalorisation des tarifs de mise à disposition des instruments aux familles et aux élèves.	128
95/208 - Conservatoire National de Région - Convention Etat (Ministère de la Culture et de la Francophonie) Ville-Université de Lille III.	129
95/209 - Théâtres Municipaux - Publicité de la saison 1995/1996 - Appel d'offres - Autorisation.	130
95/210 - Théâtres Municipaux - Locations de salles - Tarifs - Revalorisation.	131
95/211 - Théâtres Municipaux - Mise à disposition de locaux de l'Opéra à l'Association DANSE A LILLE - Convention - Reconduction.	133

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

95/212 - Contrat de Ville 1995 - Actions culturelles - Financement.	134
---	-----

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

95/213 - Aménagement de la plaine Winston Churchill - Mise en oeuvre d'un dispositif d'insertion de type chantier-école.	137
--	-----

95/214 - Opération " Verdissons nos murs " - Signature d'une charte d'intention par la Ville de Lille.	138
95/215 - Convention avec la Fédération Nord Nature pour la gestion du carré botanique au Jardin des Plantes de la Ville de Lille.	140
95/216 - 3ème Raid Nature de la Région Nord/Pas-de-Calais - Subvention à l'Association Sports Loisirs Aventure.	141

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

95/217 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits.	142
---	-----

TRAVAUX

95/218 - Ecole Paulin Parent - Extension - Lots n° 2 et 5 - Avenant n° 2 - Lot n° 9 - Avenant n° 1.	143
95/219 - Crèche de Moulins - Lots n° 1, 6, 7 - Avenant n° 1.	145
95/220 - Palais des Beaux-Arts - Travaux de rénovation - Eclairage de la Galerie Céramique - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	147
95/221 - Bâtiments Communaux - Gestion des fluides et Economie d'énergie - Bilan de 1989 à 1994.	148
95/222 - Bâtiments Communaux - Conduite, entretien - Approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 3.	151
95/290 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - 1ère tranche - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - 2ème tranche - Demande de subventions - Maîtrises d'oeuvre - Marchés négociés.	154

GESTION DU PATRIMOINE

95/223 - Cité Saint-Maurice - Aménagement de l'espace central - Convention entre la Ville et l'Association des Jardins familiaux de la Cité Saint-Maurice.	156
95/224 - Poste de transformation rue Eugène Jacquet - Ecole des Dondaines - Convention entre la Ville de Lille et l'EDF.	157
95/225 - Convention de servitude passée avec EDF - Concession de distribution électrique.	158
95/226 - Immeuble communal sis à Lille, 1 rue Macquart - Servitudes réciproques entre la Ville et la SCI MACQUART.	159

ECLAIRAGE PUBLIC

95/227 - Eclairage Public - Programme de travaux 1995 - Information.	160
--	-----

INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE

95/228 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1995 - Modalités de fonctionnement.	161
---	-----

URBANISME

95/229 - Terrains rue de Marquillies - Clôture de l'opération d'aménagement à la SORELI.	162
95/230 - Terrains rue Abélard - Clôture de l'opération d'aménagement à la SORELI.	163
95/231 - Ravalement de façades - Subventions.	164
95/232 - Subventions municipales dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.	170

ACTION FONCIERE

95/233 - Immeubles communaux sis à Lille, 173-175 rue d'Arras - Vente à la Société MARIGNAN IMMOBILIER.	172
95/234 - Immeuble sis à Lille, 58-60 rue Léonard Danel - Vente par la Ville de Lille.	173
95/235 - Immeubles sis à Lille, 2 et 4 rue du Magasin - Vente par la Ville de Lille.	174
95/236 - Cité Saint-Maurice à Lille - Achat au CAL PACT de diverses emprises non bâties.	175
95/237 - Ancienne crèche municipale sise à Lille, 5 place Déliot - Vente à la Communauté Urbaine de Lille.	176
95/238 - Centre EURALILLE - Triangle des Gares - Parc de stationnement - Achat par la Ville d'un local situé au deuxième sous-sol pour le réseau câblé - Rectification du prix.	177
95/239 - Vente par la Ville de Lille d'un immeuble sis à Lille, 47 bis rue Duhem, 9 cour Leclerc.	178
95/240 - Droit de Préemption Urbain - Immeuble sis à Lille, 13 rue du Faubourg des Postes, 7 cour Desmet - Cession gratuite à la Ville de Lille.	179
95/241 - Complexe Hôtelier du Nouveau Siècle - Vente du restaurant par voie d'adjudication publique.	180
95/242 - Immeubles sis à Lille, 118 à 126 rue Jules Guesde - Achat par la Ville.	181

.../...

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- 95/243 - Gestion du parking des Tanneurs - Annulation du contrat d'affermage - Passation d'un nouveau contrat avec la SORELI. 182
- 95/244 - Contrat d'affermage du parking du Nouveau Siècle - Modification de la durée - Avenant. 183
- 95/245 - Parkings Euralille - Convention d'affermage avec la Compagnie Générale de Stationnement - Avenant n° 1. 184

DOMAINE PUBLIC

- 95/246 - Titres de recettes pour redevances diverses - Annulation. 185

POLICE MUNICIPALE

- 95/247 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire. 186
- 95/248 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire. 187
- 95/249 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire. 188

PREVENTION

- 95/250 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention. 189
- 95/251 - Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste - Subvention. 190
- 95/252 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention 1994 - Subvention de l'Etat - Deuxième répartition. 191
- 95/253 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention 1994 - Fonds Prévention Toxicomanie - Subvention - Répartition. 193

PROPRETE PUBLIQUE

- 95/254 - Dépôts de détritus - Frais d'enlèvement - Annulation du titre de recettes n° 91/8069. 195
- 95/255 - Demande d'indulgence - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation du titre de recettes n° 4038. 196

95/256 - Propreté Publique - Remplacement du matériel vétuste - Marché sur appel d'offre.	197
95/257 - Echangeur du Pont Royal - Voirie - Espaces paysagers - Participation des communes au maintien de la propreté.	198
95/258 - Entretien de terrains SNCF - Convention avec la Ville.	199

DECENTRALISATION

95/259 - Conseils de quartier - Aides financières.	200
--	-----

PETITE ENFANCE

95/260 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil parents-enfants.	205
--	-----

FINANCES

95/261 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1995 - Décision modificative n° 1.	206
95/262 - Centre Hospitalier Universitaire de Lille Service de Chirurgie Pédiatrique - Organisation du XIVème Séminaire National d'Enseignement de Chirurgie Pédiatrique Viscérale à Lille du 3 au 5 décembre 1995 - Subvention exceptionnelle.	210
95/263 - Union Radio Scientifique Internationale (U.R.S.I.) - Organisation de la XXVème Assemblée Générale à Lille du 26 août au 6 septembre 1996 - Subvention exceptionnelle.	211
95/264 - OGLANEL - Organisation des Assises Nationales des Maisons de la Nature et de l'Environnement (M.N.E.) à Lille du 31 mars au 2 avril 1995 - Subvention exceptionnelle.	212
95/265 - Jeune Chambre Economique de Lille (J.C.E.L.) - Organisation du 42ème congrès national à Lille les 31 mai et 1er juin 1996 - Subvention exceptionnelle.	213
95/266 - Association "Ethique et Responsabilité sans Frontières" - Organisation de 5 journées sur le thème "la Guerre en Europe aujourd'hui, Comprendre pour Agir" - Subvention exceptionnelle.	214
95/267 - Quartiers et Avenir - Assemblée Générale du 9 avril 1995 - Subvention exceptionnelle.	215
95/268 - La Maison des Jeunes - Réhabilitation de logements rue Voltaire - Emprunt de 3.172.400 F - Garantie financière de la Ville.	216

95/269 - Secours Populaire Français - Transfert à Fâches-Thumesnil - Acquisition d'un terrain - Emprunt de 300.000 F - Garantie financière de la Ville.	218
95/270 - Budget Primitif - Transferts de crédits - Exercice 1995.	220
95/271 - Aéronef - Implantation dans le Centre Euralille - Participation financière de la Ville - Modalités.	235
95/272 - Administration territoriale de la République - Fonctionnement des groupes d'élus.	236

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

95/273 - Lille Executives' Club - Demande de subvention.	238
95/274 - Guide BIENVENUE 1995/1996 - Participation financière de la Ville.	240
95/275 - Ecole Universitaire d'Ingénieurs de Lille (E.U.D.I.L.) - Demande de subvention.	241
95/276 - Association TG Villes - Adhésion de la Ville - Cotisation.	242
95/277 - Association Lille Place Financière - Demande de subvention.	243
95/278 - Dynamisation du commerce dans les quartiers - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce.	246
95/279 - Label Ville Touristique - Classement de la Ville de Lille - Enquête publique.	248
95/280 - Association EURASANTE - Adoption des statuts définitifs - Désignation des représentants de la Ville.	249
95/281 - Restauration de l'Hospice Général en vue de l'implantation de l'I.A.E. - Demande de subvention.	250

POLITIQUE DE LA VILLE

95/282 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Diverses actions - Financement par la Dotation de Solidarité Urbaine.	251
95/283 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier du Faubourg de Béthune - Création d'un point emploi-formation - Demande de subvention.	254
95/284 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier du Faubourg de Béthune - Aménagement d'un local-bar sans alcool - Demande de subvention.	256
95/285 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier du Faubourg de Béthune - Aménagement du kiosque à musique - Demande de subvention.	258
95/286 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Fives - Requalification des espaces extérieurs du Centre Social - Demande de subvention.	259

95/287 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Fives - Aménagement d'un studio de répétition pour les groupes musicaux - Demande de subvention. 260

95/288 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Lille-Sud - Création d'une "Maison de l'Emploi" - Demande de subvention. 261

VIE COMMERCIALE

95/289 - Dérogation à la règle du repos dominical des salariés. 262

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/140

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.122-20
et L. 122-21 du Code des Communes
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 mars 1989

Tableau mis à jour le 3 avril 1995

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépot en Préfecture le
95/8 D.M.	30 janvier 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail, prenant effet le 1er octobre 1994 pour une durée de neuf ans, est passé avec la Poste, lui accordant la location de locaux d'une superficie de 82 m2 à usage d'un guichet annexe postal situé au 90 rue Racine à Lille.	Montant annuel du loyer : 24.600 F	6 février 1995
95/9 D.M.	9 février 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par la Société FICHET- BAUCHE tendant à obtenir sa condamnation pécuniaire pour non-paiement de deux factures relatives aux contrats d'installation d'alarme avec télésurveillance passés avec cette société pour le Palais des Beaux-Arts ainsi que pour les Ateliers Municipaux, chemin de Bargues à Lille.		20 février 1995
95/10 D.M.	9 février 1995	Contentieux	La Ville de Lille poursuit devant toute juridiction compétente et à l'encontre de M. Olivier HAMELS le recouvrement de la somme correspondant au capital décès qu'elle a versé aux héritiers de Mme Sonia DUJARDIN.		20 février 1995

95/11 D.M.	14 février 1995	Finances et Achats	Une convention, conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1995, est passée avec la société anonyme des Transports en Commun de la Métropole Lilloise TRANSPOLE, dont le siège social est à Marcq-en-Baroeul (59700), 908 avenue de la République, en vue du transport du personnel du Centre Technique Municipal, rue de Bargues, jusqu'au restaurant municipal de l'Hôtel de Ville.	Somme forfaitaire journalière : 442,03 F.H.T.	20 février 1995
95/12 D.M.	16 février 1995	Contentieux	Il est enjoint à M. DELANNOY, industriel forain, de prendre toutes dispositions afin de libérer les lieux qu'il occupe au droit de la place publique communale dénommée place du Vieux Marché aux Chevaux		24 février 1995
95/13 D.M.	17 février 1995	Développement Urbain	Une convention est conclue avec la FAJQ, association Loi de 1901, dont le siège est à Lille, 238 rue de Paris, représentée par son Président, M. Serge DAMIENS, en vue de préciser les modalités de cofinancement du poste de Service National à la Ville de M. Laurent HESPEL dans le cadre de l'accomplissement de son service.	9.500 F	24 février 1995
95/14 D.M.	17 février 1995	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la société SETRA, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes, en vue de la maintenance de 6 copieurs de marque RICOH utilisés par divers services municipaux.	Prix à la copie variant de 0,075 à 0,09 F.H.T. selon le modèle	24 février 1995
95/15 D.M.	17 février 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SATAS, 107 rue Henri Barbusse à Clichy (92000) en vue de la location d'une balance postale TEP IOZ SV.	Redevance annuelle : 5.356 F.H.T.	24 février 1995

95/16 D.M.	24 février 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à la requête préfectorale visant à obtenir l'annulation partielle du mandat de paiement du mois de mai 1994 émis par Monsieur le Maire de Lille en ce qui concerne l'octroi d'une I.F.T.S. aux directeurs territoriaux de classe exceptionnelle.		10 mars 1995
95/17 D.M.	7 mars 1995	Finances et Achats	Un deuxième avenant est passé au contrat conclu avec la Société D.S.F. OPUS ALCATEL, 340 avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700) pour la maintenance des commutateurs numériques hautes capacités du réseau téléphonique municipal, en vue d'y incorporer un groupement de postes analogiques pour quatre connexions sur serveur minitel.	Montant de la redevance annuelle portée de 176.903,76 F à 177.017,61 F.T.T.C.	10 mars 1995
94/18 D.M.	9 mars 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme CIPP CRIP, Zone Industrielle, Chemin de Ruitz ^ Ruitz (62620) en vue de la réalisation de travaux d'aménagement au Centre social, 36 rue d'Eylau à Lille.	692.347,66 F.T.T.C.	17 mars 1995
95/19 D.M.	9 mars 1995	Urbanisme et Foncier	Une convention est passée avec le CAL-PACT de Lille et Environs lui concédant à titre précaire et révocable la gestion de plusieurs immeubles.		17 mars 1995
95/20 D.M.	14 mars 1995	Finances et Achats	Une convention est passée avec la Société SPAZIA SCENICO, Via del Ponte Pisano 92 à Rome (Italie) en vue de la mise à disposition de l'Opéra de Lille d'une partie des décors nécessaires à l'organisation des représentations de l'Opéra l'Elixir d'Amour en mars 1995 à Lille.	250.000 F.H.T.	
95/21 D.M.	14 mars 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme SPIE CITRA NORD, 250 avenue de la République à La Madeleine (59110) en vue de la mise en place d'une protection sur le pourtour du quai du Wault.	251.314,59 F.T.T.C.	20 mars 1995

95/22 D.M.	17 mars 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SATAS, 107 rue Henri Barbusse à Clichy (92000) en vue de l'impression du logo de la Ville dans l'empreinte d'affranchissement du courrier.	Redevance annuelle : 140 F.H.T.	
95/23 D.M.	24 mars 1995	Contentieux	La Ville de Lille poursuit devant toute juridiction compétente la résolution de la vente de l'immeuble sis 1 avenue du Peuple Belge, consentie à la S.C.I. Louise de Bettignies, aux torts de cette société.		
95/24 D.M.	24 mars 1995	Finances Assurances	Un avenant au contrat " tous risques informatiques ", prenant effet le 20 juin 1994, est passé avec les A.G.F. représentée à Lille par la Compagnie d'assurances DUBOIS PROUVOST, 13 rue Faidherbe à Lille.	Cotisation annuelle : 40.473 F. Prime pour la période du 1/5/94 au 30/4/95 : 44.712 F.T.T.C.	
95/25 D.M.	24 mars 1995	Finances Assurances	Un avenant au contrat d'assurance multirisque garantissant le patrimoine communal, prenant effet le 1er janvier 1995, est passé avec la Compagnie d'assurances DUBOIS PROUVOST, 13 rue Faidherbe à Lille.	Prime pour la période du 1/1 au 31/12/95 : 4.521 068 F	
95/26 D.M.	27 mars 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec La Poste Nord/Pas-de-Calais, 43 rue Gustave Delory à Lille en vue de l'ouverture d'un compte client pour l'envoi des colis à l'étranger.		
95/27 D.M.	29 mars 1995	Finances et Achats	Un contrat de prestations intellectuelles est passé avec la Société Centrale pour l'Equipeement du Territoire (S.C.E.T.), 6 place Abel Gance à Boulogne-Billancourt " L'Atrium " (92100) en vue d'une mission de conseil et d'assistance pour la constitution d'une S.E.M. d'exploitation de Lille Grand Palais.	296.500 F.T.T.C.	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/141

OBJET

Mesures d'amélioration de l'environnement
du secteur du Mont de Terre
Annulation de l'avance de la Ville à la S.N.C.F.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 27 Juin 1994, vous aviez décidé d'accorder une avance de 1.050.000 francs à la S.N.C.F. afin d'accélérer les travaux de réduction des nuisances des groupes électrogènes.

Cette avance a soulevé des problèmes d'ordre juridique et réglementaire, qui ont amené la S.N.C.F. à abandonner sa demande, et à réaliser directement les travaux sur fonds propres.

En conséquence, nous vous demandons d'annuler la délibération 94-296 du 27 Juin 1994

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/142

OBJET

Syndicat Intercommunal
de Création et de Gestion
de la Fourrière pour animaux
errants de Lille et ses environs
Adhésion de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC
Acceptation

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 81/8041 du 30 mai 1981, la Ville de Lille a adhéré au Syndicat intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, dont la constitution a été autorisée par différents arrêtés préfectoraux.

Or, la Ville d'ERQUINGHEM-Le-SEC vient de demander son adhésion au Syndicat.

L'adhésion de nouvelles communes postérieurement à la création du Syndicat est possible, et au cours de sa séance du 24 février dernier, le Comité Syndical a donné son accord à cette demande d'admission.

Cependant, chacune des communes déjà associées doit donner son avis par l'organe de son Conseil Municipal dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical.

Si l'avis des Conseils Municipaux est en principe consultatif, l'admission ne peut toutefois être prononcée au cas d'opposition de plus du tiers des Conseils Municipaux, quelle que soit la fraction de population globale représentée par les communes opposantes.

La décision d'admission est ensuite prise par l'autorité préfectorale et intervient sous forme d'arrêté.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'adhésion de la commune d'ERQUINGHEM-Le-SEC.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/198

OBJET

Université des Sciences et Technologies
de Lille. Conseil d'Administration
Désignation d'un représentant de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Président de l'Université des Sciences et Technologies de Lille vient de nous informer que le Conseil d'Administration de l'Université avait été renouvelé.

Il nous demande, en application de la loi du 26 janvier 1984 et des statuts de l'Université de bien vouloir désigner un représentant de la Ville de Lille, appelé à siéger au sein de ce Conseil.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à cette désignation.

A été désigné : Monsieur DEMAILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

Séance du

N° 95/143

OBJET

Tableau des effectifs 1995 -

Création et suppression de postes

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La réorganisation, l'évolution des activités et des missions municipales nécessitent régulièrement des adaptations de l'organigramme de la Ville. A cet effet, il convient de procéder à divers ajustements au tableau des effectifs :

Systèmes d'information :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'opérateur programmeur (suivi d'application et supervision du réseau informatique).

Ce poste nécessitant des connaissances techniques particulières, il pourrait être fait appel à un contractuel de catégorie A (indice brut de début : 379) correspondant au grade d'ingénieur subdivisionnaire.

Pôle de coordination Développement Educatif et Culturel :

* Sports :

- suppression d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives et création d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives, dans le cadre de la réorganisation des services sportifs, suite à la parution des nouveaux textes concernant la filière sportive.

- suppression d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives et création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à la piscine d'Hellemmes : la nomination à ce grade conditionne le maintien des activités d'animations sportives assurées par cette structure.

* Education Enseignement :

- création de 9 postes d'agents techniques cuisiniers dans les restaurants scolaires de la Ville et 12 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles.

* Commune Associée d'Hellemmes :

- création de 15 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles.

* Conservatoire National de Région :

Le décret n° 93-986 du 4 août 1993 offre la possibilité aux collectivités territoriales de procéder à la titularisation des agents qui exercent des fonctions et occupent des emplois qui, par leur niveau et leur nature, sont assimilables à des fonctions relevant de cadres d'emplois de la catégorie B et lorsqu'ils sont titulaires de titres ou diplômes permettant l'accès auxdits cadres d'emplois.

Ce texte autorise donc les mesures suivantes :

- création d'un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps complet
- création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps complet
- création de 2 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (9 heures)
- création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (13 heures 30)
- création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (11 heures)

*** Logistique des manifestations :**

- création de 2 postes d'agent d'entretien à mi-temps affectés à la salle des Célestines et à la salle de la Halle au Sucre.

Pôle de coordination Population et Solidarité :

- création d'un poste de chef de projet contractuel (cadre A : indice maximum 703) et d'un poste d'adjoint administratif dans le cadre de l'application du schéma local d'intégration des populations étrangères, à la Direction de l'Insertion et de l'Action sociale. Ces postes seront financés à 50% par les Fonds d'Action Sociale.

- création de 2 postes et demi d'assistant socio-éducatif dans le cadre de la création de 5 ateliers logement :

- * 1 poste et demi financé par les crédits Action Sociale (versement à la Ville de 300 000 Frs)
- * 1 poste dans le cadre du Contrat Ville

Dans le cadre de l'ouverture de la Crèche Finances :

- création d'un poste de directrice de crèche (puéricultrice ou infirmière hors classe)
- création de 2 postes d'éducateurs de jeunes enfants
- création de 9 postes d'auxiliaires de puériculture
- création de 4 postes d'agents d'entretien

Dans le cadre de l'extension de la crèche familiale :

- création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants
- création de 10 postes d'assistantes maternelles

Ces postes permettront le fonctionnement des structures dans le respect des normes en vigueur.

Pour la crèche Line Dariel :

-suppression d'un poste d'infirmière et création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants

La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/291

OBJET

Effectifs - Responsable audiovisuel
Précisions

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 82-2009 du 4 Mai 1982, le Conseil Municipal avait adopté la création d'un poste de responsable du service de l'audio-visuel.

Par suite de l'évolution de la réglementation, il convient d'apporter les précisions suivantes.

Concernant les conditions de rémunération, l'emploi de responsable du service audiovisuel est un emploi spécifique, doté d'une échelle indiciaire assimilée à celle des secrétaires généraux des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Le décret n° 94-1157 du 28 décembre 1994 dans son article 4 en modifie l'échelonnement.

Dès lors, il y a lieu de faire figurer ce poste au tableau des effectifs de la manière qui suit :

<u>Emploi Spécifique</u>	Nombre	Indice minimum	Indice maximum
Responsable audio-visuel	1	470	821

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces dispositions.

La dépense afférente est imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931, article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/144

OBJET

**Tournoi International des Villes Jumelées de Football
Pupilles à Hellemmes.
Demande de subvention.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Comme chaque année, l'Association Sportive Hellemmoise organise durant les fêtes de Pentecôte, du 3 au 5 Juin 1995, un Tournoi International de Football Pupilles, rassemblant cette année onze équipes européennes et quatre équipes régionales.

Parmi celles-ci, ont été invitées les équipes de Cologne, Erfurt, Esch sur Alzette, Leeds, Rotterdam, Turin et Valladolid, villes jumelées à Lille.

Afin de couvrir les frais d'organisation et de séjour de ces équipes, composées de quinze joueurs et de trois dirigeants, l'Association Sportive d'Hellemmes sollicite une aide financière.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- Accorder à l'Association Sportive Hellemmoise une subvention de 50.000,00 Francs.
- Admettre en recette le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté Economique Européenne.
- Prévoir le réemploi de cette somme au Chapitre 940-232 - Art 657 - Sous compte 04680 et la reverser à l'Association Sportive Hellemmoise au prorata du nombre de sportifs étrangers.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/145

OBJET

Tournoi International de Football Séniors
à Lille-Sud.
Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fête du sport de Lille Sud, le Football-Club de ce quartier organise les 3, 4 et 5 Juin 1995 une grand tournoi de football Séniors qui rassemble dix équipes dont des équipes venant de nos villes jumelées européennes, Liège et Valladolid.

A cette occasion, le Football-Club de Lille-Sud sollicite une aide financière du Service Jumelages, pour couvrir une partie des frais engagés pour l'accueil de ces équipes des villes jumelées.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- Accorder au Football-Club de Lille Sud une subvention de 5.000,00 Francs,
- Admettre en recette le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté Economique Européenne,
- Prévoir le réemploi de cette somme au Chapitre 940.232 - Art 657 - Sous compte 04680 et la reverser au Football Club de Lille-Sud au prorata du nombre de sportifs étrangers.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/146

OBJET

Course Croisière EDHEC - Participation d'un bateau
jumelage "Ville de Lille" 22/30 Avril 1995
Participation financière

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Pour le 26ème anniversaire de la Course Croisière Edhec qui se déroulait aux Sables d'Olonne en 1994, l'Edhec avait associé pour la première fois à la Course des équipages formés d'étudiants de villes ou de régions jumelées.

La Ville de Lille y avait participé en rassemblant six étudiants de Leeds, Rotterdam, Cologne, Turin et Lille.

Cette année, l'Edhec souhaite renouveler cette expérience réussie, parrainée d'ailleurs par la Fédération Mondiale des Cités Unies, et reconstituer un équipage Lille-Villes Jumelées.

Y participeraient les Villes de Leeds, Rotterdam, Liège et Turin.

Le montant global de la dépense est évalué à 58.000,00 Francs et comprend la location du bateau, les frais de séjour, d'équipement, d'assurance et d'inscription à la Course. Une participation financière est demandée à chaque étudiant.

L'Edhec sollicite une subvention municipale d'un montant de 27.500,00 Francs.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'attribution d'une subvention de 27.500,00 Francs à verser à l'Edhec.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 - Art 657 S/C 04680.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/147

OBJET

**Voyages-Découverte d'une journée dans les
villes jumelées par les élèves des écoles
primaires lilloises.
Règlement des frais.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

En 1994, le Service Jumelages avait organisé en collaboration avec le Service de l'Enseignement une série de déplacements d'une journée dans les villes jumelées les plus proches de Lille pour les classes des écoles primaires lilloises.

Les écoliers étaient accompagnés de conseillers et responsables du quartier et de leurs instituteurs qui avaient assuré la préparation et le suivi pédagogique du déplacement.

Cette année, l'expérience sera renouvelée et il est prévu d'organiser quatre déplacements en Mai et Juin prochains vers Rotterdam, Liège, Esch sur Alzette et Cologne à l'intention des classes de différentes écoles primaires lilloises.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 Mars 1995. Nous vous demandons de bien vouloir assurer le règlement de la totalité des frais afférents à ces déplacements (transport - repas - billetteries diverses sur place...).

La dépense évaluée à 50.000,00 Francs sera partagée en parts égales entre les Services Enseignement et Jumelages. Le Service Jumelages réglera la totalité des factures et récupérera la moitié de leur montant auprès du Service Enseignement par virement de crédit.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 940.32 - Art 661 - Sous compte 00799 du Budget Primitif 1995 et le virement versé sur cette même ligne budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/148

OBJET

Echanges de Jeunes dans le cadre des Centres Aérés
Juillet - Août 1995
Règlement des frais

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En 1994, l'ouverture de la structure d'hébergement de Phalempin a permis l'accueil de deux groupes de dix jeunes de douze ans venant d'Erfurt (Allemagne) et de Valladolid (Espagne) et le séjour dans ces villes de petits lillois.

Cette année, le Service Jumelages en collaboration avec la Caisse des Ecoles envisage de renouveler cette opération en organisant deux échanges d'une semaine, l'un en Juillet à Erfurt, l'autre en Août à Turin.

Une douzaine d'enfants de moins de douze ans et deux accompagnateurs seront accueillis à Phalempin et partageront les activités des Centres Aérés avec douze petits lillois qui repartiront une semaine avec eux dans leur ville.

Le coût de ces échanges sera partagé en parts égales entre le Service Jumelages, la Caisse des Ecoles et les familles.

La répartition des dépenses se fera comme suit :

- Factures payées par le Service Jumelages.
- Frais d'hébergement, de séjour et de transport dans la région par la Caisse des Ecoles, habilitée à percevoir la part des familles.
- Régularisation effectuée en fin de séjour par virement de crédit ou titre de recette entre les deux services.

En accord avec la Commission du Développement et de Affaires Economiques du 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- Le règlement de l'ensemble des dépenses afférentes à ces échanges suivant le montage financier précédemment décrit.
- L'admission en recettes de la subvention qui sera sollicitée par le Service Jumelages auprès de l'OFAJ pour l'échange franco-allemand.
- L'inscription de cette somme aux fins de réemploi, au Chapitre 940.32 - Art 661 intitulé "Jumelages".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/149

OBJET

**Saint-Louis du Sénégal
Programme de Coopération Intercommunale
Demande de subvention au titre de 1995**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

A la suite du déplacement d'une délégation lilloise en Novembre 1991, il est apparu nécessaire de coordonner l'ensemble des actions menées en faveur de Saint-Louis du Sénégal par les partenaires du Nord/Pas-de-Calais et de mener avec les Saint-Louisien une étude des priorités aboutissant à la mise en place de projets structurés inclus dans un programme de coopération intercommunale, dont la réalisation a débuté en 1994.

Ce programme de coopération reprend toutes les actions menées dans tous les domaines. Son objectif essentiel et original reste à terme la mise en place d'une Agence de Développement Urbain, véritable outil de travail de la Municipalité de Saint-Louis pour la réalisation d'un plan de développement municipal.

Il recouvre donc :

- Le programme d'animation scolaire,
- Le programme d'aide aux handicapés.
- Le programme de renforcement et d'appui au développement des quartiers.
- Le programme d'appui à la gestion municipale avec trois axes de travail :
 - Le Traitement des ordures ménagères
 - La restructuration du Marché de Sor - Principal marché de la Ville
 - La Formation du Personnel Communal - au niveau des agents, des cadres municipaux de Saint-Louis, et des villes voisines, et des élus
- L'Officialisation de la Cellule du Comité des Experts Saint-Louisien

.../...

Le budget prévisionnel global est évalué à 1.365.000,00 Francs. Il est financé par des subventions émanant du Ministère de la Coopération, du FED, du Conseil Régional Nord/pas-de-Calais et de la Ville de Lille auprès de laquelle l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal, coordinatrice du programme, sollicite une aide financière de 50.000,00 Francs au titre des Jumelages.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir attribuer à cette association, la subvention sollicitée de 50.000,00 Francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 940.232 - Art 657 sous compte 04680 du Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/150

OBJET

Saint-Louis du Sénégal

Organisation d'un chantier de jeunes en Juillet/Août 1995.

Demande d'aide financière.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1984, le Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal organise à Saint-Louis un chantier de jeunes qui ont l'occasion de se rencontrer et d'échanger des idées tout en effectuant un travail à caractère social ou utilitaire.

Depuis quelques années, deux places sont réservées à des jeunes de Leeds, ville anglaise jumelée à Lille. Par ailleurs, à deux reprises un chantier-retour a été organisé à Lille pour des jeunes Saint-Louisiens.

Pour 1995, le chantier à Saint-Louis se déroulera du 10 au 30 Juillet, le chantier-retour aura lieu fin Août - début Septembre, dix jours à Lille et dix jours à Leeds.

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à 130.000,00 Francs, dont 63.000,00 Francs sont à la charge des participants.

L'Association Partenariat sollicite une aide financière de 30.000,00 Francs au titre des Jumelages.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement à l'Association de l'aide sollicitée.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 940.232 - Art 657 sous compte 04680 du Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/151

OBJET

**Saint-Louis du Sénégal - Appui à l'alphabétisation
dans les quartiers défavorisés
Demande d'aide financière.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des échanges privilégiés entre le Quartier de Lille-Centre et Saint-Louis du Sénégal, le Conseil de Quartier avait décidé en 1994 de soutenir les efforts déployés dans le Quartier de Pikine par les bénévoles du Comité de ce quartier en faveur de l'alphabétisation des Jeunes.

C'est déjà dans ce quartier que la Ville de Lille, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et l'Association Partenariat ont mené leurs efforts avec la construction d'une école.

Le Conseil de Quartier de Lille-Centre a voté une aide financière de 5.000,00 Francs correspondant au salaire annuel d'un alphabétiseur et avait émis le souhait que le Service Jumelages puisse conforter leur action en accordant une subvention de même montant destinée à l'achat de fournitures.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir aider financièrement cette action en versant à l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis, une somme de 5.000,00 Francs destinée à l'achat de matériel et fournitures.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 940.232 -Art 657-
Sous compte 04680 du Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/152

OBJET

**Stage de Percussion à Saint-Louis du Sénégal
par des étudiants en Musicologie de Lille III.
Demande de subvention.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Quatre étudiantes en Maîtrise des Sciences et Techniques du Tourisme de l'Université de Lille III organisent pour vingt étudiants en Musicologie un stage de percussion à Saint-Louis du Sénégal du 2 au 28 Août 1995 sous la direction de Monsieur DESJACQUES, Maître de Conférence en ethnomusicologie.

Pendant trois semaines, encadrés par des musiciens percussionnistes professionnels sénégalais les étudiants s'initieront aux polyrythmies complexes de l'ethnie serère à Saint-Louis du Sénégal.

A leur retour de Saint-Louis, les étudiants organiseront dans toute la région des concerts, des animations scolaires afin de mettre en pratique les connaissances acquises pendant le stage.

Afin de couvrir les frais inhérents à ce séjour à Saint-Louis, les organisatrices sollicitent une aide financière. Il est à noter que chaque participant prend en charge son billet d'avion.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 24 ars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux étudiants en musicologie une aide financière de 2.000,00 Francs qui sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 du Budget Primitif 1995 intitulé Jumelages.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/153

OBJET

**Jumelage entre deux Amicales de Lille et de Liège
Demande d'aide financière.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'Amicale des Anciens du 43ème RI de Lille avait souhaité développer ses échanges sur le plan international et contacter des associations de même type de villes jumelées à Lille.

Après avoir été mise en relations avec la Fraternelle de la 4ème Brigade d'Infanterie "Steenstraete" de Liège et rencontré ses adhérents, il a été décidé d'un commun accord de procéder à une cérémonie de jumelage qui se déroulera à Liège le 22 Avril prochain.

A cette occasion, une importante délégation de l'Amicale se rendra à Liège en car.

Afin de limiter les frais des participants, qui paient leur repas, l'Amicale des Anciens du 43ème RI sollicite une aide financière couvrant les frais de déplacement évalués à 4.200,00 Francs.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une aide financière exceptionnelle de 3.000,00 Francs afin de couvrir une partie des frais de déplacement.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 940.232 -Art 657 - Sous compte 04680 du Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 1995

N° 95/154

OBJET

**Echanges d'adolescents lillois dans le cadre
d'un camp de jeunes loisirs et sports avec
Valladolid.
Règlement des frais.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Valladolid propose d'organiser avec la Ville de Lille, un camp sportif de loisirs, pour adolescents, cet été.

Vingt jeunes de Valladolid et deux animateurs séjourneraient à Lille du 10 au 20 Juillet 1995. Leurs vingt correspondants lillois et leurs deux animateurs, partiront à Valladolid du 20 au 31 Juillet 1995. Le Service Jumelages travaillera en collaboration avec le Service Animation.

Les frais encourus par cet échange seront partagés équitablement entre les Services Jumelages, Animation et les Familles qui pourront éventuellement bénéficier de bons vacances de la Caisse d'Allocations Familiales.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 24 Mars 1995 nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement de l'ensemble des frais afférents à cet échange, par le Service de l'Animation, la part du Service Jumelages étant reversée par virement de crédit du chapitre 940.32 au chapitre 940.211 - Art 657 Sous -compte 08285.

ADOPTÉE à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL
BASE SUR UN ECHANGE DE 20 JEUNES ET 2 ANIMATEURS

Déplacement des 22 Lillois

Billet de train Lille/Valladolid..... 20.724,00 Frs
942,00 Frs x 22

Tickets de Métro pour tranfert..... 192,00 Frs
gares
4 carnets à 41,00 frs
+ 4 tickets à 7,00 Frs

Repas..... 1320,00 Frs
44 repas à 30,00 Frs

TOTAL..... 22.236,00 Frs

Séjour des 22 espagnols

Hébergement en Famille.....

Repas du Midi..... 7.700,00 Frs
22 x 10 J x 35,00 Frs

Activités sur place..... 5.940,00 Frs
22 x 9 J x 30,00 Frs

Déplacements Logement/Lieu..... 3.360,00 Frs
D'activités en Metro

Ticket de groupe :
35,00 Frs x 8 J x 4 Déplacements x 3 Groupes

Achat de Matériel..... 1.000,00 Frs

Assurance..... 1.000,00 Frs

Sortie d'une journée..... 5.000,00 Frs

Déplacement Bus

Repas

Activités - Entrées au Musée

Encadrement..... 8.000,00 Frs
2 Animateurs

TOTAL..... 31.000,00 Frs

TOTAL GENERAL	53.296,00 Frs
Subvention Général.....	-5.000,00 Frs
Subvention CAF.....	-4.000,00 Frs
<u>TOTAL</u>	44.236,00 Frs

Dépense partagée entre :

Le Service Animation 1/3
Le Service Jumelages 1/3
Les participants 1/3

Soit : **14.745,00 Frs**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/155

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation

L'Aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

Canoë Club Lillois	Subvention Exceptionnelle	110 000 F
Gant d'Argent	Subvention Exceptionnelle	66 000 F
Lille Université Club Section Badminton	Championnat de France de Badminton B des 17 et 18 Février 1995	10 000 F
Lille Université Club	26 ème Congrès de la FNOMS à la Baule des 12, 13, 14 mai 1994 prise en charge des frais de déplacement	2 616 F
Lille Université Club	3ème raid Nature des 10 et 11 Juin 1995	1 000 F
Omni Sport Fivois	Création d'une section Volley ball	2 000 F
ASPTT Section Haltérophilie et Musculation	Grand prix de Lille de Fitness Body Building	3 000 F
Raid Commando International de Lille	5 ème Raid Commando International de Lille	1 000 F
Association Sportive des Municipaux de Lille section Javelot	Concours annuel de Javelot des 4 et 5 Mars 1995	2 000 F
Association Sportive de la Faculté des Sciences du Sport	Courir pour les Restos du Coeur le 19 Mars 1995	10 000 F
Football Club des Dondaines St Maurice Lille	Subvention exceptionnelle	2.500 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/156
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations sportives.
Subventions de fonctionnement et de gestion
Année 1995 - Répartition

Un crédit de 5 450 000 Francs a été ouvert au Budget Primitif de 1995 pour l'attribution de subventions aux Associations Sportives Lilloises.

Comme chaque année, à l'issue d'un travail de vérification et d'analyse, l'Office Municipal des Sports a établi une proposition de répartition pour les clubs sportifs lillois.

Les subventions de fonctionnement attribuées à tous les clubs (dont le Niveau National et le Haut Niveau) comprennent l'aide générale à tout niveau de pratique collective et individuelle pour les divers championnats, coupes et challenges en France et à l'Etranger. Par ailleurs, les rencontres amicales les organisations particulières et les déplacements liés aux échanges avec les villes jumelées peuvent bénéficier de subventions d'aides spécifiques.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 27 Mars 1995 et l'Office Municipal des Sports, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-dessous et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Encouragement aux Sports".

ARTS MARTIAUX

Lille Université Club Section Judo	39 710 F
Lille Université Club Karaté	4 290 F
A.S.P.T.T. Section Karaté	7 700 F
Club Vauban Karaté	3 575 F

ATHLETISME

Lille Université Club Section Athlétisme	10 450 F
--	----------

BASKET

Lille Université Club Section Basket	30 250 F
Basket Club St Maurice Pellevoisin	3 000 F
Racing Club des Bois Blancs section Basket	3 000 F
Basket Club du Faubourg de Béthune	4 950 F

BICROSS

Lille Université Club section Bicross	17 105 F
---------------------------------------	----------

BILLARD

Billard Club Fivois	3 850 F
---------------------	---------

BOULES

A.S.P.T.T. Boules	5 280 F
A.S.P.T.T. Pétanque	14 135 F
Boule sportive de Moulins "La Moulinoise"	5 720 F
Omni sport Fivois section Pétanque	13 475 F
Pétanque Lilloise Association	9 295 F

BOWLING

Super Chtimi's Team Ass.	1 000 F
Bowling Club Lillois	1 000 F
Equipe Strike	1 000 F

BOXE

Le Gant d'Argent Lille Sud.	29 700 F
Boxing Club des Flandres	30 635 F
Lille Université Club -section Boxe	18 425 F
Boxing Club Lille Moulins	14 300 F

CYCLISME - CYCLOTOURISME

U.R.F.A. Union des Randonneurs Flandres Artois	5 500 F
A.S.P.T.T. Section Cyclisme	3 000 F
Municipaux de Lille Ass. Sportive Cyclotourisme	500 F
A.S.E.L.	500 F
AS Douanes de Lille	1 000 F
Vélo Club Lille St Maurice	1 000 F

ECHECS

Lille Echiquier Nord .	12 320 F
------------------------	----------

ESCRIME

Lille Université Club Section Escrime	56 210 F
---------------------------------------	----------

FOOTBALL

Football club du Sacré - Cœur	12 650 F
Lille Sporting Club Wazemmes 91	29 095 F
L.O.S.C.	57 640 F
Union sportive Moulins Carrel	55 935 F
Entente sportive Louvière Cheminots	54 010 F
Football club Lille Sud	48 565 F
As sportive Faubourg de Béthune	36 135 F
Union sportive des Antillais de Lille	27 390 F
Football Club Continental	9 900 F
Lille Université Club Section football	33 330 F
A.S.P.T.T. Section Football	60 115 F
Association Sportive Promotion Jeunesse	38 335 F
Wazemmoise Lilloise.	
Association Culturelle et Sportive de Lille	23 430 F
AS Petit Maroc	20 515 F

GYMNASTIQUE

Sportive Gymnastique La Saint - Maurice Fives	34 595 F
Lille Université Club Section Gymnastique	48 345 F

HALTEROPHILIE

Lille Université Club Section Haltérophilie	17 215 F
---	----------

HAND BALL

Lille Université Club section Hand-Ball	27 170 F
---	----------

HOCKEY

Lille Université Club Section Hockey	45 760 F
--------------------------------------	----------

LUTTE

Club Municipal des Lutteurs Lillois	1 000 F
Omni sport Fivois OSF section Lutte	8 057,50 F

HANDISPORTS

A.S.H.P. « Lille Alouettes »	8 965 F
Stade Olympique des Sourds et Muets	2 750 F

MONTAGNE

Club Alpin Français	3 850 F
---------------------	---------

NATATION

C.O.S « les Nageurs Lillois »	23 595 F
-------------------------------	----------

PARACHUTISME

Nord Para Club Ass	1 000 F
Lille Université Club Section Parachutisme	1 540 F

PELOTE BASQUE

Pelotari Club Lillois	6 160 F
Lille Pelote Santé	2 860 F

PLONGEE

Club Sous Marin du Nord	5 500 F
Lille Université Club Section Plongée	9 927,50 F

RUGBY

Iris Club Lille Rugby	53 955 F
Lille Université Club section Rugby	45 375 F

SPELEOLOGIE

Lille Université Club section Spéléologie	2 200 F
---	---------

TENNIS

A.S.P.T.T. Section Tennis	25 495 F
Amicale sportive Electricité Lille (ASEL)	7 670 F
Euro Tennis Lille	18 755 F
Club sportif Artistique Culturel Vauban Tennis	11 550 F

TENNIS DE TABLE

L.O.S.C. Tennis de Table	12 760 F
Cheminots de Lille Association sportive section Tennis de Table	8 800 F

TIR

Association Lilloise Tir Sportif.	8000 F
-----------------------------------	--------

TIR A L'ARC

Ancienne Alliance Tir à l'Arc	16 445 F
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte	17 380 F

TRIATHLON

Chti Triatlille	27 720 F
-----------------	----------

TWIRLING

Lille Twirling Centre Ass	7 260 F
---------------------------	---------

VOLLEY BALL

Sport Joie Lille Ass sportive	7 700 F
Lille Université Club Volley Ball	30.660 F

VOILE

Lille Université Club section Planche à Voile	6 490 F
Lille Université Club Voile	1 540 F

FORFAIT FOOTBALL

A.L.E.F.P.A.	1 000 F
Football Club Vieux Lille	1 000 F
Amicale sportive Electricité Lille - ASEL	1 000 F
Sporting Club des Portugais de Lille	1 000 F
Football Club Strasbourg	1 000 F
Football Club Stade Lillois	1 000 F
Municipaux de Lille Ass sportive football	1 000 F
Amicale des trav/comm Marocains	1 000 F

FORFAIT LOISIRS

Lille Université Club Danse classique	1 000 F
Lille Université Club danse moderne	1 000 F
Municipaux de Lille ass sportive Javelot	1 000 F
Lille Université Club section Aïkido Budo	1 000 F
A.S.P.T.T. Section Aïkido Budo	1 000 F
Ass sportive de la Police de Lille	1 000 F
Shoto Club de Wazemmes	1 000 F

U.N.S.S.

Lycée Faidherbe	1 774 F
Collège Carnot	3 090 F
Collège Franklin	1 835 F
Lycée Fénelon	846 F
Lycée Pasteur	2 682 F
Lycée Baggio	1 404 F

U.S.E.P.

Ecole Anatole France	3 304 F
Ecole Paul Painlevé	1 224 F
Ecole St Exupéry	1 968 F
U.S.E.P. Laio	4 171 F
F Buisson	1 938 F
Diderot	1 264 F
Dupleix	1 224 F
Wagner	1 213 F
Rabelais	2 488 F

F.N.S.U.

Université Droit et Santé Lille II	9 000 F
U.E.R.E.P.S.	9 000 F
A.L.I.S.E.N.	5 650 F
H.E.I.	5 657 F

U.G.S.E.L.

St Pierre	2 716 F
Saint-Paul	6 466 F

NIVEAU NATIONAL

A.S.P.T.T. Haltérophilie	100 000 F
A.S.P.T.T. Volley-ball	120 000 F
A.S.P.T.T. Judo	140 000 F
Lille Université Club section Tennis	100 000 F
Lille université Club section Badminton	80 000 F
E.C.S.A. L.U.C. section Volley	170 000 F
Canoë Club Lillois	170 000 F
Omni sport Fivois section football	300 000 F
Lille Gym	150 000 F
Tennis Club Lillois	110 000 F
Racing Club des Bois Blancs section football	100 000 F
Club sportif artistique culturel Vauban escrime	80 000 F

HAUT NIVEAU

Lille Hockey Club	500 000 F
Lille Université Club -section natation Water Polo	440 000 F
A.S.P.T.T. Section Athlétisme	330 000 F
A.S.P.T.T. Section Tennis de Table	220 000 F
Union Nautique de Lille	130 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/157

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Développement du sport dans les quartiers Lillois - Aide financière aux clubs supports

Les Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) ont été créés dans les quartiers Lillois pour éviter la rupture entre l'enseignement du sport à l'école et l'adhésion des jeunes lillois aux clubs sportifs.

Pour concrétiser cet effort et garantir la qualité des intervenants mais aussi dans une volonté d'associer davantage les clubs sportifs lillois, un recrutement d'animateurs vacataires choisis au sein de ces clubs est nécessaire.

Pour la saison sportive 1995, nous vous demandons de bien vouloir allouer aux différents clubs supports concernés les subventions correspondant aux 33 vacations assurées sur la base de 2200 F par C.M.I.S., la dépense totale s'élevant à 72 600 F.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le prélèvement de la dépense correspondante qui sera effectué sur les crédits inscrits au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1995 et émanant de la dotation de solidarité urbaine 1995.

Canoë Club Lillois	2 vacations
Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte	2 vacations
Racing Club des Bois Blancs section Basket	2 vacations
Lille Université Club section natation synchronisée	1 vacation
Lille Université Club section Water Polo	1 vacation
Lille Université Club section escrime	1 vacation
Chti' Triathlille	1 vacation
A.S.P.T.T. section tennis de table	5,5 vacations
Basket Club Faubourg de Béthune	½ vacation
Boxing Club Lille Moulins	5 vacations
Lille Gym	4 vacations
Football Club Lille Sud	3 vacations
Omni Sport Fivois section football	3 vacations
Iris Club Lillois Rugby	1 vacation
LOSC section tennis de table	1 vacation

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/158

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Mise à disposition de la Ville d'un local
du Collège Camus par le Conseil Général
Conventions d'utilisation

Le 1er avril 1993, la salle de sports Léo Lagrange située à l'intérieur du complexe sportif, rue de Londres, était incendiée et détruite dans sa presque totalité.

La convocation d'experts judiciaires a été la cause des délais très longs dans l'instruction du dossier.

Aujourd'hui les travaux de reconstruction de la salle peuvent commencer.

Les vestiaires de la salle de sports qui continuaient à être utilisés car pas trop endommagés seront, par mesure de sécurité, inaccessibles et interdits pendant la durée du chantier (septembre 1995).

Des négociations sont intervenues avec le principal du collège Camus, mitoyen, et ont abouti à la mise à disposition gratuite et temporaire, par le Conseil Général, d'un bâtiment préfabriqué, qui servira de vestiaires aux utilisateurs du stade.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer la convention ci-jointe qui fixe les modalités d'utilisation du local mis à disposition par le Conseil Général

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/159

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Contrat de Ville du XIe Plan
Programme complémentaire 1995
d'actions sportives - Financement

Dans le cadre du Contrat de Ville du XIe plan, un programme complémentaire d'actions est proposé pour l'année 1995 en direction de l'animation de proximité et des sports.

En accord avec les Présidents Délégués des Conseils de Quartier intéressés, et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir

- adopter ces différents projets
- acter la participation de la Ville
- solliciter l'agrément de ces dossiers ainsi que la subvention de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville.
- nous autoriser à procéder à la réaffectation de ces crédits sur les différents projets sur les crédits de la Direction des Sports.

ADOPTÉE à l'unanimité

ACTIONS	MAITRISE D'OUVRAGE	OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	COUT TOTAL	FINANCEMENT CONTRAT VILLE	FINANCEMENT VILLE	AUTRES FINANCEMENTS
Quartier de Lille Sud						
- la Course des parapluies	Club L Lagrange - et Ville de Lille	Direction des Sports	50 000 F	10 000 F	D.S.U. 10 000 F	30 000 F
- Club Omni Sports	Olympique de Lille Sud et Ville de Lille	Olympique de Lille Sud et Direction des Sports	90 000 F	45 000 F	Direction des sports 45 000 F	-
- salle de sports des Margueritois requalification	Ville de Lille	Direction des Sports	1 000 000 F	500 000 F	Direction des Sports 250 000 F D.S.U. 250 000 F	-
- Création d'un deuxième terrain de football avec vestiaires à l'Epi de Soil 1ère tranche - Nivellement du terrain, clôture	Ville de Lille	Direction des Sports	265 000 F	132 500 F	Direction des Sports 132 500 F	-
Quartier de Wazemmes						
- appropriation d'une salle de musculation par les habitants notamment les jeunes issus du quartier de Wazemmes	Association « les Craignos » et Ville de Lille	Association « Les Craignos » et Direction des Sports	55 000 F	25 000 F	Direction des Sports 25 000 F	5 000 F
Quartier du Faubourg de Béthune						
- aide au développement du club de basket du Fbg de Béthune	Basket Club du Faubourg de Béthune et Ville de Lille	Basket Club du Faubourg de Béthune et Direction des Sports	22 350 F	6 925 F	Direction des Sports 6 925 F	8 500 F

Quartier des Bois Blancs - salle de musculation	Ville de Lille	Direction des Sports	200 000 F	100 000 F	D.S.U. 100 000 F	
Quartier de Fives - salle de sports Francisco Ferrer Construction d'un logement de gardien	Ville de Lille	Mairie de Quartier de Fives	350 000 F	175 000 F	D. S. U. 175 000 F	
ACTIONS TRANSVERSALES - qualification des animateurs des C.M.I.S.	Ville de Lille	Direction des Sports	300 000 F	150 000 F	DSU 75 000 F Direction des Sports 75 000 F	

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE LILLE-SUD	PLAN THEMATIQUE : Animation de proximité et sports																	
	Contribution aux axes	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville												
	transversaux	X		X														
	PROGRAMME D'ACTION 1995				N° DE LA FICHE 95													
TITRE DE L'ACTION	La course des parapluies - 4,7 et 10 kms																	
MAITRE D'OUVRAGE	Club Léo Lagrange - Arbrisseau																	
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud																	
OPERATEUR - MAITRE D'OEUVRE	Service des Sports de la Ville - Club Léo Lagrange																	
OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	L'organisation d'une course pédestre, à la fois homologuée compétitive et aussi distrayante sur le quartier de Lille-Sud, parrainée par la fédération Régionale Léo Lagrange, le 22 octobre 1995. Cette course vise, à travers une série d'animations, à sensibiliser les jeunes et les habitants du quartier. Pour prévenir et lutter contre les fléaux existants, l'association organisera la course chaque année selon le thème retenu par le CA (l'alcool, le SIDA, la toxicomanie, la violence, le racisme). La course des parapluies, symbole de protection. Cette manifestation s'intègre dans l'animation globale du quartier et favorise le partenariat avec les différents acteurs du quartier (commerçants, sociaux, scolaires...). Cette dynamique permettra de jouer un rôle moteur d'information et de communication. Cette action mobilisera le quartier avec une autre image.																	
DISPOSITIF DE CONCERTATION																		
PARTENAIRES ASSOCIES	DSU, Mairie de Quartier, le Comité de Quartier, FRLL, les établissements scolaires, les Centres Sociaux, les commerçants de Lille-Sud, SUDHE, Service des Sports de la Ville de Lille, Gant d'Argent, les Bargeots, les Gracieuses du Sud.																	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des Sports																	
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT														
				50 000 F														
FINANCEMENT PROPOSE	<table border="0"> <tr> <td>Ville de Lille</td> <td>: 10 000 F</td> <td>Sponsors</td> <td>: 10 000 F</td> </tr> <tr> <td>Etat-Région</td> <td>: 10 000 F</td> <td>FRLL</td> <td>: 5 000 F</td> </tr> <tr> <td>DDJS</td> <td>: 5 000 F</td> <td>Autres</td> <td>: 10 000 F</td> </tr> </table>						Ville de Lille	: 10 000 F	Sponsors	: 10 000 F	Etat-Région	: 10 000 F	FRLL	: 5 000 F	DDJS	: 5 000 F	Autres	: 10 000 F
Ville de Lille	: 10 000 F	Sponsors	: 10 000 F															
Etat-Région	: 10 000 F	FRLL	: 5 000 F															
DDJS	: 5 000 F	Autres	: 10 000 F															
ECHEANCIER DE REALISATION	<table border="0"> <tr> <td>Juin 1995</td> <td>: 20 000 F</td> <td rowspan="2">Solde en octobre 1995</td> </tr> <tr> <td>Septembre 1995</td> <td>: 20 000 F</td> </tr> </table>						Juin 1995	: 20 000 F	Solde en octobre 1995	Septembre 1995	: 20 000 F							
Juin 1995	: 20 000 F	Solde en octobre 1995																
Septembre 1995	: 20 000 F																	

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : Animation de Proximité et Sports					
CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	CONTRIBUTION AUX AXES TRANSVERSAUX	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
		X	X	X	X	
QUARTIER DE LILLE-SUD	PROGRAMME D'ACTION 1995					
	N° de la fiche :					
TITRE DE L'ACTION	CLUB OMNISPORTS					
MAITRE D'OUVRAGE	Olympique de Lille-Sud					
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud					
OPERATEUR	Olympique de Lille-Sud					
OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Achat des équipements des participants et formation des animateurs et des bénévoles pour le club omnisports de Lille-Sud, Structuration des différentes sections, Organisation de 4 manifestations de vulgarisation sportive (course sur route, tournois, sport de démonstration).					
DISPOSITIF DE CONCERTATION						
PARTENAIRES ASSOCIES	Associations sportives du quartier, collèges, professeurs de gym, centres sociaux					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des Sports de la Mairie de Lille					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
				90 000,00 F		
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille : 45 000,00 F Etat/Région : 45 000,00 F					
ECHEANCIER	1995					

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : ANIMATION DE PROXIMITE ET SPORTS		
CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité d AUX AXES : : : la délinquance : : la Ville TRANSVERSAUX : : : : : : : : : X : X : X		
QUARTIER DE	PROGRAMME D'ACTION 1995		
LILLE-SUD	N° DE LA FICHE 95		
TITRE DE L'ACTION	Requalification de la salle de sports des Margueritois		
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Lille - Service des Sports		
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud		
OPERATEUR	Service des Sports		
OJECTIFS	Permettre aux usagers (associations, scolaires) d'avoir un site sportif de qualité, ouvert à une polyvalence d'activités sportives ; redonner une distribution interne adaptée au fonctionnement du pôle.		
RESULTATS ATTENDUS			
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Restructurer l'équipement : déplacement et création de nouveaux vestiaires, locaux à matériels, club-house ; mise en place d'une nouvelle entrée ; revalorisation de la salle elle-même (sol sportif, matériel).		
DISPOSITIF DE CONCERTATION			
PARTENAIRES ASSOCIES	Collèges et écoles du quartier - Associations sportives - Services techniques - Mairie de Quartier - D.S.U. - Service des Sports.		
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des Sports		
COUT	INVESTISSEMENT	:	FONCTIONNEMENT
	1.000.000 F	:	
FINANCEMENT PROPOSE	Etat Région : 500.000 F Ville de Lille : 500.000 F		
ECHEANCIER DE REALISATION	1995		

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE :		
CONTRAT DE VILLE DU X ^I E PLAN	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité c		
QUARTIER DE	AUX AXES :	:	: la délinquance :
	TRANSVERSAUX :	:	:
	X :	X :	X :
			X :
	PROGRAMME D'ACTION 1995		N° DE LA FICHE 95
TITRE DE L'ACTION	Création d'un terrain de Football avec vestiaires - Epi de Sc		
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Lille - Service des Sports		
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud		
OPERATEUR			
OJECTIFS	Création d'un terrain de Football en Herbe 1ère tranche - Nivellement du terrain - Clôture		
RESULTATS ATTENDUS			
MOYENS A METTRE EN OEUVRE			
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Commission sportive au sein du D.S.U.		
PARTENAIRES	Collèges et écoles du quartier Associations Sportives		
ASSOCIES	Services Techniques - Mairies de Quartier, D.S.U. Service des Sports		
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des Sports		
COUT	INVESTISSEMENT	:	FONCTIONNEMENT
	265.000 F	:	
FINANCEMENT	Ville de Lille : 132.500 F		
PROPOSE	Etat-Région : 132.500 F		
ECHEANCIER DE REALISATION	1995		

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE WAZEMMES	PLAN THEMATIQUE :		POUR L'ANIMATION DE PROXIMITE ET LES SPORTS			
	<i>Contribution aux axes transversaux</i>	<i>Citoyenneté</i>	<i>Insertion</i>	<i>Prévention de la délinquance</i>	<i>Intégration</i>	<i>Qualité de la Ville</i>
	PROGRAMME D'ACTION 1995		N° DE LA FICHE :			
TITRE DE L'ACTION	Favoriser l'appropriation d'une salle de musculation par les habitants notamment les jeunes issus du quartier de Wazemmes.					
MAITRE D'OUVRAGE	ASSOCIATION "LES CRAIGNOS"					
LOCALISATION	QUARTIER DE WAZEMMES					
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIATION "LES CRAIGNOS"					
OBJECTIFS	1) Favoriser l'accès à la pratique de la musculation pour tous les habitants du quartier de Wazemmes. 2) Permettre à trois cents jeunes de pratiquer la musculation. 3) Valoriser la pratique de ce sport par la mise en place d'échanges sportifs inter-quartiers.					
RESULTATS ATTENDUS						
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Suite au déménagement de la salle de musculation dans le Complexe sportif, il serait souhaitable d'acquérir un matériel performant permettant à chaque catégorie de personnes (habitants, club sportif, associations) d'utiliser cet équipement de façon optimale.					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Commission "Socio-éducative et sportive" Service des sports de la Ville de LILLE					
PARTENAIRES ASSOCIES	Clubs sportifs, associations du quartier Habitants du quartier					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des sports Service Animation					
COUT	INVESTISSEMENT 55 000 F			FONCTIONNEMENT		
FINANCEMENT PROPOSE	VILLE DE LILLE : 25 000 F CONTRAT VILLE : 25 000 F J. ET SPORTS 5 000 F					
ECHEANCIER DE	1995					

VILLE DE LILLE		PLAN D'AMENAGEMENT POUR L'ANIMATION DE PROXIMITE ET LES SPORTS					
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN	CONTRIBUTION MIXTES	Chargement	Incidence	Préparation de la réalisation	Réalisation	Qualité de la ville	
QUARTIER DU	Transversaux	X		X	X		
FAUBOURG DE BETHUNE	PROGRAMME D'ACTION 1995 N° DE LA FICHE 95						
TITRE DE L'ACTION	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU CLUB DE BASKET DU FG DE BETHUNE						
MAITRE D'OUVRAGE	BASKET CLUB FAUBOURG DE BETHUNE						
LOCALISATION	FAUBOURG DE BETHUNE						
OPERATEUR D'OEUVRE	BASKET CLUB FAUBOURG DE BETHUNE						
OBJECTIFS	- Développer une animation sportive pour un public jeune et adulte du quartier. - Favoriser l'implication des parents dans l'activité de leur enfants. - Développer une activité de compétition permettant de valoriser une équipe du quartier et des individus.						
RESULTATS ATTENDUS							
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Matériel (ballons, maillots) - Passer de 2 à 5 équipes (dont petits et jeunes)						
DISPOSITIF DE CONCERTATION	COMMISSION D'ANIMATION SPORT CULTURE						
PARTENAIRES ASSOCIES	- CONSEIL DE QUARTIER - MAIRIE DE QUARTIER - ANIMATEUR DE PROXIMITE VILLE DE LILLE						
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	SPORT						
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			
				22 350 F			
FINANCEMENT PROPOSE	- COTISATION : 5 000 F - O.M.S. : 2 000 F - CONSEIL DE QUARTIER : 1 500 F			VILLE DE LILLE : 6 925 F CONTRAT DE VILLE : 6 925 F			
ECHEANCIER DE REALISATION	1995						

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : POUR L'ANIMATION DE PROXIMITE ET LES SPORTS	
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de AUX AXES : : : la délinquance : : la Ville TRANSVERSAUX: X : X : X : X : X	
QUARTIER DES BOIS BLANCS	PROGRAMME D'ACTION 1994 REPORT 1995 pour l'Etat/Région N° DE LA FICHE (Conseil Municipal 1994)	
TITRE DE L'ACTION	SALLE DE MUSCULATION	
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Lille	
LOCALISATION	Salle de Sports François Millet	
OPERATEUR	Ville de Lille	
OBJECTIFS	Permettre l'accès et l'utilisation d'une salle de musculation accessible aux personnes handicapées.	
RESULTATS ATTENDUS	Développer la pratique sportive de tous les publics.	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Aménagement d'une salle de musculation. - Achat de matériels accessibles aux handicapés.	
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Comité de Développement Social du Quartier.	
PARTENAIRES ASSOCIES	Les usagers, clubs et associations.	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des Sports.	
COUT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	:	:
	:	200.000,00 F
FINANCEMENT PROPOSE	Ville : 100.000,00 F Contrat Ville : 100.000,00 F	
ECHEANCIER DE REALISATION	Fin 1994 REPORT 1995.	

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN TOUS QUARTIERS	PLAN THEMATIQUE : Animation de proximité et sports					
	Contribution aux axes	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
	transversaux		X		X	
	PROGRAMME D'ACTION 1995					N° DE LA FICHE 95
TITRE DE L'ACTION	Qualification des animateurs des CMIS					
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Lille					
LOCALISATION	Les Quartiers de Lille en Contrat de Ville					
OPERATEUR - MAITRE D'OEUVRE	Service des Sports					
OBJECTIFS	- Animation des centres municipaux d'initiative sportive - pédagogie - Aide à la formation de cadres-animateurs sportifs - Valorisation de l'encadrement					
RESULTATS ATTENDUS						
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Aider les jeunes à se former et à obtenir des brevets d'Etat sportifs - Moyens financiers et pédagogiques - Acquisition de matériel spécifique, pédagogique					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	- Clubs sportifs - Etablissements de formation : CREPS, UFR, STAPS, DDFS					
PARTENAIRES ASSOCIES	Clubs Sportifs / DDJS / CREPS, UFR, STAPS					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service des Sports					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
				300 000 F		
FINANCEMENT PROPOSE	Etat-Région : 150 000 F Ville de Lille : 150 000 F					
ECHEANCIER DE REALISATION	Année 1995					

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/160

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Piscine Olympique Marx Dormoy -
Aménagement d'un Centre de remise en forme et d'une cafétéria
Conditions de mise en concession

Le restaurant « Les Naiades » de la Piscine Olympique Marx Dormoy a cessé son activité depuis le 31 Décembre dernier, son exploitant Monsieur BENOIT, ayant décidé de prendre sa retraite.

La Ville voit donc lui revenir les locaux du restaurant, cuisine, bars et annexes en rez-de-chaussée bas. Le tout représente environ 1300 m², sur plusieurs niveaux, en imbrication physique avec la piscine mais particulièrement bien situé puisque l'ancienne salle de restaurant, comprenant un bar aménagé, offre une vision subaquatique du grand bassin et du puits de plongée et que le bar à l'étage permet un regard panoramique sur les bassins et le solarium extérieur.

La configuration des lieux, mais surtout la demande croissante des sportifs et du grand public permet d'envisager une réaffectation du site vers un Espace Forme, saunas et musculation.

La création d'un tel Centre compléterait ainsi naturellement les activités aquatiques et nautiques du complexe.

Par ailleurs, la présence d'une cafétéria permettra sans doute de développer le caractère convivial du site et serait appréciée de l'ensemble des usagers, y compris ceux de la bibliothèque, du théâtre du Grand Bleu et du quartier.

Afin de proposer à la population une diversité de prestations, mais surtout des horaires d'ouverture très larges ne coïncidant pas nécessairement avec le fonctionnement de la piscine (dimanche, jours fériés, vidanges), il est proposé de recourir à la formule de la concession.

Il appartiendra au soumissionnaire de proposer à la Ville les diverses prestations qu'il souhaite mettre en place et les aménagements qui en résultent. A cet égard, la Ville est ouverte à toute proposition tant en ce qui concerne les services à proposer aux usagers, que pour le fonctionnement de la cafétéria ou même pour la mise en place ou le développement d'activités ou d'installations en lien direct avec la piscine.

La loi du 29 Janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques fait obligation de publicité et de mise en concurrence préalablement à toute décision quant au choix de l'exploitant et quant à l'économie générale du contrat.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 27 Mars 1995, de bien vouloir

- approuver le principe de cette délégation de service public ;
- nous autoriser à organiser la publicité et la mise en concurrence résultants de la loi du 29 janvier 1993 précitée.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/161

OBJET

PROGRAMMES D'ANIMATION JEUNESSE 1995
CONVENTION AVEC LE G.E.D.A.L.
SUBVENTIONS 1995

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 1978, la Ville de Lille a souhaité la mise en oeuvre d'un programme d'activités de loisirs pour les lillois qui restent dans la cité durant les périodes de vacances et en particulier durant l'été.

Il s'agissait donc de permettre la coordination des différents intervenants associatifs lillois qui ont présenté des projets de loisirs.

Ces projets se décomposent en plusieurs volets présentés, ci-après :

Pour les vacances d'été :

- les visites de Lille et voyages dans la Région organisés par le G.E.D.A.L. en concertation avec les Comités et Associations de quartier.
- l'opération "Adolescents", organisée par l'ensemble des partenaires associatifs de l'Animation Lilloise.

Durant l'année :

- les activités mises en oeuvre dans la continuité de l'été, à l'occasion des petites vacances scolaires "Suivi-Petites Vacances" par les mêmes partenaires et un enveloppe "Chèques-vacances" en partenariat avec le Conseil Général du Nord.
- le programme "Loisirs des Jeunes dans le Nord" à l'échelon lillois, accompagne le dispositif initié par le Conseil Général du Nord et propose aux adolescents lillois des activités à caractère exceptionnel et attractif.
- le dispositif "Projets locaux d'animation" (PLA) initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ayant pour objet d'assurer une meilleure transversalité entre les actions "sport" et les actions "Jeunesse, il apparaît nécessaire de

développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs que sont les collectivités territoriales, le mouvement associatif et les milieux économiques.

En accord avec votre Commission de l'Eduction de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons d'approuver la convention ci-après, et d'attribuer les subventions suivantes à verser au G.E.D.A.L. soit un total de 1.050.000 F.

- 120.000 F	- "Visites de Lille et Voyages dans la région"
- 600.000 F	- "Opérations adolescents - Eté à Lille"
- 100.000 F	- "Suivi petites vacances" dont 50.000 F pour l'enveloppe "Chèques-vacances".
- 150.000 F	- "Loisirs des jeunes dans le Nord"
- 80.000 F	- Projets Locaux d'Animation (PLA)

Les dépenses correspondantes soit 1.050.000 F à verser au G.E.D.A.L. sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du Budget Primitif 1995, sous l'intitulé "Subventions Opérations - Vacances à Lille pour ceux qui restent" - G.E.D.A.L. et "Projets Locaux Animation Jeunesse" (PLAJ) - G.E.D.A.L.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/162

OBJET

COMITE DE QUARTIER

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

AU TITRE DE L'ANNEE 1995

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les comités de quartiers bénéficient d'une subvention annuelle leur permettant de faire face à leurs frais de fonctionnement. Un crédit de 104.183 F a été ouvert pour cet objet au budget primitif de 1995.

Le Conseil Municipal prévoit pour la tranche 95, un projet commun aux sites inscrits dans le contrat Ville 94 - 96 : le Fonds de participation des habitants. Il s'agit de faciliter au plan technique, administratif et financier, l'intervention directe des habitants pour la réalisation de projets à caractère festifs et socio-culturels dont ils sont à la fois les promoteurs et les usagers. La participation est de 40.000 F pour la Délégation à l'Animation des Quartiers, soit 10.000 F pour chacun des quatre quartiers relevant de l'ancienne procédure Développement Social de Quartier.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'attribution des subventions réparties de la manière suivante :

- Lille-Sud	*16.000 F
- Moulins	*15.513 F
- Vieux-Lille	8.000 F
- Wazemmes	*14.100 F
- Vauban	9.960 F
- Fives	*10.000 F
- Saint Maurice	9.410 F
- Saint Sauveur	9.910 F
- Fg de Béthune	5.640 F
- Bois-Blancs	<u>5.650 F</u>
	104.183 F

* dont 10.000 F pour le fonds de participation des habitants.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/163

OBJET

**RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA VILLE
DE LILLE ET L'ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES -
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES
LOCAUX 36, RUE D'EYLAU**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les orientations prises par la Municipalité en matière d'animation prévoient à l'égard des associations gestionnaires des équipements la mise en oeuvre d'une politique de conventionnement qui fixe les relations contractuelles entre les associations et la Ville de Lille.

Le Centre Social de Wazemmes occupe depuis 1983 une propriété communale située au 36, rue d'Eylau. L'état de vétusté du bâtiment a nécessité divers travaux de modernisation. Ceux-ci n'ont néanmoins pas permis d'accueillir les usagers du Centre Social dans des conditions de sécurité satisfaisantes et en conformité avec la réglementation en vigueur. C'est ainsi que s'est élaboré en concertation avec les habitants du quartier, les usagers du centre social et les professionnels en poste, un projet de rénovation et extension des bâtiments existants.

Ce projet s'est donc concrétisé par la construction d'un bâtiment aujourd'hui terminé. Il convient donc de définir selon la convention ci-après les modalités de gestion du bâtiment d'une surface de 1.606,66 m2.

L'Association gestionnaire du Centre Social de Wazemmes ayant été mise en liquidation judiciaire au début de l'année 93, une nouvelle association de bénévoles intitulée "Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes" s'est positionnée comme porteur du projet "Maison de quartier - Centre Social de Wazemmes". Cette association régie par la loi du 1er Juillet 1901 a été créée et régulièrement déclarée en Préfecture le 8 Avril 1993 n° 5/27766.

La structure de gestion adoptée à la demande de la Ville et de la C.A.F., qui ont subordonné l'octroi de leurs subventions à la participation des usagers à la gestion de l'équipement, est depuis le 8 avril 1993 : "l'Association de Gestion pour la Maison de Quartier de Wazemmes".

Il convient aujourd'hui de préciser les relations entre la Ville de Lille et l'association gestionnaire reprises dans la convention ci-après, les responsables de l'association ayant donné leur accord.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons d'approuver le texte de la convention à passer entre la Ville et l'Association et de fixer la date de prise d'effet du présent contrat au 1er Avril 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

seance du 10 avril 1995

N° 95/164

OBJET

COMITE LILLOIS D'AIDE AUX PROJETS
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le C.L.A.P. a pour mission d'aider les jeunes de quartier à la mise en place et au financement de leurs projets économiques ou de loisirs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de retenir au bénéfice de ce dispositif les projets ci-après :

- Projet "LE PLACARD" : 15.000 F

Ce projet a pour objectif de faire partager sous forme d'animation, l'intérêt pour le papier et l'imprimerie.

Les ateliers mis en place permettront de s'initier à :

- la fabrication du papier
- l'impression d'un texte ou d'une image

à l'aide de différentes techniques traditionnelles et l'impression par le biais de la typographie - s'ajoutera aux ateliers un musée didacticiel sur l'histoire du papier et de ses emplois.

- Projet "JAHD" : 20.000 F

Cette initiative de jeunes femmes vise à pratiquer et faire pratiquer la danse orientale. Un projet pédagogique a été élaboré pour proposer à toutes les structures scolaires ou para-scolaires, des cours de danses se concluant par une démonstration finale. Ces démonstrations pouvant par ailleurs être l'objet d'autres ateliers tels que couture, confection de costumes, menuiserie, arts plastiques pour le décor, cuisine pour la confection de pâtisseries orientales, musique pour l'accompagnement musical.

Les 2 projets ci-dessus représentent une subvention totale de 35.000 F à verser au G.E.D.A.L. pour permettre leur réalisation et dans le cadre de la

convention entre la Ville de Lille et le G.E.D.A.L. signée en date du 20 Février 1995.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - Article 657, du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Subventions au Comité Lillois d'Aide aux Projets".

Elles seront versées au G.E.D.A.L., conformément à la Convention signée le 20 Février 95 entre la Ville de Lille et le G.E.D.A.L.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/165

OBJET

SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de vous prononcer sur les propositions de subventions, ci-dessous :

- L'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes : 5.000 F

L'association organise le 13 Mai 1995 l'inauguration des nouveaux locaux dont elle va disposer pour la mise en oeuvre de son projet d'action Centre Social, Maison de Quartier et Maison du Citoyen. Les frais de cette inauguration sont estimés à 35.000 F.

Nous vous proposons de soutenir cette initiative à hauteur de 5.000 F.

- Association Maison de Quartier Godeleine Petit : 1.000 F

L'Association de Gestion de la Maison de Quartier Centre Social du Vieux Lille nouvellement dénommée Association Maison de Quartier Godeleine Petit met en oeuvre une action envers son public jeune, particulièrement ciblée sur le contexte actuel, et les échéances électorales à venir. Cette démarche de citoyenneté prendra la forme d'une exposition intitulée "Devenir Citoyen - ça commence près de chez soi".

Cette exposition est destinée aux jeunes adolescents des quartiers des centres de loisirs, des écoles, ...elle pourra être mise à disposition des autres équipements de la Ville qui en feront la demande.

La Ville de Lille est sollicitée pour soutenir cette action à hauteur de 1.000 F.

La Délégation à l'Animation des Quartiers y participera à hauteur de 1.000 F.

Les Chantiers de l'Inédit : 20.000 F

Cette association se propose de réaliser des créations théâtrales en 1995 co-production avec la Maison de Quartier Concorde et l'active participation des habitants du quartier Faubourg de Béthune. Depuis 1989 cette association mène son action sur le quartier conjugant le social et le culturel.

Considérant l'activité menée par cette association nous vous proposons de la soutenir à hauteur de 20.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.

La Section Lilloise de la Ligue de Droits de l'Homme : 5.000 F

souhaite organiser une exposition sur l'affaire DREYFUS qui pourrait être présentée dans les établissements scolaires, les Centres Sociaux et les Maisons de Quartier. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du centenaire de l'affaire DREYFUS. Cette affaire ayant été l'occasion de la création de la Ligue des Droits de l'Homme ainsi que l'origine de la création des associations de défense des droits de l'homme qui ont joué un rôle considérable durant tout le 20ème siècle.

Cette exposition a pour but :

- d'informer le public lillois sur une partie importante de notre histoire.
- d'organiser une réflexion sur les problèmes des droits de l'homme.

Le Budget de cette exposition est estimé à 84.000 F.

La Ville de Lille est sollicitée pour soutenir cette action, nous vous proposons donc d'attribuer une subvention de 5.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - Article 657 du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Subventions à Diverses Sociétés".

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/166

OBJET

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES
LOCAUX A USAGE EDUCATIF A L'INSTITUT
CATHOLIQUE DES ARTS ET METIERS DE LILLE**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Sur proposition du Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes, et en application du schéma d'Urbanisme de quartier, le Conseil Municipal réuni le 28 Juin 1993 a adopté le principe de création d'un pôle d'animation dans les anciens bâtiments T.C.C. de la rue Lestiboudois, à Lille.

Dans une réunion ultérieure du Conseil Municipal, en date du 27 Juin 1994, était décidé le principe d'une participation de l'I.C.A.M. à la gestion d'une partie du bâtiment, soit 400 m2 pour des activités de formation et d'insertion et 900 m2 pour des activités sportives.

Les conventions correspondantes, ont été discutées avec l'I.C.A.M. et elles prévoient une mise à disposition de longue durée en contrepartie d'une ouverture sur le quartier en matière d'insertion des jeunes et d'une utilisation gratuite de la Salle de Sports pour les associations du quartier de Vauban-Esquermes.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des 2 conventions, ci-jointes, avec l'I.C.A.M. et avec l'Association ICAM-SPORTS et de fixer la prise d'effet à la date du Conseil Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/167
OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN
Quartier de Moulins
Programme d'alphabétisation

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

A la demande d'un groupe de femmes d'origine étrangère (marocaine, sénégalaise...) du quartier de Moulins, le Centre Social Marcel Bertrand situé au 54, Bd de Strasbourg met en place un programme d'alphabétisation.

Ces cours, au nombre de 2 après-midi par semaine, le mardi et le vendredi de 14 H à 16 H 15 auront lieu au Centre Social.

Une vingtaine de personnes y seront accueillies régulièrement.

Des actions parallèles pourraient être prévues avec le groupe telle que la participation à la réunion de l'école des consommateurs ou aux cours de couture.

La concertation a été menée avec la circonscription du service social et la commission migrant.

Ce projet est estimé pour l'année 1995 à 80.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 30.000 F.
- La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 30.000 F.
- dont 25.000 F au titre de la Délégation à l'Action Sociale et 5.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.
- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des Projets de Quartier". La subvention de 5.000 F au titre de l'Animation des Quartiers est à verser au Centre Social Marcel Bertrand.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/168

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Wazemmes

Développement des Actions de la Maison du Citoyen

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de Quartier de Wazemmes est agréée Centre Social et est reconnue par la population du quartier comme lieu d'accueil, et d'écoute, elle est ainsi devenue la Maison du Citoyen du Quartier de Wazemmes. Elle met donc en place une permanence d'accueil, d'écoute avec tenue d'enregistrement des demandes et réclamations des habitants du quartier. Il doit donc se structurer autour d'elle un réseau d'interlocuteurs qui ont autorité à être saisis et répondre aux problèmes exposés et assurer le suivi des dossiers.

Un fond documentaire doit également être constitué pour l'information de la population.

Cette action vise à développer des actions de médiations collectives à partir des problèmes recensés, rencontrés par les habitants et à leur permettre de s'organiser collectivement pour qu'ils deviennent acteurs de projets.

Le coût de fonctionnement de ce projet est estimé à 160.000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 62.500 F, dont 42.500 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers et de 20.000 F au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'état et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 62.500 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter la subvention escomptée de l'Etat et la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 62.500 F.

- Autoriser la participation de la Délégation à l'Animation des Quartiers pour 42.500 F.

- La participation de la Délégation à la Politique de la Ville s'opérera par virement de crédits sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - article 657 du Budget Primitif 95 sous l'intitulé "Accompagnement de Projets de Quartier".

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des Projets de Quartier". La subvention est à verser à l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/169

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier des Bois-Blancs

Développement d'une pratique Sports-Loisirs

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier des Bois-Blancs disposant maintenant d'une salle de sports adéquat souhaite développer la pratique du Sports-Loisirs par la création d'un Club Omni-Sports qui proposera aux habitants du quartier des disciplines non encore pratiquées par le club existant (ex. tennis de table, hand-ball...).

Ce projet doit permettre :

. l'apprentissage des disciplines sportives diverses adaptées aux différentes tranches d'âge et encadrées par un animateur diplômé (BEESAPT).

. l'acquisition de l'équilibre, d'une meilleure motricité pour les plus petits et d'une meilleure latéralisation.

. la reprise de confiance en soi, le respect des règles, la canalisation de l'agressivité, ... nécessaires aux jeunes en situation d'échec.

Le coût de ce projet est évalué à 80.000 F.

C'est la Maison de Quartier des Bois-Blancs qui se propose de le mettre en oeuvre.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 30.000 F dont 15.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers et 15.000 F au titre de la Délégation Politique de la Ville..

L'Etat et la Région sont sollicités à parité soit 30.000 F au titre du contrat de Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier des Bois-Blancs, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter la subvention escomptée de l'Etat et la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan.

- La participation de la Délégation à la politique de la Ville s'opérera par virement de crédits sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - article 657 du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Accompagnement des Projets de Quartier"

- Imputer la dépense correspondante soit 30.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention est à verser à la Maison de Quartier des Bois-Blancs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/170

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Opération 1000 week-end

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille se propose de mettre en oeuvre, pour les quartiers du "croissant Sud" lillois, un programme annuel d'aide au départ en week-end des familles des quartiers de Lille en priorité ceux retenus au titre du Contrat de Ville.

Ce projet a pour objectif :

- de développer les possibilités pour les familles à revenu modeste de départ en week-end sur les sites de la Région.

- de concourir au développement du tourisme régional en utilisant les sites et les équipements collectifs régionaux (gîtes, camping, villages vacances) il s'agira en outre d'animer un réseau d'actions lillois afin de définir un programme opérationnel et concerté.

1.000 personnes regroupées en familles pourraient bénéficier de ce programme dont le coût est évalué à 500.000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
		<u>Participations sollicitées</u>	
Hébergement - Restauration		- Etat/Région au titre du	
250 Fx 2 Jours x 1000		Contrat Ville	150.000 F
personnes =	500.000 F	- C.A.F.	65.000 F
		- F.A.S.	20.000 F
		- Fondation vacances ouvertes	15.000 F
		- Conseil Général du Nord	50.000 F
		- Participation des familles	50.000 F
		- Ville de Lille	
		Délégation Action Sociale	50.000 F
		Délégation à l'Animation	50.000 F
		D.G.D.	50.000 F
TOTAL	500.000 F	TOTAL	500.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet.
- Adopter son plan de financement.
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région à hauteur de 150.000 F au titre du Contrat de Ville.
- Solliciter les subventions des autres financeurs.
- Prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées et le reversement de celles-ci sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657.
- Autoriser la participation de la Ville de Lille à hauteur de 150.000 F dont :
 - 50.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.
 - 50.000 F au titre de la dotation de Solidarité Urbaine
 - 50.000 F au titre de la Délégation à l'Action Sociale

Ces participations s'opèreront par virement de crédit sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - article 657.

- Imputer la dépense correspondante soit 150.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du Budget Primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des Projets de Quartier".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/171

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN
UNE REGIE DE PROXIMITE PAR QUARTIER
"LES FLORALIES DES QUARTIERS"

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les équipements de quartier de l'animation lilloise créés depuis plusieurs décennies nécessitent une requalification de leurs espaces extérieurs et espaces verts. Cette requalification doit :

- offrir une perception publique positive de l'environnement de ces équipements par un aménagement et un traitement esthétique fonctionnel.
- contribuer dans la durée à une offre d'insertion qualifiante des publics exclus de l'emploi.

Ce projet se réalisera par le recrutement de 4 personnes en contrat de qualification, d'une en contrat de retour à l'emploi, et d'un adulte en emploi consolidé. Un plan de formation sur 2 ans visant l'obtention du C.A.P. Espaces Verts - Parcs et Jardins et Horticulture.

L'opérateur Maître d'oeuvre de ce projet est la Fédération Lilloise des régies techniques de proximité qui réalisera une étude technique par équipement pour requalifier les espaces et établir une programmation d'ensemble

Il est envisagé de requalifier 3 à 4 équipements chaque année de 95 à 97. L'ordre de réalisation sera le suivant :

- 1) Terrasses de la Maison de Quartier de Wazemmes
- 2) Espaces extérieurs de la Maison de Quartier de Moulins
- 3) Espaces Extérieurs de la Maison de Quartier des Bois-Blancs
- 4) Espaces Verts secteur Lazare Garreau à Lille-Sud
- 5) Expaces Extérieurs du Centre Social Mosaïques à Fives.

Le coût de ce projet est estimé à 1.814.000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses

- Charges de personnel	466.000 F
* 4 contrats de qualification	
* 1 C.R.E.	
* 1 emploi consolidé	
- Formation	288.000 F

- Petit équipement	132.000 F
- Matières d'oeuvre	928.000 F

TOTAL 1.814.000 F

Recettes
Participations sollicitées

- Contrat de Ville	
- Etat/Région	400.000 F
- Fonds d'assurance Formation	216.000 F

Ville de Lille

- Délégation Animation	200.000 F
- Délégation au Développement	666.000 F
- Délégation aux Travaux Services Techniques Centralisés	282.000 F
Services Techniques Décentralisés	50.000 F

TOTAL 1.814.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet.
- Adopter son plan de financement.
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région à hauteur de 400.000 F au titre du Contrat de Ville.
- Autoriser la participation de la Ville de Lille à hauteur de 1.198.000 F dont :
 - 200.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.
 - 666.000 F au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.
 - 332.000 F au titre de la Délégation aux Travaux
- Imputer la dépense de 200.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 904/91 article 232 K 42 du Budget Primitif 95, sous l'intitulé "Divers Equipements Sociaux Educatifs - Travaux de grosses réparations".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/172

OBJET

ASSOCIATIONS DE JEUNESSE
SUBVENTIONS DE FONCTIONEMENT
AU TITRE DE 1995 - 1ERE REPARTITION

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les associations de Jeunesse assurent annuellement des actions pour les jeunes lillois, pour leur permettre de mener à bien les projets que ces associations souhaitent mettre en oeuvre.

En accord avec votre Commission de l'Eduation de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 Mars 1995, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'attribution des subventions ci-après, calculée sur la base de 80 % des subventions allouées en 1994, soit pour :

- Groupe Scout Isla-Lille	13.000 F
- Scouts de France Codépie	16.000 F
- F.S.E. du Collège Carnot	2.400 F
- F.S.E. du Collège Camus	3.200 F
- F.S.E. du Collège Duplex	3.200 F
- F.S.E. du Collège Louise Michel	3.200 F
- F.S.E. du Collège Verlaine	3.200 F
- Association S.U.D.H.E.	8.000 F
- Intergénération de Lille-Sud	8.000 F
- Service Civil International	32.000 F
- Eclaireurs et Eclaireuses de France	16.000 F
- Jeunesse Loisirs Famille	80.000 F
- Magenta-Animation	48.000 F
- Francs et Franches Camarades	15.000 F
- Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau	48.000 F
- Association Tintin Miloud	8.000 F
- Association "L'Ile aux Trésors"	8.000 F

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/173

OBJET

Subvention destinée à un organisme
à caractère humanitaire - Aide Humanitaire
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère humanitaire, au titre de son activité pour l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 35 000 Francs à l'Association Médicale Franco-Palestinienne.

Cette dépense sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8922.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/174

OBJET

Remises gracieuses

Titres de recette 8133/92, 8999/93 et 15 748/94
en faveur de trois familles en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des Services de l'Action Sociale et des Mairies de quartier, un soutien financier qui se traduit, soit par un secours, soit par une avance remboursable.

La situation matérielle de trois bénéficiaires d'avances remboursables a nécessité compte tenu de son aggravation une nouvelle enquête sociale qui a conduit à proposer une remise gracieuse des dettes ci-après contractées envers la Ville :

- avance allouée par le Service de l'Action Sociale Individuelle à une Lilloise
Titre de recette 8133/92 : Montant 3 000 F
- avance allouée par la Mairie de quartier du Centre à un Lillois
Titre de recette 8999/93
remise gracieuse de 1 198 F sur l'avance initiale de 2 100 F
L'intéressé a fait preuve de bonne volonté et a remboursé 902 F
- avance allouée par la Mairie de quartier de Fives à une Lilloise
Titre de recette 15 748/94 : Montant 1 500 F

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder la remise gracieuse aux intéressés des sommes restants dues.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/175

OBJET

Association Départementale des Pupilles,
de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P. 59)
Séjours d'hiver à vocation éducative

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Services de l'Action Sociale ont mis en place avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P. 59) sise à Lille, 23 rue Malus, deux séjours du 26 février au 5 mars 1995 et du 5 mars au 12 mars 1995, dont la particularité est l'aspect non seulement ludique mais également éducatif.

Durant ces séjours dans les Vosges, au Tholy 36 enfants lillois peuvent au travers de la découverte de la vie locale, conserver le lien avec le travail pédagogique réalisé durant l'année scolaire. La participation demandée aux familles s'élève à 320 Francs par enfants.

L'association A.D.P. 59 contribue financièrement à cette opération pour une somme de 700 Francs par enfant.

Considérant la situation particulière de trois des enfants inscrits et après rapport d'une assistante sociale nous vous demandons de bien vouloir accepter le principe d'une aide exceptionnelle, à cette famille, versée directement à l'association.

Le montant total de la participation financière s'élève donc à 36 960 Francs se décomptant comme suit :

- 36 000 Francs de participation globale
- 960 Francs (320 F x 3 enfants) de prise en charge exceptionnelle au titre d'une participation familiale.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la dépense correspondante à prélever sur les crédits inscrits au chapitre 955.9 - article 645 - sous-compte 8297 - code service 7220 .

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/176

OBJET

Convention entre la Ville de Lille
et la Société des Eaux du Nord :
Réemploi des recettes

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention liant la Ville de Lille et la Société des Eaux du Nord, signée le 27 mai 1991, la Commission d'Admission placée sous l'autorité de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Action Sociale et qui regroupe des représentants des services de l'Action Sociale, des Mairies de Quartier, de la Société des Eaux du Nord et de la Trésorerie Principale est amenée lors des décisions de prises en charge des factures d'eau à accorder un secours soit un prêt selon la situation sociale des familles.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le réemploi des recettes provenant des remboursements de prêt au Chapitre 955.9 - Article 634.1 - Sous-compte 5494 - Code service 7220.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/177

OBJET

Mise en oeuvre des opérations programmées
d'amélioration de l'habitat
sur Moulins - Wazemmes - Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le retard de la métropole en matière d'entretien et de mise aux normes du patrimoine privé a récemment été mis en évidence dans un rapport de l'Agence de l'Urbanisme.

L'étiollement du parc locatif privé sur Lille et plus particulièrement sur les quartiers de Moulins, Wazemmes et Lille-Sud contribue largement à augmenter les demandes de logement auprès des organismes H.L.M. qui ne peuvent répondre à tous les besoins.

Nécessité est donc de préserver le patrimoine privé à vocation sociale.

C'est pourquoi, à l'initiative de la Ville de Lille et après une enquête très approfondie auprès de la population, une opération programmée d'amélioration de l'habitat vient d'être lancée sur les îlots les plus sensibles des quartiers de Moulins, Wazemmes, et Lille-Sud.

Par ailleurs, la Ville de Lille qui bénéficie du programme communautaire pour la requalification des courées, met en oeuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour l'ensemble des courées lilloises.

Parallèlement à ces actions de requalification du parc locatif privé, la Ville de Lille s'est montrée soucieuse du maintien en place des familles modestes.

Afin de préserver à la fois la diversité de l'habitat et les équilibres sociaux, elle a donc opté pour la mise en oeuvre d'O.P.A.H. complexes qui prévoient, notamment, des programmes d'actions sociales adaptées, agréant ainsi les propositions particulières inscrites dans les études de Citémétrie et de l'A.R.I.M. Nord / Pas-de-Calais qui consistent en la mise en oeuvre par la Ville de moyens complémentaires aux aides de droit commun, à savoir :

- la bonification de 5 % par la Ville des taux subventionnables par l'A.N.A.H. destinée aux bailleurs privés - après un effort similaire de cet organisme - en vue de favoriser le conventionnement des logements locatifs.
- l'attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, sous condition de ressources (revenu inférieur ou égal à 100 % des plafonds P.A.P.).

Ces primes municipales représenteraient 10 % du montant des travaux T.T.C. limités à 70 000 Francs.

La Ville de Lille s'est ainsi engagée sur la durée des O.P.A.H. à participer au financement de ce dispositif pour un montant total d'un million et demi de francs.

C'est pour conforter la dimension sociale de ces O.P.A.H. complexes que la Direction de l'Action Sociale de la Ville interviendra sur le plan financier mais aussi dans l'animation du Comité de Pilotage aux côtés de la délégation à l'Urbanisme. Ce Comité de Pilotage sera, en outre, composé de l'A.R.I.M. Nord / Pas-de-Calais et du CAL-PACT de Lille, chargés de l'instruction des dossiers, de l'Observatoire des Réalités Locales qui aura pour mission de coordonner l'action sur les quartiers, des Présidents délégués des Conseils des Quartiers Moulins, Wazemmes et Lille-Sud, des Mairies de Quartier, des Chefs de projet D.S.U. et des Ateliers-Logement des quartiers concernés.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir concourir au succès de ce dispositif à travers une participation financière de 255 000 Francs reductible sur trois ans, durée des O.P.A.H..

La dépense en résultant sera prélevée, sur l'imputation 964.2 - article 651.1 - sous-compte 9225 pour les primes municipales à l'amélioration de l'habitat et sur l'imputation 964.2 - article 657 - sous-compte 8294 pour la bonification de 5 % de la subvention A.N.A.H. par la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/178

OBJET

Attribution de primes municipales
à l'amélioration de l'habitat
dans le cadre de l'O.P.A.H. Moulins -
Wazemmes - Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En référence à votre approbation précédente sur la mise en oeuvre de cette procédure d'O.P.A.H. sur les quartiers Moulins - Wazemmes et Lille-Sud, qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limité à 70 000 Francs, en accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande présentée par :

- Madame Marcelle LEPINE

10-12 Cour Gossart

23 rue de Saint Eloi

objet des travaux : installation d'un wc intérieur

montant T.T.C. des travaux : 4 112,45 Francs

montant de la prime (10 %) : 411 Francs

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif
chapitre 964.2 - article 651.1 - sous-compte 9225

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/179

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières
à des Structures diverses, associatives ou publiques,
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnière municipale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 6629 - Sous-compte 7417.

- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	20 600 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	78 795 F
- MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN	15 450 F
- PERISCOPE	15 450 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	110 982 F
- ASSOCIATION HORIZON JEUNES	15 450 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	129 780 F
- INNOV'ENFANCE	77 250 F
- POINT RENCONTRE NORD	5 150 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/180

OBJET

Subventions et Participations Financières
destinées aux organismes
à caractère social - Action Sociale
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions et participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions et les participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- HORIZON JEUNES VAUBAN-ESQUERMES	45 000 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	20 000 F
- MAISON D'ACCUEIL DES JEUNES TRAVAILLEURS	5 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8291, pour :

- POINT RENCONTRE NORD	20 000 F
------------------------	----------

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292, pour :

- CENTRE DE SOINS	30 000 F
- INSTITUT PASTEUR	17 500 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-Compte 5444, pour :

- LILLE SUD DEVELOPPEMENT 30 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- LES CHANTIERS DE L'INEDIT 20 000 F

- FEDERATION DES ASSOCIATIONS
DES JEUNES DE QUARTIER 50 000 F

- CRAFO 15 000 F

- LILLE SUD DEVELOPPEMENT 5 000 F

- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND 25 000 F

- CENTRE SOCIAL FIVES MOSAIQUE 25 000 F

- ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 30 000 F

- UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE 5 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/181

OBJET
Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Agées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045, pour :

- COMITE D'ENTRAIDE DU QUARTIER SAINT SAUVEUR	5 000 F
- FILBERJOIE	5 000 F
- CLUB HENRI KOLB	20 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/182

OBJET

Association Tam Tam 59
Les Chantiers de l'Inédit
Attribution d'une subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

I - L'Association Tam-Tam 59 dont le but est de promouvoir la culture et les arts nègres, gère une radio locale communautaire (radio JBS), édite un magazine mensuel "Tam-Tam 59 l'écho des Tropiques", organise des expositions, réalise des animations culturelles en ateliers.

Créée en 1992, agréée "Association de Jeunesse et d'Education Populaire", cette association, présidée par Madame Salimata NETCHENAWOE, siège désormais outre à Mons en Baroeul, 24 rue Ernest Mayeur à Lille. Ce siège lillois doit permettre à Tam-Tam 59 de développer ses actions culturelles et éducatives dans le Quartier de Moulins et Wazemmes. Une aide de démarrage des activités lilloises pourrait leur être accordée à hauteur de 10.000 Frs.

II - Les Chantiers de l'Inédit

En collaboration avec le Centre Social, la Maison de Quartier Concorde, les habitants et les associations du quartier Faubourg de Béthune - Wazemmes, les Chantiers de l'Inédit ont assuré de novembre 94 à janvier 95, la mise en place et la préparation d'un spectacle provisoirement intitulé "Coups de barre ou la mémoire d'un Quartier, vu par ses habitants".

Prévue en mai-juin 95, cette production pourra ensuite intégrer le Festival des Pays du Nord (septembre-octobre 95) et Concorde 95, ceci dans d'autres quartiers lillois.

Le coût global de l'opération est estimé à 268.000 Frs dont 85.000 Frs sollicités de la Ville de Lille.

- Action Sociale	25.000 Frs
- Culture	25.000 Frs (voir également Contrat de Ville)
- Animation Quartier	25.000 Frs
- Citoyenneté	10.000 Frs

Une aide de 5.000 Frs pourrait être accordée au titre de la délégation à la Citoyenneté. Les autres financements feront l'objet d'une délibération particulière.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de :

- 10.000 Frs à Tam-Tam 59
- 5.000 Frs aux Chantiers de l'Inédit,

à prélever sur les crédits disponibles au BP 95 au sous-chapitre 955.9 art. 657 sous compte 06568.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/183

OBJET

Soutien scolaire dans les Zones
d'Education Prioritaire et
interventions dans le cadre de
l'aménagement des rythmes scolaires :
Personnel enseignant - Application des
nouveaux taux-horaires de rémunération

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 94/616 du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, conformément au décret n° 94-599 du 15 juillet 1994 majorant la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat les heures supplémentaires d'études surveillées effectuées par le personnel enseignant dans le cadre du soutien scolaire des écoles classées en Zone d'Education Prioritaire d'une part, ainsi que les interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires d'autre part.

Or, par circulaire n° 95-024 du 31 janvier 1995, Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais nous a fait connaître qu'en application du décret n° 92-1062 du 1er octobre 1992 modifiant le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 qui précise les conditions de rémunération pour travaux supplémentaires des professeurs des écoles et du décret n° 94-1004 du 21 novembre 1994 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des collectivités territoriales, les nouveaux taux applicables s'établissent comme suit :

Heures d'études surveillées

au 1er décembre 1994

- Instituteurs, Directeurs d'école élémentaire	87,09 F
- Professeurs des écoles (classe normale)	97,99 F
- Professeurs des écoles (hors classe)	107,79 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'application de ces taux à compter du 1er décembre 1994 pour le soutien scolaire en Zone d'Education Prioritaire et les interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/184

OBJET

Logements de fonction des
enseignants - Revalorisation
de la caution.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 85/459 en date du 19 décembre 1985, le Conseil Municipal a instauré le principe du paiement d'une caution lors de l'attribution d'un logement de fonction réservé aux instituteurs.

Le montant était alors fixé à 1 200 Francs. Or, il s'avère nécessaire de revaloriser le montant de cette caution qui n'a pas été augmenté depuis dix ans. Il pourrait être fixé à trois fois l'indemnité représentative de logement, base sur laquelle les loyers - pour les enseignants qui ne peuvent bénéficier de la gratuité - sont fixés. Actuellement, celle-ci se monte à 1 080 Francs par mois, ce qui porterait le montant de la caution à 3 240 Francs, réactualisable annuellement en fonction de la circulaire préfectorale fixant le taux de l'indemnité représentative de logement.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 1995

N° 95/185

OBJET

Transfert de l'école Jules FERRY
à Paulin PARENT - Dénomination de
la nouvelle école.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'école Jules FERRY qui accueille des enfants handicapés moteurs et un centre d'éducation motrice géré par l'Association des Paralysés de France, fonctionne actuellement dans les locaux situés dans le groupe scolaire Léon BLUM, rue Tolstoï.

Avec la déviation du boulevard périphérique Est, la démolition de cette école s'est avérée nécessaire. La Ville a donc décidé le transfert de cet établissement dans les locaux de l'ancienne école Paulin PARENT, 40 rue de Rivoili, et la nouvelle école Jules FERRY sera mise à disposition fin avril, début mai.

Le Directeur de l'école, les enseignants et les familles ont souhaité que le nom de Jules FERRY, Ministre de l'Instruction Publique, puisse être conservé dans ces nouveaux locaux.

Le Conseil de Quartier de Fives réuni le 25 janvier 1995 s'est prononcé favorablement.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/186

OBJET

Mesures de carte scolaire dans
les écoles privées : ouvertures
et fermetures de classes -
Rentrée scolaire 1995/1996.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La circulaire de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale n° 85.104 du 13 mars 1985, relative à l'instruction des demandes de contrats d'association avec les écoles privées et d'avenants prévus aux articles 4 et 5 de la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959 prévoit la consultation de la collectivité territoriale intéressée sur les demandes de contrats d'associations avec les écoles privées ou d'avenants à ces mêmes contrats.

En application de ces dispositions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a informés des demandes d'avenants présentées par les écoles privées suivantes :

- Ecole privée Sainte Anne/Saint Joachim - 198 rue du Bois : ouverture d'une classe enfantine,

- Ecole Saint Denis - 11 rue Parrayon : ouverture d'une GS/CP,

- Ecole Saint Louis - 10 rue Broca : ouverture d'une classe A.I.S. et transformation de la classe de perfectionnement en CLAD,

- Ecole Notre Dame d'Annay - 76 rue de l'Hôpital Militaire : ouverture d'une classe élémentaire.

Par ailleurs, les services académiques nous ont fait part des prévisions de fermetures concernant les écoles suivantes :

- Ecole Sainte Marie - 21/23 rue Maracci : fermeture d'une classe enfantine,

- Ecole Saint Michel - 30 rue Gantois : fermeture d'une classe élémentaire,

- Ecole Saint Sauveur - 1 rue Charles Debierre : fermeture d'une classe enfantine.

Pour répondre à la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995 :

- de prendre note des ouvertures et des fermetures

- et de limiter conformément à la décision que nous avons prise, aux seuls élèves résidant à LILLE, la prise en charge sur le budget communal du forfait "élève" appliqué à la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/187

OBJET

Association Régionale pour
l'Education Interculturelle des Jeunes
(A.R.P.E.I.J.) - Versement de la
cotisation 1994/1995

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'A.R.P.E.I.J., Association Régionale pour l'Education Internationale des Jeunes, est chargée d'accompagner la mise en oeuvre du projet d'enseignement international et bilingue dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Ainsi, elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français dans la région en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés : Conseil Régional, Académie, Rectorat, collectivités locales.

Elle apporte une aide financière et son conseil à tous les projets éducatifs novateurs dans le domaine international.

La Ville de LILLE souhaite adhérer à cet organisme et s'acquitter de la cotisation annuelle qui s'élève à 1000 Frs pour l'année scolaire 1994/1995.

La dépense correspondante serait à imputer au chapitre 944/9 - article 640-5 par prélèvement sur le chapitre 943/1 - article 663-0.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider le versement de la cotisation d'un montant de 1000 Frs à l'A.R.P.E.I.J.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/188

OBJET

Transfert de l'école Jules Ferry -
Financement -

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'école Jules Ferry accueille des enfants handicapés moteurs, et un Centre d'Education Motrice, géré par l'Association des Paralysés de France fonctionne dans ses locaux, sis actuellement dans le groupe scolaire LEON BLUM, rue Léon Tolstoï.

Or, avec l'arrivée du T.G.V., la déviation du périphérique s'est avérée indispensable et le nouveau tracé nécessite la démolition de l'école Jules Ferry.

En conséquence, la Ville a décidé le transfert de cet établissement dans les locaux de l'ancienne école PAULIN-PARENT, rue de Rivoli, qui sont en cours de réaménagement pour les rendre adaptés à des enfants handicapés.

Le financement de ces travaux est assuré par la Ville.

Pour cela, la Ville a décidé d'affecter à ce projet l'indemnité d'expropriation de la Direction Départementale de l'Equipement.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord s'est engagée à participer à ce financement pour un montant de 1 500 000 Frs.

La fin des travaux est prévue pour les vacances scolaires de printemps 1995.

Le financement de cette opération se présente de la manière suivante :

. prix de revient de l'opération (hors foncier)	9,8 MF
. financement	
- indemnisation de l'Etat (valeur Domaines)	6,2 MF
- financement DDASS	1,5 MF
- apport de la Ville	2,1 MF
	9,8 MF.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons d'accepter ce plan de financement et d'admettre en recettes le montant de la subvention de l'Association des Paralysés de France.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/189

OBJET

Classes d'environnement - Conventions avec les Associations
Année scolaire 95/96

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

Par délibération n° 91/76 du 23 mars 1991, le Conseil Municipal a décidé la reconduction des classes d'environnement et autorisé la signature des conventions à intervenir entre la Ville de LILLE et les associations appelées à héberger les enfants.

Pour la scolarité 1995/1996, nous vous demandons de bien vouloir décider la reconduction de ces classes d'environnement et vous soumettons ci-après le programme des séjours

1°) séjours hors départements NORD-PAS de CALAIS (durée 2 semaines)

a) **ALBIEZ MONTROND** (Savoie) avec l'AROEVEN - séjour de neige

- 1 séjour en janvier 1996 - 3 classes

b) **ALBIEZ MONTROND** (Savoie) avec l'AROEVEN - classes vertes

- 1 séjour en mai 1996 - 3 classes

- 1 séjour en juin 1996 - 3 classes

c) **BEDOIN** (Vaucluse) avec la Fédération LOISIRS, VACANCES, TOURISME

- 1 séjour en octobre 1995 - 3 classes

- 2 séjours en mars 1996 - 3 classes

2°) séjours régionaux dans les départements NORD-PAS de CALAIS (durée 1 semaine)

a) **WIMILLE** (Pas de Calais) avec Léo LAGRANGE Provence-Alpes-Côte d'Azur

- 6 séjours en mars/avril 1996 - 6 classes

b) **AIRE-SUR-LA-LYS** (Pas de Calais) avec la Fédération LEO LAGRANGE P.A.C.A.

- 1 séjour en mai 1996 - 1 classe

c) **GRAVELINES** (Nord) SPORTICA

- 2 séjours en novembre 1995 et mars 1996 - 4 classes

d) **MORBECQUE** (Nord : Flandres) avec les ECLAIREURS DE FRANCE

- 2 séjours en novembre 1995 - 5 classes
- 1 séjour en février 1996 - 3 classes
- 1 séjour en mars 1996 - 3 classes

e) **PHALEMPIN** (Nord) avec la Caisse des Ecoles de LILLE

- 25 séjours du 2 octobre 1995 au 21 juin 1996 - 25 classes

f) **SAINS DU NORD** (Avesnois) avec l'Association Départementale des FRANCAS du Nord

- 3 séjours en octobre 1995 - 6 classes
- 2 séjours en mars 1996 - 4 classes
- 2 séjours en avril 1996 - 4 classes

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons

- 1°) de bien vouloir émettre un avis favorable sur ces propositions
- 2°) de nous autoriser à passer les conventions relatives à ces séjours
- 3°) de décider l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/190

OBJET

Classes d'environnement
Opération Canoë-Kayak
Année scolaire 1994/1995

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, une descente de la Canche est organisée pour les enfants des écoles du quartier des Bois-Blancs.

Cette action s'inscrit dans un cadre pédagogique pluridisciplinaire et vient concrétiser une année de Canoë Kayak sur la Deûle à partir de la base nautique (animation globale liant la Ville, le quartier, le Service des Sports et le Club).

Cette réalisation a été très positive ; c'est pourquoi, cette année scolaire 1994/1995, l'animation Canoë-Kayak est reconduite.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des classes d'environnement puisque les objectifs pédagogiques (ouvertures vers les milieux naturels, apprentissage de la vie en groupe autour de l'enseignant, travail en commun autour de la descente de la Canche) y sont développés.

Nous vous proposons que les frais soient imputés sur les crédits de l'Enseignement pour cette opération (période du 15 au 20 juin 1995) qui prendra en charge :

- 1° la restauration : 40 Frs/enfant/repas et 65 Frs/adulte/repas (2 repas par séjour pour les quatre séjours)
- 2° l'hébergement : 9,00 Frs/enfant/nuit (1 nuit par séjour pour trois des écoles et 2 nuits pour DESBORDES-VALMORE)
- 3° le transport : 1 bus avec chauffeur pour assurer la liaison LILLE-BEAURAINVILLE
- 4° l'initiation à l'équitation : 20,00 Frs/enfant pour deux heures.

Ces séjours entrent dans le cadre des dispositions de la délibération 91/76 du 18 mars 1991 concernant le financement des classes de découvertes. La participation des familles est fixée à l'équivalent de 4 tickets-repas par enfant et par séjour de 48 heures.

.../...

Pour l'année scolaire 1994/1995, les frais de séjour sont estimés à environ 20.000 Frs et seront à inscrire au chapitre 944 de la section de fonctionnement, conformément à la délibération n° 91/76 du 18 mars 1991.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/191

OBJET

Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant
Convention avec le GEDAL

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille avec le concours de l'Etat, par son Ministère de la Jeunesse et des Sports, a mis en place un Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE).

Les actions engagées au titre de ce contrat sont prioritairement menées dans le quartier du Faubourg de Béthune ou dans des sites où un projet cohérent a été exprimé.

Pour renforcer ce dispositif, la Ville a décidé d'y consacrer une somme de 150.000 F inscrite au budget primitif de 1995 et de confirmer la mission de coordination des actions déjà confiées au GEDAL.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir verser au GEDAL cette somme et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe visant à préciser et définir le cadre de la mission de coordination confiée au GEDAL.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/192

OBJET

Ecole Augustin THIERRY, 39 boulevard
de Belfort - Remise d'un prix du
Concours National des Ecoles Fleuries -
Demande de subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Un concours national des Ecoles Fleuries a été organisé durant l'année scolaire 1994/1995 par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE).

L'école Augustin THIERRY y a participé et a remporté l'un des prix nationaux. La remise des prix a eu lieu à PARIS le 25 janvier dernier. Se sont rendus à cette manifestation, quatre élèves de l'école, accompagnés de deux enseignants.

L'OCCE a pris en charge les frais inhérents à la participation d'une personne et une subvention de la Ville est sollicitée pour couvrir les frais restants, lesquels s'élèvent à 1 468,50 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 468,50 Frs à l'école Augustin THIERRY.

La dépense correspondante serait à imputer au chapitre 943-5 - article 645 - sous/compte 931.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/193

OBJET

Association du Musée
Hospitalier Régional
Adhésion de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Musée Hospitalier Régional de Lille a été créée en 1987 par les membres du personnel hospitalier.

Son but est de :

⇒ promouvoir un musée hospitalier, animer celui-ci afin qu'il reste ouvert et connu de tous,

⇒ développer tout ce qui est lié à la santé publique, à son patrimoine et à son histoire, faire découvrir l'hôpital tant sous son aspect médical, historique que pédagogique et touristique, rassembler en vue de leur préservation tout matériel lié à la vie hospitalière.

Considérant l'intérêt que présentent, pour la Ville de Lille, les activités menées par cette Association, et en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de notre adhésion.

Le coût de la cotisation annuelle étant symbolique, il n'apparaît pas nécessaire de la budgétiser pour le moment.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/194
OBJET

Associations Culturelles -
Attributions de subventions

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Afin d'aider et d'encourager les Associations et Groupements à caractère culturel, des subventions leur sont allouées chaque année, compte-tenu de l'activité et des ressources des demandeurs, de l'intérêt et de la qualité des projets d'animation culturelle présentés à la Ville.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995, nous vous demandons d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 1995.

Les sommes en question pourront être prélevées sur les crédits ouverts aux sous-chapitres 945.280 et 281 - article 657 du B.P. 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

Délégation de Jacquie BUFFIN

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Aide aux projets</u>
<u>MUSIQUE</u>		
- Jeunesses Musicales de France	40.000 F	
- Amis de l'Art Lyrique	5.000 F	
- Ondes Parallèles	10.000 F	
- Musique Nouvelle en Liberté Comtesse)	50.000 F (ligne Musique à	
sous-total	105.000 F	
<u>SCIENTIFIQUE</u>		
- Société des Sciences	6.000 F	
- Société Lilloise d'Histoire Naturelle	10.000 F	
sous-total	16.000 F	
<u>THEATRE</u>		
- Toudis Simons	5.000 F	
- Compagnie Jocker	10.000 F	
- Laganase Regency		5.000 F
- Théâtre de la Découverte	70.000 F	
- Théâtre du Logos		20.000 F
- Kiko Théâtre		10.000 F
- Théâtre de la Licorne		10.000 F
- La Météorite du Capitaine		25.000 F
- ça pleut dans ma bouche		10.000 F
- La Chandelle		10.000 F
- De Commerce et d'Industrie		10.000 F
- K.G.B.	15.000 (dont 10.000 sur le budget	
expo)		
sous-total	100.000 F	sous-total 100.000 F
<u>ARTS PLASTIQUES</u>		
- M.A.J.T. (Logements - Artistes)		20.000 F
- A.R.I.A.P.	20.000 F	
- Nord-Promotion-Loisirs	2.000 F	
- Association Le Carré	5.000 F	
sous-total	27.000 F	sous-total 20.000 F

DANSE

- Corps et Graphie	10.000 F
- Pena Los Flamencos	5.000 F
- Le Huit Renversé	10.000 F
- Ecole de danse Carole Fauquet	10.000 F
<u>sous-total</u>	<u>35.000 F</u>

LIVRE - LECTURE

- Tam Tam 59	5.000 F (+10.000 par M. IFRI)
- Université du Temps Libre	5.000 F
<u>sous-total</u>	<u>10.000 F</u>

EXPOSITIONS

- Association ZANSKAR	50.000 F (budget expo)
- Exposition Josse GOFFIN à la B.M.	20.000 F (budget expo)
- Exposition Vitrail/Vitraux à Ste Marie-Madeleine	50.000 F (budget expo)
<u>sous-total</u>	<u>120.000 F</u>

DIVERS

- Pas d' Quartier	150.000 F
- Université Populaire	30.000 F
- Arts et Médias d'Afrique	80.000 F
- Attacafa	40.000 F
- Renaissance du Lille Ancien	12.000 F
- Maison Saint-Exupéry	10.000 F
- Nord-Accueil	2.000 F
- Maison de Quartier de Fives	20.000 F
- Gai Kitsch Kamp	10.000 F
- Bataillon des Canonniers Sédentaires	5.000 F
- Association Commémoration Voeu du Faisan	5.000 F
- Danses et Cultures d'Afrique	2.500 F
- Société des Amis des Musées	35.000 F

<u>sous-total</u>	<u>231.500 F</u>	<u>sous-total</u>	<u>170.000 F</u>
-------------------	------------------	-------------------	------------------

Total Fonctionnement
Total Aides aux Projets

524.500

410.000

TOTAL GENERAL : 934.500 F

Délégation de Gilles PARGNEAUX

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Aide aux projets</u>
<u>ARTS PLASTIQUES</u>		
A.R.I.A.P	70.000 F	
<u>sous-total</u>	<u>70.000 F</u>	
<u>THEATRE</u>		
M.A.J.T.	130.000 F	15.000 F
Chantiers de l'Inédit		(+ 5.000 par M. IFRI)
La Baraque Foraine	20.000 F	40.000 F
Compagnie du Tire-Laine		
Théâtre Amateur des Pays du Nord	30.000 F	
Théâtre de Poche des Nuits Blanches	10.000 F	
Tintin et Miloud	5.000 F	15.000 F
Atelier Quazar		
Compagnie Abaca	20.000 F	
Théâtre Massenet	40.000 F	
<u>sous-total</u>	<u>255.000 F</u>	<u>sous-total 70.000 F</u>
<u>DIVERS</u>		
Pas d'Quartiers		150.000 F
Centre Social du Vieux-Lille		40.000 F
Maison de Quartier de Fives (Quintefeuille)		50.000 F
Jeunesse-Loisirs-Famille (Voir Contrat de Ville)		
Université de LILLE III - Jacques DUPIN	10.000 F	
Danses et Cultures d'Afrique	2.500 F	
<u>sous-total</u>	<u>12.500 F</u>	<u>sous-total 240.000 F</u>
<u>MUSIQUE</u>		
A.R.A.	5.000 F	5.000 F
Young Soul Rebels		
<u>sous-total</u>	<u>5.000 F</u>	<u>sous-total 5.000 F</u>
<u>CINE-PHOTO-VIDEO</u>		
Prix de Court	20.000 F	15.000 F
Ecrans Ephémères		
Cinéastes Lillois	2.000 F	
<u>sous-total</u>	<u>22.000 F</u>	<u>sous-total 15.000 F</u>

TOTAL GENERAL : 694.500 F

Délégation de Jacqueline STAHL

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Aide aux projets</u>
- Association des Bretons du Nord	1.500 F	
- Clément Janequin	2.100 F	
- Club Orphéonique Fivois	1.500 F	
- Grande Harmonie de Fives	8.400 F	
- Chorale les XXX	8.000 F	
- Ensemble Vocal Roland de Lassus	1.000 F	
- Orchestre La Folia		3.200 F
- Collégium Musicum	2.100 F	
- Ensemble Vocal Le Madrigal	2.100 F	
- Eclats		3.200 F

TOTAL GENERAL : 33.100 F

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/195

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Tableau de Van Hemessen
"La Vanité" - Financement
Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 93/653 du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal décidait l'acquisition d'une Vanité du peintre flamand Jean Van Hemessen.

D'une valeur de 3,6 MF, cette oeuvre était financée comme suit

- | | |
|------------------|---|
| - FRAM | 0,9 MF (dont 500.000 Etat/400.000 Région) |
| - Mécénats | 2 MF |
| - Ville de Lille | 0,7 MF |

Ces 700.000 Frs ont fait l'objet d'un emprunt auprès de la Banque Scalbert Dupont, contracté par la Société des Amis des Musées, étant convenu ce qui suit :

- la Sté des Amis des Musées prend à sa charge les intérêts de cet emprunt ;
- la Ville de Lille rembourse à la Société des Amis des Musées le capital sur les exercices 1995 à 1997 :

- . 300.000 Frs en juin 1995
- . 300.000 Frs en 1996
- . 100.000 Frs en 1997.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions financières, étant précisé, que les crédits correspondants seront inscrits sur les documents budgétaires de la Ville, au sous-chapitre 945.280 article 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/196

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Vente de stocks de
catalogues à la R.M.N.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention d'édition signée le 22 novembre 1993 entre la Ville de LILLE et la Réunion des Musées Nationaux, une proposition de rachat des stocks de catalogues du Musée des Beaux-Arts de LILLE nous a été faite par la R.M.N.

Six ouvrages sont concernés :

- **Plans en Relief** :

Stock revendu à la R.M.N.	1400 exemplaires
Prix de rachat proposé par la R.M.N.	80 Francs

- **BOILLY**

Stock revendu à la R.M.N.	900 exemplaires
Prix de rachat proposé par la R.M.N.	40 Francs

- **BELLEZE DI FIRENZE**

Stock revendu à la R.M.N.	150 exemplaires
Prix de rachat proposé par la R.M.N.	175 Francs

- **Musée des Beaux-Arts de LILLE**

Stock revendu à la R.M.N.	2600 exemplaires
Prix de rachat proposé par la R.M.N.	20 Francs

- **l'Europe de la Faïence**

Stock revendu à la R.M.N.	350 exemplaires
Prix de rachat proposé par la R.M.N.	150 Francs

- **Renaissance et Baroque**

Stock revendu à la R.M.N.	1700 exemplaires
Prix de rachat proposé par la R.M.N.	80 Francs

Il est précisé :

- qu'un quota variable de chacun de ces ouvrages restera au Musée en vue d'être mis en vente ou offert ;

- qu'un certain nombre de ces exemplaires seront rachetés préalablement à la réouverture du Musée, afin d'être proposés à la vente au public dans la librairie du Grand Palais pendant l'exposition « Lille, Chefs d'oeuvre d'un Grand Musée Européen » prévue du 31 mars au 3 juillet 1995 (liste jointe) ;

◇ et qu'enfin, c'est en vertu d'une ordonnance du 1942 Lamy Fiscal 1991 qu'ont été fixés les tarifs de rachat des ouvrages d'Art d'une durée de vie commerciale de six ans (au-delà, ils peuvent être évalués au prix du vieux papier, soit 1 % du prix du catalogue à la date de l'inventaire).

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunies respectivement les 16 et 24 Mars 1995 :

- faire adopter ces dispositions par le Conseil Municipal ;
- prévoir l'encaissement des recettes attendues ;
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur les documents budgétaires de la Ville, sauf pour ce qui concerne le Belleze Di Firenze qui ne fera pas l'objet d'un ré-emploi en dépenses.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/197

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Conditions de mise en
affermage du restaurant

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En réunion du Comité Technique pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts qui s'est tenue le 15 Novembre dernier, a été évoquée la question de l'installation du restaurant et notamment le problème de son futur concessionnaire.

La première consultation faite, il y a plusieurs années étant aujourd'hui périmée et les nouveaux textes conformément à la loi n° 93/122 du 29 janvier 1993, dite "Loi Sapin", faisant obligation d'une consultation sur la base d'un cahier des charges, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 Mars 1995 :

⇒ d'approuver, conformément à l'article 43 de ladite loi, le principe d'affermage, en tant que délégation de service public local ;

⇒ de soumettre à publicité - doublée d'une mise en concurrence - cette délégation de service public.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/199

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Publication du catalogue
des dessins français du
XVIIIe du Musée de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Lille va éditer et publier en coédition avec la Réunion des Musées Nationaux le catalogue raisonné des dessins français du XVIIIe siècle qui a été rédigé par Melle Sophie Raux dans le cadre d'une thèse d'Etat à l'Université de Paris III. Il s'agit d'un travail remarquable qui contribue à faire connaître les richesses du musée.

Un tirage de 1000 exemplaires est prévu :

. 500 pris en charge par la R.M.N.

. 500 par la Mairie de Lille.

Coût de l'opération : 220.000 Frs

La dépense qui incombe à la mairie est prise en charge sur le budget du Musée qui reçoit, pour ce faire, un don de la Banque Scalbert Dupont à hauteur de 50 000 francs.

Sur les cinq cents exemplaires payés par le Musée, nous proposons l'affectation suivante :

- . 120 offerts à titre gracieux à la Banque Scalbert Dupont
- . 100 à la disposition du Musée et de la Ville
- . 280 vendus par la Mairie au prix de 300 Frs.

Les catalogues qui n'auront pas été vendus seront automatiquement rachetés par la R.M.N. lors de la signature de la convention.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification, des Finances, des Travaux et du Personnel réunies respectivement les 16 et 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- donner votre accord au montage de l'opération décrite ci-dessus ;
- autoriser l'encaissement du don de la Banque Scalbert Dupont sur le budget du Musée des Beaux-Arts et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur ce même budget ;
- autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Ville et la R.M.N.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/200

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Restauration d'un tableau
« Sainte Cécile » d'Arnould
de Vuez et d'un ex-voto.
- Subvention de la Direction
Régionale des Affaires
Culturelles
- Admission en recettes
- Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Hospice Comtesse souhaite procéder à la restauration d'un tableau « Sainte Cécile » d'Arnould de Vuez et d'un ex-voto.

La Direction des Musées de France au vu des devis établis, accorde au musée de l'Hospice Comtesse, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention d'un montant de 27 280 F.

En accord avec la commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995 et la Commission de la Planification, des Finances, des Travaux et du Personnel réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'admission en recettes de cette subvention au chapitre 903.61 article 1051 G10, compte Restauration d'Oeuvres d'Art et ouvrir le crédit d'emploi correspondant sur nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/201

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Subvention du Ministère
de la Culture
Admission en recettes -
ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Une subvention de 30 430F a été allouée par le Ministère de la Culture au Musée d'Histoire Naturelle. Ce crédit est destiné à la restauration d'objets ethnologiques.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunies respectivement les 16 mars et 24 mars 1995 nous vous demandons d'autoriser :

- 1) son admission en recettes
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chapitre 903.61 article 235 G27 sous-compte 07262

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N 95/202

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Mise en place du service
des mal-voyants -
Subvention de la Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Un crédit de 50.000 francs a été alloué par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, concernant l'apport des nouvelles technologies face aux difficultés de lecture rencontrées par les personnes mal-voyantes.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle réunie le 16 Mars 1995 et la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- 1) l'admission en recettes de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au chapitre 945-220 - Article 7371
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chapitre 945-220 - Article 6632 - s/c 8699 (Achat de livres - Subvention - Emploi)

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/203

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Modification de tarifs

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'ouverture au public du service de prêt de vidéocassettes étant prévue à compter du 1er septembre 1995, les tarifs appliqués dans les différents services de la Bibliothèque qui ont été fixés par le Conseil Municipal du 27 Juin 1994 doivent être en conséquence modifiés.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle réunie le 16 Mars 1995 et la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 24 Mars 1995, nous vous proposons d'accepter les modifications suivantes :

Les tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 1995.

Abonnement annuel au service prêt de livres : 100 Francs

Tarif préférentiel pour :

- Lillois et Hellemmois Gratuit
- Non Lillois jusque 13 ans Gratuit
- Jeune Non Lillois de 13 à 17 ans
et de plus de 17 ans fréquentant
un établissement scolaire Lillois
ou Hellemmois Gratuit

Abonnement annuel aux services de prêt de disques et
prêt de livres : 200 Francs

Tarif préférentiel pour :

- Lillois et Hellemmois à partir de 13 ans 100 Francs
- Jeunes Non Lillois de 13 à 17 ans
et de plus de 17 ans fréquentant
établissement d'enseignement secondaire
Lillois ou Hellemmois 100 Francs
- Travailleurs privés d'emploi de Lille
et d'Hellemmes 50 Francs

Abonnement annuel aux services de prêt de vidéocassettes, de
prêt de disques et de prêt de livres : 250 Francs

Tarif préférentiel pour :

- Lillois et Hellemmois à partir de 13 ans 150 Francs
- Travailleurs privés d'emploi de Lille
et d'Hellemmes 80 Francs

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/204

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Modification du règlement
intérieur

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de compléter le règlement intérieur compte tenu de l'ouverture au public du service de prêt de vidéocassettes à compter du 1er septembre 1995, nous vous proposons d'adopter les mesures susdites en accord avec la Commission de l'Action Culturelle réunie le 16 Mars 1995 et la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 24 Mars 1995 :

Les dispositions du règlement intérieur seront applicables à compter du 1er septembre 1995.

Règlement du Service du prêt de vidéocassettes :

- l'utilisateur ne peut emprunter qu'un seul document
- la durée du prêt est limitée à une semaine
- le prêt de vidéocassettes n'est pas renouvelable
- les cassettes doivent être rendues réembobinées, à défaut si l'incident se reproduit une suspension du prêt pourra être décidée par le responsable de service
- l'inscription et la réinscription à la Discothèque-Vidéotheque ne peuvent se faire que dans les services suivants :
 - . le service de prêt adulte de la bibliothèque centrale
 - . la discothèque-vidéotheque de la bibliothèque centrale
 - . la discothèque de la bibliothèque annexe de Moulins

Tout document endommagé, incomplet, égaré sera remplacé par le même document. A défaut, l'utilisateur devra verser la valeur de remplacement du document. Une somme forfaitaire minimale établie comme suit sera perçue :

- Livre	150 Francs
- Compact disque	150 Francs
- Livret d'accompagnement CD	150 Francs
- Casette	80 Francs
- Livret d'accompagnement cassette	80 Francs
- Disque vnyil	50 Francs
- Livret d'accompagnement vnyil	50 Francs
- Pochette CD 3 ou 4 volets (PVC)	40 Francs
- Pochette CD 1 ou 2 volets (PVC)	20 Francs
- Carte	10 Francs
- Boitier cassette	5 Francs
- Pochette polyéthylène	5 Francs
- Vidéo-casette	300 Francs
- Boitier vidéo	20 Francs

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/205

OBJET

Conservatoire National de Région
Demande de subvention à l'Etat pour
le matériel musical et pédagogique

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Il est prévu au budget primitif de la Ville pour 1995, 300 000 Frs pour l'acquisition de matériel musical et pédagogique, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 16 mars 1995, nous vous demandons de nous autoriser à solliciter du Ministère de la Culture et de la Francophonie une subvention au taux le plus élevé possible sur la base d'une somme de 300 000 Frs TTC soit 252 950 Frs H.T.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/206

OBJET

Conservatoire National de Région
Droits d'inscription et de scolarité
pour l'année scolaire 1995/1996

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les élèves du conservatoire de Lille sont redevables à la ville de Lille d'un droit d'inscription et de scolarité dont le montant est révisable chaque année conformément au règlement intérieur de l'établissement.

En accord avec la commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995 nous vous proposons d'adopter les tarifs proposés en annexe pour l'année scolaire 1995/1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

- Ligne	240 Francs
- Dégust. Stage	240 Francs
- Ligne d'accompagnement de	240 Francs
- Casquette	40 Francs
- Ligne d'accompagnement musicale	40 Francs
- Stage vocal	50 Francs
- Ligne d'accompagnement vocal	40 Francs
- Formation de 2 ou 3 élèves (1995)	40 Francs
- Formation de 4 ou 5 élèves (1995)	40 Francs
- Ligne	40 Francs
- Ligne musicale	40 Francs
- Formation pour l'élève	40 Francs
- Vidéo-musique	40 Francs
- Vidéo-vision	40 Francs

ADOPTÉE à l'unanimité

ANNEXE 1

Tarifs 1995/1996	Elèves habitant la Ville de LILLE au moment de leur inscription ou réinscription	Elèves n'habitant pas la Ville de LILLE et domiciliés dans le Nord Pas-de-Calais au moment de l'inscription ou de la réinscription.	Elèves n'habitant ni LILLE, ni le Nord Pas-de-Calais domiciliés dans une autre région française au moment de l'inscription ou de la réinscription	Elèves étrangers en cycle préparatoire supérieur ou cycle de perfectionnement n'habitant ni LILLE, ni la région Nord Pas-de-Calais au moment de la demande d'inscription
DROITS D'INSCRIPTION non remboursable	50 F.	50 F.	50 F.	50 F.
DROITS DE SCOLARITE qui s'ajoute au droit d'inscription TARIF 1 Elèves du premier cycle dans les degrés : Eveil, Initiation 1, 2, 3, débutant, premier degré, deuxième degré, fin de 1er cycle : Classes d'instruments et de formation musicale. Elèves suivant uniquement une classe de musique de chambre, musique ancienne, musique renaissance ou baroque ou classe d'ensemble. Elèves des classes de danse en premier cycle : CO1, CO2, CO3	300 F.	600 F.	900 F.	pas d'élève concerné
TARIF 2 Elèves du deuxième cycle dans les degrés : Préparatoire, élémentaire, fin de 2ème cycle : classes d'instruments et chant. Elèves de la classe d'art dramatique. Elèves des classes de danse dans les degrés élémentaires 1, 2, 3. Elèves du 2ème cycle dans les degrés préparatoire, élémentaire et moyen de formation musicale. Elèves de la classe de jazz en année probatoire ou 1ère année non professionnelle.	400 F.	800 F.	1 200 F.	pas d'élève concerné

ANNEXE 2

Tarifs 1995/1996	Elèves habitant la Ville de LILLE au moment de leur Inscription ou réinscription	Elèves n'habitant pas la Ville de LILLE et domiciliés dans le Nord Pas-de-Calais au moment de l'inscription ou de la réinscription.	Elèves n'habitant ni LILLE, ni le Nord Pas-de-Calais domiciliés dans une autre région française au moment de l'inscription ou de la réinscription	Elèves étrangers en cycle préparatoire supérieur ou cycle de perfectionnement n'habitant ni LILLE, ni la région Nord Pas-de-Calais au moment de la demande d'inscription
TARIF 3 Elèves du troisième cycle dans les degrés moyen et fin d'études et élèves du cycle préparatoire supérieur et du cycle de perfectionnement : classes d'instruments, de chant et de danse. Elèves suivant la classe de jazz à partir de la section professionnelle ou en préparatoire supérieur ou en cycle de perfectionnement ainsi que la 2ème année de la section non professionnelle. Elèves des classes de préparation au Diplôme d'Etat, traverso. Elèves suivant uniquement la classe de culture musicale 1ère ou 2ème années. Elèves suivant les classes d'orchestration, écriture, analyse, histoire de la musique, direction de chœurs, accompagnement.	500 F.	1 000 F.	1 500 F.	2 000 F.
TARIF 4 Atelier choral du Conservatoire	300 F.	300 F.	300 F.	Pas d'élève concerné

ANNEXE 3

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est identique pour les élèves et candidats. Il n'est pas remboursable conformément au règlement intérieur de l'établissement voté par délibération du Conseil Municipal.

Le montant actuel est de 35 F. Il est proposé 50 F pour 1995/1996.

Les élèves ou candidats habitant la Ville de Lille sont tenus de présenter une quittance EDF au moment de l'inscription ou de la réinscription afin de justifier du tarif "élèves habitant Lille".

Pour les élèves suivant plusieurs disciplines et enseignements au Conservatoire, le tarif du droit de scolarité appliqué est celui qui correspond au degré le plus élevé de l'une des disciplines suivies.

DEMI-TARIF DU DROIT DE SCOLARITE

- à compter du 3ème enfant de la même famille inscrit ou réinscrit au Conservatoire (pour le 3ème enfant et les suivants).

- pour les élèves ayant obtenu une bourse de l'Etat octroyée par la Direction de la Musique du Ministère de la Culture. Les bourses étant octroyées entre Juin et Septembre, le demi-tarif est appliqué pour l'année scolaire qui commence au mois de Septembre suivant la date d'octroi de la bourse.

EXONERATION TOTALE DU DROIT DE SCOLARITE

- pour le personnel et les enfants du personnel de la Ville de Lille.
- pour les étudiants majeurs chômeurs ou bénéficiaires du R.M.I. et les enfants (majeurs ou mineurs) dont les parents sont chômeurs ou bénéficiaires du R.M.I.
- pour les militaires.
- pour les élèves qui ne suivent au Conservatoire qu'une chorale d'enfants ou d'étudiants ou un orchestre ou l'ensemble de cuivres ou le chœur de chambre ou le big band du Conservatoire.

Le droit d'inscription doit être acquitté :

- au moment de l'inscription pour les candidats. le non-paiement de celui-ci annule la demande d'inscription.
- après la rentrée scolaire pour les anciens élèves en même temps que le droit de scolarité.

Le droit de scolarité doit être acquitté :

Dans l'année scolaire, le droit de scolarité fait l'objet d'un titre de recette conformément au règlement intérieur du Conservatoire.
De même, le droit d'inscription est réclamé par titre de recette pour les anciens élèves en même temps que le droit de scolarité.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/207

OBJET

Conservatoire National de Région
Revalorisation des tarifs de mise
à disposition des instruments aux
familles et aux élèves

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil Municipal n° 88/244 du 7 juillet 1988, la Ville de Lille a décidé d'établir une redevance pour la mise à disposition des instruments de musique aux familles et élèves du Conservatoire. Le montant de cette redevance est révisable chaque année.

En accord avec la commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995 nous vous proposons d'adopter les tarifs suivants pour l'année scolaire 1995/1996.

	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année
Elèves dont le domicile principal se situe à Lille et Hellemmes	270 F	407 F	538 F	675 F
Elèves dont le domicile principal ne se situe pas à Lille et Hellemmes	557 F	839 F	1 108 F	1 339 F

Observations : Pour les instruments à cordes (sauf la contrebasse) dont la valeur est supérieure à 25 000 F, le tarif sera basé sur 5% de la valeur de l'instrument.

Pour les élèves des classes de cordes dont l'âge et l'évolution morphologique nécessitent qu'ils changent périodiquement la taille de leur instrument (et ce pendant plusieurs années) jusqu'à ce qu'ils aient atteint la taille adulte, le tarif est limité au coût de la première année tant qu'ils utilisent un instrument de taille intermédiaire. Le tarif passe au tarif deuxième année dès qu'ils utilisent un instrument entier (4/4).

Par ailleurs, il est précisé qu'un même instrument ne peut être mis à disposition plus de trois années sauf cas exceptionnel ne pénalisant pas le prêt de cet instrument à un autre élève.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/208

OBJET

Conservatoire National de Région
Convention Etat (Ministère de la
Culture et de la francophonie) -
Ville- Université de Lille III

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1985, le Conservatoire National de Région collabore avec l'Université de Lille III, sur la base d'une convention triennale afin de préparer les étudiants inscrits en D.E.U.G, Licence, Maîtrise, C.A.P.E.S et Agrégation de musique.

Le renouvellement de cette convention devant intervenir à compter de l'année universitaire 94/95, afin d'atténuer l'impact financier pour la Ville de cette collaboration, des négociations ont été engagées avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui ont abouti à l'établissement d'une convention tripartite, pour les années universitaires 94/95 à 96/97, liant l'Etat (ministère de la Culture et de la Francophonie), la Ville et l'Université de Lille III

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 14 novembre 1994 nous vous demandons d'autoriser la passation de la convention ci-annexée qui fixe pour la Ville les conditions d'intervention du Conservatoire lillois pour les années universitaires de 94/95 à 96/97.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/209

OBJET

THEATRES MUNICIPAUX
Publicité de la saison 1995/1996
Appel d'Offres - Autorisation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du volume et des coûts des réalisations (affiches, programmes, ...) nécessaires à la promotion des spectacles des saisons 1995/1996 de l'Opéra de Lille et du Théâtre Sébastopol, il convient de les attribuer par voie de marché sur appel d'offre.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995 , nous vous demandons de bien vouloir autoriser, dès à présent, la consultation publique nécessaire, suivant Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à fixer.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/210

OBJET

THEATRES MUNICIPAUX

Locations de salles

Tarifs - Revalorisation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 27 juin 1994, vous aviez décidé des tarifs de location des deux théâtres municipaux pour la saison 94/95. Par ce moyen, l'Opéra comme le Théâtre Sébastopol peuvent être mis, en ordre de marche, à disposition d'organismes professionnels ou occasionnels, moyennant le paiement d'un loyer forfaitaire.

Ces concessions d'utilisation des salles, permettent ainsi de proposer au public, en complément de la programmation lyrique de la Régie des Théâtres, toute une diversité d'autres spectacles (théâtre, comédie, musique, variétés, danse, ...) .

Mais compte-tenu de l'évolution constante des frais de fonctionnement et d'entretien de ces deux équipements, il apparaît nécessaire de revaloriser ces tarifs .

En conséquence, en accord avec vos Commissions de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995 et de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de fixer comme suit la grille de tarifs applicable à compter du 1er septembre 1995 :

1) LOCATION DES SALLES DE SPECTACLES

	<u>Tarif H.T.</u>	<u>Tarif T.T.C.</u>
A - <u>Matinées classiques</u>	6.200 F	7.353,20 F
B - <u>Associations culturelles inscrites à l' Office Municipal de la Culture, arbres de Noël et spectacles au profit d'oeuvres humanitaires :</u>		
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle réduit, équipe technique minimum de 4 machinistes et 2 électriciens	8.600 F	10.199,60 F
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle complet, équipe technique de plus de 4 machinistes et 2 électriciens	10.100 F	11.978,60 F
- pour 3 services techniques de 4 heures	12.300 F	14.587,80 F
C - <u>Autres manifestations :</u>		
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle réduit, équipe technique minimum de 4 machinistes et 2 électriciens	14.600 F	17.315,60 F

.../...

.../...

	<u>Tarif H.T.</u>	<u>Tarif T.T.C.</u>
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle complet, équipe technique de plus de 4 machinistes et 2 électriciens	18.500 F	21.941,00 F
- pour 3 services techniques de 4 heures	24.500 F	29.057,00 F

2) LOCATION DU BAR - FUMOIIR DE L' OPERA

A - pour 1 service de 4 heures (y compris le contrôle)	5.100 F	6.048,60 F
B - pour 2 services de 4 heures (y compris le contrôle)	10.100 F	11.978,60 F

3) LOCATION DU FOYER DU PUBLIC DE L' OPERA

A - en occupation avec spectacle en salle, pour 1 service de 4 heures (y compris le contrôle)	12.300 F	14.587,80 F
B - en occupation avec spectacle en salle, pour 2 services de 4 heures (y compris le contrôle)	19.200 F	22.771,20 F
C - en occupation sans spectacle en salle, pour 2 services de 4 heures (y compris le contrôle)	31.500 F	37.359,00 F

Tous ces tarifs sont assujettis à la T.V.A. au taux de 18, 60 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/211

OBJET

THEATRES MUNICIPAUX

Mise à disposition de locaux de l'Opéra

à l'Association DANSE A LILLE

Convention - Reconduction

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, l'Association « DANSE A LILLE » assure la promotion de la danse contemporaine, en donnant régulièrement des cours au Foyer de la Danse de l'OPERA, en présentant des compagnies locales et régionales dans le cadre de bancs d'essai, en accueillant des compagnies en résidence à Lille, en programmant des spectacles.

Etant donné que l'Association « DANSE A LILLE » signataire d'une convention de mise à disposition de locaux à l'OPERA avec la Ville de Lille n'a pas pu obtenir depuis juin 1994 de nouveaux locaux avec salle de répétition appropriée, il est nécessaire de prolonger la durée de cette convention jusqu'en juin 1996.

En conséquence, et en accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995, nous vous demandons de nous autoriser à signer avec l'Association « DANSE A LILLE » la convention ci-annexée qui fixe les conditions d'installation de cette structure à l'Opéra.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/212

OBJET

Contrat de Ville 1995

Actions culturelles

Financement

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 94/739 du 19 décembre 1994 et 95/92 du 20 février 1995, le Conseil Municipal :

- . adoptait le programme de transition 1995 "Contrat d'Agglomération - Contrat de Ville", dont la plupart des actions avaient été engagées les années antérieures ;
- . présentait les actions culturelles susceptibles d'être retenues.

Compte-tenu de l'enveloppe financière allouée par l'Etat, il a été convenu de dresser les priorités entrant dans ce cadre financier.

En accord avec les Présidents délégués de Conseils de Quartiers, et la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 16 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- . arrêter comme ci-joint, les actions 1995 ;
- . verser les subventions correspondantes aux Associations chargées de la maîtrise d'oeuvre, par prélèvement sur les crédits D.S.U. inscrits au BP 95, sous chapitre 945.280 art 657 sous-compte 08710;
- . prévoir le cas échéant les encaissements et reversements des subventions attendues des partenaires (Etat/Région/Fas..), en faveur de ces actions.

ADOPTÉE à l'unanimité

CONTRAT DE VILLE 95

PARC DES EXPOSITIONS

- Centre social Parc des expositions (Atelier musical) 10 000 F

BOIS BLANCS

- Association Lille aux livres (Des lecteurs à conquérir, les jeunes enfants et adolescents) 30 000 F
(+ valorisation en personnel : 19 500 F)

FAUBOURG DE BETHUNE

- Maison de quartier Concorde (Concordances III) 20 000 F

FIVES

- Association Filofil (Engager les parents dans des pratiques éducatives) 10 000 F
- Association départementale Culture et Liberté (Ateliers d'arts plastiques) 20 000 F
- Coopérative scolaire de l'école publique Suzanne Lacore (Ce qu'est un musée) 15 000 F
- Association Lille aux Livres (Musique pour tous) 10 000 F

LILLE SUD

- Zone d'Education Prioritaire (Peindre pour découvrir) 20 000 F
- Lille Sud développement (Flashes culturels) 70 000 F

MOULINS

- Association Lille aux Livres (Bibliothèque et Insertion des publics marginalisés touchés par l'illétrisme) 30 000 F
(+ valorisation en personnel : 15 000 F)

.../...

WAZEMMES

- Association Jeunesse Loisir Famille (Concours quatre épreuves)	5 000 F
- Association Jeunesse Loisir Famille (Eveil scolaire, récré de mamie et ateliers culturels)	9 000 F
- Association du Kaméléon	45 000 F
- Lille aux Livres (Le livre et la lecture)	30 000 F
(+ valorisation en personnel : 5 500 F)	
<u>TOTAL</u>	<u>324 000 F</u>

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/213

OBJET

Aménagement de la plaine

Winston Churchill

Mise en oeuvre d'un dispositif
d'insertion de type chantier école

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans la délibération n° 94/639 du 19 Décembre 1994, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un chantier école pour l'aménagement de plantations et d'un cheminement sur la plaine Winston Churchill.

Dans le montage technico-financier de cette opération, le Centre Social a été présenté comme étant l'opérateur technique, réalisant le chantier, en l'absence de régie de Quartier.

Mais, aujourd'hui la régie technique de proximité du Vieux-Lille vient d'être créée et elle assurera l'embauche et l'encadrement technique de 12 CES, tandis que le Centre Social fera le suivi social des bénéficiaires de ces contrats.

En accord avec votre commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter la modification de cette délibération et de nous autoriser à passer une convention avec la régie technique de proximité du Vieux-Lille selon le nouveau bilan prévisionnel annexé ci-après.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/214

OBJET

Opération "Verdissons nos murs"
Signature d'une charte d'intention
par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Premier prix du concours national 1994 "Les lauriers de l'environnement", l'opération "Verdissons nos murs" élaborée par l'association "Chantier Nature", consiste en une campagne d'incitation à la végétalisation des murs, pignons, terrasses et autres supports, au moyen de plantes grimpantes adaptées.

Elle s'inscrit dans un programme d'embellissement du cadre de vie, et présente un grand intérêt en milieu urbain, où la rareté du foncier, l'encombrement des sols et sous-sols, contribuent à complexifier les interventions de verdissement.

La végétalisation verticale transforme à terme le paysage urbain et son environnement, en assurant une forte présence végétale par des moyens techniques simples et pour un coût modéré.

La Ville de Lille souhaite s'engager dans cette démarche, comme la Ville de Roubaix, qui en Décembre dernier a signé avec les partenaires de l'opération : Conseil Régional, DIREN, Conseil Général, Chantier Nature, une charte d'intention débouchant sur la mise en place de 2 km linéaires de plantes grimpantes.

Dans le cadre de son programme d'actions pour une politique de l'Environnement, la Ville de Lille a donc confié une mission à "Chantier Nature", pour le lancement de la campagne qui est prévu comme suit :

- Repérage des sites à végétaliser, identification des propriétaires, plan de localisation (en cours),

• Réalisation d'un diaporama sur les intérêts de la végétalisation et présentation aux propriétaires ciblés et à la Commission Extra-Municipale de l'Environnement (Avril),

• Réalisation de la charte d'intention établissant les modalités d'une action commune avec les différents partenaires,

• Réalisation d'un dossier technique pour les verdissement de deux sites pilotes : la M.N.E. (23, rue Gosselet), l'Ecole Pasteur (place Philippe Lebon).

Les travaux seront confiés à la Fédération des Régies de quartier.

Le lancement officiel de cette opération est envisagé le 22 Avril 1995 avec la plantation des deux sites pilotes.

Par ailleurs, Chantier Nature établira un programme pluriannuel chiffré des plantations, sur la base d'un nombre de km linéaires à réaliser chaque année, pour permettre d'élaborer les prévisions budgétaires correspondantes et de solliciter en temps et en heures les financements, auprès des différents partenaires.

En accord avec votre commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la Ville de Lille à signer la charte d'intention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/215

OBJET

Convention avec la Fédération
Nord Nature pour la gestion
du carré Botanique
au Jardin des Plantes
de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Jardin des Plantes de la Ville de Lille d'une superficie de 11 hectares comprend de nombreux points d'intérêt, basés sur des collections végétales. Parmi ceux-ci, le carré botanique est un ensemble de plates bandes présentant les plantes classées par grandes familles végétales, selon une classification botanique précise.

La Fédération Nord Nature en partenariat avec la Ville de Lille propose de redynamiser l'intérêt vis à vis des collections botaniques. Après une phase d'inventaire, une restructuration avec une présentation plus attractive sera étudiée, accompagnée d'une mise en valeur pédagogique.

La Fédération Nord Nature souhaite utiliser le potentiel pédagogique du Jardin comme support pour des animations "Nature" tournées vers le grand public et les scolaires, ces opérations s'intégrant dans le projet Naturalille.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer une convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/216

OBJET

3ème Raid Nature de
la Région Nord Pas - de - Calais
Subvention à l'Association
Sport Loisir Aventure

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Primée au concours "Initiatives Régionales" dans la catégorie :
action en faveur du développement de la pratique sportive, l'Association
Sport Loisir Aventure Raid Nature (S.L.A.R.N.) , sise 2 rue Edouard
Delesalle à Lille, organisera les 20 et 21 Mai 1995, le 3ème Raid Nature.

Au départ de la base Départementale de Loisirs d'Ohlain, dans le
Pas de Calais les différentes équipes engagées, composées de cinq
personnes dont une femme au moins, se mesureront à travers six
disciplines : VTT, course d'orientation, escalade, équitation, canoë-kayak
et javelot.

Après une première journée passée parmi les terrils et forêts de
la région les participants arriveront à Lille le Dimanche 21 Mai, où
diverses épreuves les verront s'affronter dans le Parc Henri Matisse
d'Euralille puis dans le Bois de Boulogne de la Citadelle.

Aussi, nous vous demandons en accord avec votre Commission de
l'Education, de la Formation permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs
qui s'est réunie le 27 Mars 1995 de bien vouloir nous autoriser à verser à
l'Association Sport Loisir Aventure une subvention exceptionnelle de
2 500 Frs destinée à doter en lots cette épreuve. Les crédits
correspondants sont inscrits au budget primitif 1995 au Chapitre 936.0
sous l'intitulé : "Gestion du Parc de Loisirs de la Citadelle".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/217

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6546, pour :

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| - PARTENARIAT SAINT LOUIS DU SENEGAL | 30 000 F |
| - ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE | 1 700 F |

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6550, pour :

- | | |
|---|----------|
| - CLUB DES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
DES FLANDRES | 15 000 F |
|---|----------|

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/218

OBJET

Ecole Paulin Parent - Extension -
Lots n°2 et 5 : Avenant n°2
Lot n°9 : Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le passage du T.G.V. nécessite la modification du tracé du Boulevard Périphérique, ce qui entraîne la suppression de l'Ecole Jules Ferry, rue Léon Tolstoï.

En accord avec l'Association des Paralysés de France, un nouveau site a été proposé dans l'école Paulin Parent, et par délibération n°93/93 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a autorisé son extension.

La commission d'appel d'offres, dans ses séances des 22 et 29 juin 1994, a désigné les entreprises.

Le chantier est en voie d'achèvement. Toutefois, certains aménagements complémentaires doivent être réalisés, notamment des travaux de menuiseries, de vitrerie et de carrelages.

- les règlements sanitaires demandent la pose de plinthes à gorge dans les locaux utilisés pour la préparation des repas.

- pour rendre les locaux plus agréables, il nous faut remplacer les vitrages imprimés par des vitrages clairs.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons en accord avec votre Commission de la Planification des Travaux des Finances et du Personnel qui s'est réuni le 24 mars 1995, de bien vouloir autoriser la passation des avenants pour les lots suivants :

- Lot n°2 : Menuiseries bois - MENUISERIE DE L'ALLOEU

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
451.137,26 F.	967,50 F.	452.104,76 F.

- Lot n°5 : Carrelages - Faïences - ARDECO

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
383.945,93 F.	5.756,92 F.	389.702,85 F.

- Lot n°9 : Peintures - Revêtements muraux - SOCIETE COOPERATIVE DE PEINTURE

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
319.972,33 F.	9.229,05 F.	329.201,38 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/219

OBJET

Crèche de Moulins -

Lots n°1 - 6 - 7 - Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération "Université 2000", l'implantation de la nouvelle Faculté de Droit dans le quartier de Moulins, a nécessité la démolition de la crèche Place Déliot.

C'est pour cela que par délibération n°94/54 du Conseil Municipal du 10 octobre 1994, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux sur la base d'un projet établi par le Cabinet d'Architectes ARCHI-MADE.

La Commission d'appel d'offres, dans ses séances des 9 et 23 novembre 1994, a désigné les entreprises. Les travaux sont en cours de réalisation depuis décembre 1994 et avance d'un rythme soutenu.

Les règles de l'art imposent la réalisation de semelles béton servant de supports aux cloisons menuisées, du fait du chauffage par le sol.

L'étude de la crèche par les architectes a été réalisée dans un temps très court, sans que la liste du matériel de cuisine et de buanderie n'ait été techniquement arrêtée.

La définition des besoins, a posteriori, nécessite la réalisation de travaux complémentaires de plomberie, de ventilation et d'électricité, ainsi que le renforcement du branchement électrique.

Toutefois, la rapidité d'étude (2 mois pour établissement de l'A.P.S. A.P.D. et D.C.E.) n'a pas permis aux architectes d'implanter les matériels de cuisine, buanderie par manque d'informations des utilisateurs. Il est donc nécessaire maintenant de réaliser les travaux d'alimentation et branchements de ces équipements. Il y a lieu également de modifier légèrement les semelles en béton pour tenir compte du type de chauffage. Ces modifications entraînent la nécessité absolue de passation des avenants aux lots ci-dessous :

- Lot n°1 : Gros-oeuvre - MAILLET

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
3.672.623,08 F.	10.199,60 F.	3.682.822,68 F.

- Lot n°6 : Plomberie sanitaire - RAGHEBOOM

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
642.594,96 F.	88.763,79 F.	731.358,75 F.

- Lot n°7 : Electricité - V.M.C. - SPIE-TRINDEL

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
672.148,90 F.	115.715,65 F.	787.864,55 F.

Conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995, cette proposition d'avenant a été soumise au préalable à l'avis de la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 22 mars 1995.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons en accord avec la commission d'appel d'offres et la commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui se sont réunies respectivement les 22 mars 1995 et 24 mars 1995, de bien vouloir autoriser la passation des avenants pour les lots ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/220

OBJET

Palais des Beaux-Arts -
Travaux de rénovation
Eclairage de la Galerie Céramique
Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 juillet 1990, vous avez désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts. Une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée par délibération 91/163 du 23 mars 1991, pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Une seconde mission portant sur la muséographie a été ensuite confiée à Monsieur IBOS par délibérations 91/697 du 16 décembre 1991 et 92/445 du 16 octobre 1992. Un projet a été établi en vue de l'aménagement muséographique comportant la conception du mobilier et des vitrines d'exposition, des systèmes d'accrochage et d'éclairage dans le cadre de présentation des œuvres d'art.

Le programme d'aménagement de la salle d'exposition des céramiques et de l'archéologie située dans le bâtiment ancien, côté Boulevard de la Liberté a été arrêté par la conservation en cours de chantier.

Cette partie du bâtiment abritera des collections exceptionnelles, tant par le nombre que par la qualité méritant un éclairage spécifique et particulier.

Afin de répondre aux besoins de la conservation, un dossier technique a été élaboré par le Maître d'oeuvre, en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

Nous vous demandons en accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 24 mars 1995, de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le dossier des clauses administratives particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/221

OBJET

Bâtiments Communaux
Gestion des Fluides
et Economie d'énergie
Bilan de 1989 à 1994

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

BILAN DE 1989 A 1994

Les éléments constitutifs du bilan "Fluides" présentés dans ce document sont:

- le chauffage
- l'eau
- le gaz
- l'électricité (des bâtiments)
- l'éclairage public

La masse budgétaire de ce poste a représenté une dépense annuelle de l'ordre de 62,2 M.F en 1994 soit environ 5,5% des crédits votés au B.P. 1994 pour la section de fonctionnement.

Évolution du coût des énergies :

Énergie	Base de facturation	Prix pratiqué 1989	Prix pratiqué 1994	% d'évolution des coûts
Chauffage Urbain	MWh	205,47	239,97	+16,8%
Fuel lourd	Tonne	1.251,23	1.509,00	+20%
Fuel	Hl	191,00	230,20	+20,58%
Gaz	KWh	0,147	0,162	+10%
Électricité	KWh	0,612	0,685	+20%
Eau	m³	8,93	16	+80%

Évolution du Patrimoine :

Durant la période de 1989 à 1994, les surfaces concernées ont augmenté de 10 000m² (Mairie de Quartier du Sud, Halle aux Sucres, Salle de Sports) et ceci malgré l'arrêt provisoire du Palais des Beaux Arts.

Dans le même temps, des efforts constants ont été réalisés pour améliorer nos prestations et la qualité des services (traitement et infiltration des eaux, télégestion des chaufferies, détection intrusion...).

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En matière d'économie d'énergie une politique volontariste a été menée :

- En investissement, depuis 1989, 19 M.F. ont ainsi été consacrés sur 6 ans avec pour axe essentiel :

- le diagnostic des bâtiments
- les installations thermiques (17 installations au charbon très vétustes ont été rénovées : passage au gaz, régulation, séparation des circuits)
- la réfection des réseaux d'eau et de distribution d'électricité
- le remplacement des sources lumineuses en éclairage public

- Les contrats souscrits par la Ville ont été tous renégociés :

- avec pour le chauffage, l'application d'une clause d'intéressement (Appel d'offres de 1991)
- pour l'électricité, la mise en place d'une gestion tarifaire optimisée
- pour l'eau, l'adoption d'une clause relative à la détection des fuites et une vérification de tous les abonnements

L'ensemble de ces dispositions a eu pour objectif d'assurer une gestion rigoureuse et une "chasse" à toute forme de gaspillage.

Cette politique volontariste a permis de maintenir une enveloppe budgétaire "Fluides" équivalente en francs courants aux dépenses réalisées en 1989. La simple application de l'augmentation des coûts des énergies en prenant pour base l'existant de cette époque, entraînerait actuellement une dépense d'environ 62 M.F.

Or au cours de ces 6 dernières années nous avons :

- remis à niveau les installations de détection intrusion et assuré la prise en charge de leur entretien et de leur surveillance pour 1 M.F.
- pris en compte la garantie totale des installations de chauffage pour 4 M.F.
- pris en charge l'ensemble des traitements d'eau de filtration des hottes d'évacuation des cuisines pour 0,8 M.F.
- permis l'extension des prestations à la conduite et à l'exploitation de 65 chaufferies supplémentaires dont les bains douches pour 4 M.F.
- assuré la prise en charge de 10 000 m² complémentaires pour 1,5 M.F.

Soit un total annuel de 11,3 M.F.
.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi donc l'active politique menée par la Ville de Lille en matière d'économie d'énergie a permis un autofinancement de ces investissements.

BILAN PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES FLUIDES DE 1996 A 1998

- Un effort financier tout particulier devra être prévu pour permettre l'application stricte de la M.14. Celle-ci impliquera en effet dès 1997 le rattachement des charges de l'exercice précédent par l'inscription d'une provision supplémentaire dans le cadre de la journée complémentaire.

- Il conviendra également de prendre en compte l'augmentation des coûts et notamment ceux de l'eau.

- Enfin la mise en service du nouveau Palais des Beaux Arts entraînera une dépense annuelle de l'ordre de 5 M.F.

ADOPTÉE à l'unanimité

Postes	1996	1997	1998	Evolution
Chauffage	100	100	100	0%
Eau	100	100	100	0%
Electricité	100	100	100	0%
Gas	100	100	100	0%
Autres	100	100	100	0%
Total	100	100	100	0%

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/222

OBJET

Bâtiments Communaux
Conduite entretien
Approvisionnement en combustible
et garantie totale des
installations de chauffage
conditionnement d'air,
production d'eau chaude
et traitement de l'eau
Marché sur appel d'offres
Avenant n° 3

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 91/157 du 23 Mars 1991, la Ville de Lille a décidé de lancer un appel d'offres restreint pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible, la garantie totale des installations de chauffage, de conditionnement d'air, de production d'eau chaude et de traitement de l'eau dans divers bâtiments communaux.

La Compagnie Générale de Chauffage a été déclarée titulaire du marché.

Par délibérations 93/98 du 15 Mars 1993 et 94/58 du 7 Mars 1994, deux avenants ont été passés afin de prendre en compte les nouvelles conditions d'utilisation et l'évolution du patrimoine.

Depuis la passation de ce dernier :

- des bâtiments ont vu leurs activités modifiées
- des travaux d'économie d'énergie et d'extension ont été menés
- des modifications ont été apportées quant au mode de chauffage utilisé
- des bâtiments ont été aliénés, fermés ou démolis.

Aussi compte-tenu de ces éléments, il apparaît nécessaire, sans toutefois modifier l'Economie Générale du Marché, de passer un avenant en tout point conforme avec les dispositions initiales, qui reprendra les points suivants :

.../...

① Exclure du marché de base par suppression des postes P1, P2, P3 en tenant compte de l'arrêt définitif dans les bâtiments suivants :

- Ex Ecole Montaigne Buffon rue Fénelon (Démolition)
- Inspection Académique (fioul) rue Fénelon (Démolition)
- Centre Social (gaz) rue Fénelon (Démolition)
- Crèche Moulins place Déliot (Démolition)
- Musée d'Histoire Naturelle rue de Bruxelles
 chaufferie charbon (Raccord Chauffage Urbain)
- Harmonie Municipale 14 bis rue de Malus (Raccord Chauffage Urbain)
- Cantine scolaire E. Jacquet rue Eugène Jacquet (Démolition)

② Tenir compte de l'arrêt définitif par suppression des postes P2 et P3 dans le bâtiment suivant :

- Immeuble n° 1 rue du Palais de Justice (Vente)

③ Tenir compte de la modification de l'utilisation des locaux dans le bâtiment suivant :

- Ex Mairie de Wazemmes 90 rue Racine
 Utilisation du rez-de-chaussée par la Poste ce qui entraîne une réduction des postes P1, P2, P3.

④ Tenir compte de l'élévation de 50° à 60° de la température de l'eau chaude alimentant les bassins de la Maison Tropicale au Parc Zoologique par modification du poste P1.

⑤ Tenir compte du raccordement sur la chaufferie principale de l'Ex logement de la Crèche Line Dariel par modification des postes P1, P2, P3.

⑥ Tenir compte de la prise en charge des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'eau par modification des postes correspondants dans les bâtiments suivants :

- Ecole Les Moulins rue de la Plaine : Extension
- Ecoles Cabanis Paulin Parent rue Cabanis : Extension et modification usage des locaux
- Salle de Sports G. Debecker rue d'Iéna : Extension et modification usage des locaux
- Groupe Scolaire Desbordes-Valmore rue G. Tell : Aménagement d'un nouveau restaurant
- Groupe Scolaire E. Herriot Pavé du Moulin à Hellemmes : Raccordement du Foyer
- Salle de Sport Duquesnoy 208 rue Faidherbe à Hellemmes : Raccordement du dortoir du centre aéré
- Foyer Chanzy rue Chanzy : Installation d'un aérotherme

.../...

⑦ Assurer la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible, la garantie totale des installations de chauffage, la production d'eau chaude, le traitement d'eau dans les bâtiments suivants :

- Ecole Sévigné rue Jean Perrin (y compris vestiaires du Stade des Alouettes)
- Crèche Moulins rue Philippe de Comines
- Palais Rameau ex-logement Boulevard Vauban.

⑧ Tenir compte de la conduite et de la garantie totale des installations de déshumidification du hall de stockage au Centre Technique Municipal, 5 rue de Bargues.

⑨ Tenir compte de la prise en charge des installations de détection intrusion selon la liste ci-jointe et inclure une clause précisant les délais d'intervention, les plages horaires d'intervention et les pénalités de retard.

L'incidence financière (base marché) de l'ensemble des décisions prises dans cet avenant représente :

- une moins-value annuelle de 136.567,90 F sur le marché d'exploitation de chauffage (montant annuel de plus de 20 MF).
- une moins-value annuelle de 204.823,39 F sur les contrats de chauffage urbain (montant annuel de 12 MF).

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 24 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/290

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation

- 1ère tranche

Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

- 2ème tranche

Demande de subventions

Maîtrises d'oeuvre - Marchés négociés

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°94/512 du 10 octobre 1994, vous aviez adopté le projet de réalisation d'une deuxième tranche de travaux et autorisé la passation des avenants correspondant aux marchés de maîtrise d'oeuvre. Par courrier en date du 20 janvier 1995, Monsieur le Préfet du Nord nous demande l'annulation de ladite délibération en raison de l'incidence financière de chaque avenant.

En concertation avec les services préfectoraux, il a été convenu que la passation de ces avenants doit intervenir sous forme de marchés négociés, conformément à l'article 104 II 2° du Code des Marchés Publics. Le recours à cet article se justifie par le souci de ne pas remettre en cause le caractère architectural du projet dont le maître d'oeuvre a été choisi après concours ; de même, pour les marchés relatifs au contrôle technique et à l'O.P.C.

En effet, par délibération n°89/264 du 18 mai 1989, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, sur la base du programme établi préalablement et conformément à l'article 314 bis du Code des Marchés Publics, et portant sur l'ensemble du projet de rénovation pour lequel seule une première tranche a pu être mise en oeuvre pour des raisons de financement des différents partenaires : Etat, Région, Département, Ville. Le jury de concours a désigné comme lauréat Jean-Marc IBOS, Architecte urbaniste.

Le dossier établi par l'équipe de concepteurs porte sur l'aménagement du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, permettant une ouverture du Musée vers la Ville et un réaménagement intérieur. Le chantier de rénovation du Palais des Beaux-Arts peut être considéré comme le plus grand chantier culturel de la Métropole. Ce travail n'a pu être entrepris que grâce à la volonté conjointe des quatre partenaires cosignataires d'une convention mettant au point les modalités financières de cette rénovation.

Afin de répondre aux besoins de la conservation et à l'attente des Lillois, et d'adjoindre les éléments nécessaires au bon fonctionnement d'un grand musée européen, il est nécessaire de réaliser une deuxième tranche d'aménagement portant essentiellement sur :

- un accueil informatisé
- un auditorium,
- un aménagement muséographique des galeries de céramiques et d'archéologie
- une restructuration des espaces extérieurs
- un restaurant

Le montant de la deuxième tranche de travaux est estimé à 42.350.000 Francs hors taxes, valeur exécution, dont 29.535.000 Francs hors taxes. seraient confiés à l'équipe de maîtrise d'oeuvre de l'Architecte Monsieur IBOS : les services techniques de la Ville assurant la maîtrise d'oeuvre des travaux liés au clos et couvert, et à la mise en valeur des façades par la lumière estimés à 12.815.000 Francs hors taxes.

Afin de solliciter nos partenaires financiers, l'Etat, la Région et le Département, il est nécessaire d'établir les études préalables et un avant-projet sommaire. A cet effet, une mission pourrait être confiée à l'équipe de maîtrise d'oeuvre, l'Architecte Monsieur IBOS, le Cabinet SECOP chargé de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination ainsi que le bureau de contrôle SOCOTEC, par voie de marchés négociés conformément à l'article 104-II 2° du Code des Marchés Publics, en vue d'établir les dossiers sollicités.

Par ailleurs, par délibérations, vous avez autorisé la réalisation de travaux supplémentaires, générés par des travaux imprévus et complémentaires au projet initial de rénovation du bâtiment ancien, entraînant une augmentation des honoraires du maître d'oeuvre.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- annuler la délibération n°94-512 du 10 octobre 1994.
- nous autoriser à solliciter les subventions auprès de nos partenaires financiers l'Etat, le Département et la Région.
- missionner les maîtres d'oeuvre par voie de marchés négociés pour la deuxième tranche de travaux conformément à l'article 104-II 2° du Code des Marchés Publics

Architecte M. IBOS

Bâtiment : 1.497.798,21 F.

Aménagement muséographique : 2.149.962,53 F.

O.P.C. Cabinet SECOP : 573.158,22 F.

Bureau de contrôle SOCOTEC : 375.962,00 F.

- autoriser la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, Monsieur IBOS, pour les travaux de rénovation du bâtiment ancien portant le montant de sa mission à :

Bâtiment :

Montant initial :

Avenant :

Nouveau montant :

12.648.169,54 F.

1.239.151,28 F.

13.887.320,82 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/223

OBJET

Cité Saint Maurice - Aménagement de l'espace central
Convention entre la Ville et l'Association
des Jardins familiaux de la Cité Saint-Maurice.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace central de la Cité Saint Maurice, il est prévu la création de jardins familiaux, d'un espace collectif avec une aire de jeux pour les enfants et une placette centrale "lieu de rencontre".

La gestion des jardins familiaux sera faite par l'Association des jardins familiaux de la cité Saint Maurice.

La création de ces jardins porte actuellement sur les parcelles :

- BL numéros 179 - 180 - 188 - 202 - 389 appartenant à la Ville
- BL numéros 191 - 217 - 391 appartenant au CAL-PACT en cours d'acquisition par la Ville
- BL numéro 173 appartenant à Monsieur PICHON Julien en cours d'acquisition par la Ville

Une convention est passée avec l'Association des jardins familiaux pour la gestion des terrains repris ci-dessus. Un avenant à celle-ci sera établi pour les terrains qui seront acquis ultérieurement par la Ville.

Une redevance annuelle de 76 francs par parcelle (redevance année 1994) sera due à la Ville par ladite association. Elle sera indexée sur l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine public qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/224

OBJET

Poste de transformation rue Eugène Jacquet
Ecole des Dondaines
Convention entre la Ville de Lille et l'E.D.F.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la cession des immeubles repris au cadastre section BN n° 9 et 96 à EURALILLE en vue de la construction du groupe scolaire International il y a lieu de déplacer le poste de transformation édifié sur la parcelle BN n° 9.

Le nouveau poste se situera sur la parcelle BM n° 234, appartenant à la Ville.

Une convention est passée avec E.D.F., l'autorisant à l'implanter sur celle-ci pour toute la durée de la concession de la distribution d'électricité avec l'Etat.

Ce poste devra s'intégrer sur le plan architectural et les travaux devront tenir compte des impératifs de fonctionnement de l'Ecole des Dondaines.

Le coût de la construction, des raccordements et des organes annexes sont à la charge d'EURALILLE.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine public, qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/225

OBJET

Convention de servitude passée avec E.D.F.
Concession de distribution électrique

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un terrain rue des Bois Blancs repris au cadastre section EN parcelle n° 261 sur lequel vient d'être édifiée la salle de sports François Millet.

Suite à la mise en service de cet équipement, E.D.F. nous a demandé l'autorisation d'y construire un poste de distribution d'électricité ; à cet effet une convention de servitude pourrait être passée avec cet établissement public pour la durée de la concession moyennant une redevance globale symbolique de 100 Francs.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine public, qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/226

OBJET

Immeuble Communal sis à Lille,
1, rue Macquart- Servitudes réciproques
entre la Ville et la SCI MACQUART

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire de l'immeuble 1, rue Macquart repris au cadastre à la section KR n°161, mis à disposition de l'U.F.J., par convention.

A la demande de la Commission Communale de sécurité et de façon à répondre à la réglementation actuelle des Etablissements recevant du public (E.R.P.), nous avons obtenu de la S.C.I. MACQUART qui édifie actuellement un immeuble de logements sur la parcelle contigüe, l'autorisation d'y créer une issue de secours. Dans ce but il serait créé des servitudes réciproques, notamment en ce qui concerne le stationnement des véhicules.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer la convention de servitudes réciproques.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/227

OBJET

Eclairage Public
Programme de travaux 1995
Information

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet du budget d'investissement 1995, le programme de travaux d'éclairage public se décompose de la façon suivante :

FIVES	Rue Bernos Rue de Bouvines
SAINT MAURICE	Rue Laplace Avenue de la République [voies latérales] Rue du Ballon
LILLE SUD	Rue André Gide
WAZEMMES	Parvis de l'église Saint Benoît Labbe [à l'intersection des rues des Postes et de Colmar]
FAUBOURG DE BETHUNE	Passage du Square de la Baltique
VAUBAN	C.E.S. Madame de Staël
BOIS BLANCS	Avenue Léo Lagrange
HELLEMMES	Montée du Pont de Lezennes Quartier de l'Epine Cité Mullier et Impasse Mullier

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter le programme présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/228

OBJET
Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Exercice 1995
Modalités de fonctionnement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1991, la Ville de Lille avait en partenariat avec la Mission Locale de Lille, l'Etat et le Département mis en place un Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

La participation communale correspondait à une subvention annuelle de 150 000 Francs versée au C.C.A.S. qui assurait la Trésorerie des fonds.

La loi 92/722 du 29 juillet 1992 confie désormais l'organisation technique et financière des Fonds d'Aide aux Jeunes paritairement à l'Etat et au Département pour qui cette dépense devient obligatoire alors que la participation des communes reste facultative.

La Mission Locale en assurera le secrétariat, rémunérée à cet effet dans la limite de 10 % des sommes dépensées par le fonds comme le prévoit la loi.

Une convention entre l'Etat, le Département, la Ville, le C.C.A.S. et la Mission Locale, définissant les modalités pratiques d'octroi des aides de ce fonds en fonction du texte précité sera prochainement signée.

Dans cette attente et afin de ne pas interrompre le fonctionnement du fonds qui intervient auprès des jeunes les plus en difficulté en parallèle à un parcours d'insertion, et en accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de la subvention Fonds Local d'Aide aux Jeunes de la Ville au C.C.A.S., pour un montant de 150 000 Francs prélevé sur le Chapitre 955.2 - Article 657 - Sous-compte 5691 - Code service 7220.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/229

OBJET

Terrains rue de Marquillies.
Clôture de l'opération d'aménagement
à la S.O.R.E.L.I

Pour le Maire de Lille,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal n° 92/91 du 31 mars 1992, vous avez confié à S.O.R.E.L.I, 20 Bd Papin, l'étude de faisabilité pour la requalification des délaissés S.N.C.F de la rue Marquillies. Compte tenu des nouvelles orientations commerciales de la S.N.C.F, il s'avère que le projet n'est pas réalisable ; conformément aux articles 2 et 5 de la convention signée avec S.O.R.E.L.I et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir clore cette opération dont le coût total définitif arrêté au 31 décembre 1994 s'élève à 161 604,26 francs H.T ; le résultat final fait apparaître un solde créditeur de 785,07 F qui sera reversé au concédant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/230

OBJET

Terrains rue Abélard. Clôture
de l'opération d'aménagement à la S.O.R.E.L.I

Pour le Maire de Lille
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal n° 92/92 du 31 mars 1992, vous avez confié à S.O.R.E.L.I 20 Bd Papin, l'étude de faisabilité pour la requalification des délaissés S.N.C.F de la rue Abélard. Compte tenu des nouvelles orientations commerciales de la S.N.C.F il s'avère que le projet n'est pas réalisable ; conformément aux articles 2 et 5 de la convention signée avec S.O.R.E.L.I et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir clore cette opération dont le coût total définitif arrêté au 31 décembre 1994 s'élève à 213 861.89 F H. T. Le résultat final fait apparaître un solde créditeur de 1 950.24 F qui sera reversé au concédant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/231

OBJET

Ravalement de façades

Rapport de Monsieur le Maire

Subventions

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990 et n°13680 du 19 juillet 1991, et n°25.5056 du 9 juillet 1993 et n°31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m2 de surface traitée limitée à 10 % du montant HT des travaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995 et le 21 mars 1995, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* M. BERTHE - 272, rue Chaland à RONCHIN - propriétaire du 7, rue Alain de Lille.

- montant HT des travaux	38.300 F
- montant de la subvention (10 %)	3.830 F

* Mme LEFEUVRE - 36, rue d'Arcole.

- montant HT des travaux	43.993 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.570 F

* Monsieur LELONG - 39, rue Basse.

- montant HT des travaux	156.760 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.140 F

* Cabinet Moronval - 94, rue du Molinel - copropriété des 41-43, rue de Béthune.

- montant HT des travaux	69.180 F
- montant de la subvention (10 %)	6.920 F

* M. LENOIR - 7, rue Boileux.

- montant HT des travaux	58.930 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.010 F

* M. SOUILLART - 3, rue Boucher de Perthes.

- montant HT des travaux	2.513 F
- montant de la subvention (10 %)	260 F

* M. DELANNOY - 77, bis rue Boucher de Perthes.

- montant HT des travaux	35.270 F
- montant de la subvention (10 %)	3.530 F

* S.N.F.I - 7, rue Gustave Delory - Syndic de copropriété du 38, rue des Canonniers.

- montant HT des travaux	159.070 F
- montant de la subvention (10 %)	15.910 F

* M. ANTOINE - 3 bis rue Basse - propriétaire du 75 rue Caumartin

- montant HT des travaux	29.540 F
- montant de la subvention (10%)	2.960 F

* SCI ROCADE - 19, place Cormontaigne.

- montant HT des travaux	16.340 F
- montant de la subvention (10 %)	1.640 F

* SOGEPAL - 199, rue Solferino - Syndic de copropriété du 26, rue du Court Debout.

- montant HT des travaux	25.160 F
- montant de la subvention (10 %)	2.520 F

* Mme COLPIN - 11, rue d'Alembert.

- montant HT des travaux	20.732 F
- montant de la subvention (10 %)	2.080 F

* M. DEBAIFFE - 23, rue Edmond Bailleux

- montant HT des travaux	19.540 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.010 F

* M. BALLOT- 51, rue d'Esquermes.

- montant HT des travaux	41.660 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.550 F

* Cabinet BUAT - 15, rue Edouard Delesalle - Syndic de copropriété du 13, rue Esquermoise.

- montant HT des travaux	32.520 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.640 F

* C.H.R. de Lille 1, rue Oscar Lambret - Service du Domaine Privé - propriétaire du 32, rue Grande Chaussée.

- montant HT des travaux	56.100 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.310 F

* M. MERIAU - 19, rue Gustave Testelin

- montant HT des travaux	38.790 F
- montant de la subvention (10 %)	3.880 F

* M. DEVOS - 119, Bd de la Liberté - propriétaire du 1 bis rue d'Holbach.

- montant HT des travaux	14.500 F
- montant de la subvention (10%)	1.450 F

* M. BAERT - 2, rue d'Holbach

- montant HT des travaux	151.130 F
- montant de la subvention (10 %)	15.120 F

* C.H.R. de Lille 1, rue Oscar Lambret - Service du Domaine Privé - propriétaire du 62, rue Jacquemars Gielée.

- montant HT des travaux	63.620 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.880 F

* C.H.R. de Lille 1, rue Oscar Lambret - Service du Domaine Privé - propriétaire du 68-70-72, rue Jacquemars Gielée.

- montant HT des travaux	242.680 F
- montant de la subvention (30F/m2)	8.970 F

* M. DELANNOY - 33, rue Jean Sans Peur.

- montant HT des travaux	24.630 F
- montant de la subvention (10 %)	2.470 F

* M. CATTEAU - 74, rue Jean Sans Peur.

- montant HT des travaux	106.480 F
- montant de la subvention (10%)	10.650 F

* M. KAPEL - 58, rue de la Bassée.

- montant HT des travaux	13.220 F
- montant de la subvention (10 %)	1.330 F

* M. SCHERPEREEL - 157, rue de La Bassée

- montant HT des travaux	37.140 F
- montant de la subvention (10 %)	3.720 F

* Cabinet LEDOUX - 8, bis Place Simon Vollant - Syndic de copropriété du 2/4, rue Léon Gambetta.

- montant HT des travaux	173.320 F
- montant de la subvention (10 %)	17.340 F

* SARL SIMMOFL 21, avenue Foch - propriétaire du 88/90, bd de la Liberté.

- montant HT des travaux	118.177 F
- montant de la subvention (10 %)	11.820 F

* Mme MUZARELLA - 223, rue Nationale - propriétaire du 32, place du Lion d'or.

- montant HT des travaux	35.820 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.250 F

* M. CALLEBOUT - 24, rue Louis Spriet

- montant HT des travaux	11.450 F
- montant de la subvention (10 %)	1.150 F

* M. DESTOOP 80, rue d'Iéna propriétaire du 36, rue de Mexico.

- montant HT des travaux	44.280 F
- montant de la subvention (10 %)	4.430 F

* SA. PONS - 50, rue du Molinel - Syndic de copropriété du 116, rue du Molinel.

- montant HT des travaux	42.964 F
- montant de la subvention (10 %)	4.300 F

* Cabinet MORONVAL - 94, rue du Molinel - Syndic de copropriété du 143, rue du Molinel.

- montant HT des travaux	159.070 F
- montant de la subvention (10 %)	15.910 F

* M. GEORGET 5 bd Papin

- montant HT des travaux	23.450 F
- montant de la subvention (10 %)	2.350 F

* C.H.R. de Lille 1, rue Oscar Lambret - Service du Domaine Privé - propriétaire du 31, bis rue du Port.

- montant HT des travaux	52.070 F
- montant de la subvention (30F/m2)	4.560 F

* M. BARBE - 56, avenue de la Fraternité 59520 Marquette Lez Lille - propriétaire du 66, rue Princesse.

- montant HT des travaux	10.732 F
- montant de la subvention (10 %)	1.080 F

* Mme BRESSON - 17 rue Ratisbonne

- montant HT des travaux	12.945 F
- montant de la subvention (10 %)	1.300 F

* SCI HOME Vie - 28, bis rue Nicolas Leblanc - propriétaire des 141 et 143, rue St André.

- montant HT des travaux	109.100 F
- montant de la subvention (30F/m2)	8.100 F

* M. STEEKISTE, 3, rue Lepinchaux 59310 COUTICHES - propriétaire du 4, Impasse St Joseph.

- montant HT des travaux	8.650 F
- montant de la subvention (10 %)	870 F

* M. LANGAGNE - 11, rue Ste Catherine.

- montant HT des travaux	16.570 F
- montant de la subvention (10 %)	1.660 F

* M. DELIGNY - 23-25-27, rue des Sarrazins.

- montant HT des travaux	11.570 F
- montant de la subvention (10 %)	1.160 F

* Mme GRONNIER - 53, rue de Solférino

- montant HT des travaux	122.870 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.780 F

* M. GOETHALS - 930 Domaine de la Vigne BONDUES
Propriétaire du 104 rue Solférino

- montant HT des travaux	46.800 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.820 F

* Mme GIARD - 193, rue Solférino.

- montant HT des travaux	23.770 F
- montant de la subvention (10 %)	2.380 F

* M. DUMONT - 10, rue des Echelles 59300 VALENCIENNES - propriétaire du 233, rue Solférino.

- montant HT des travaux	34.550 F
- montant de la subvention (10 %)	3.460 F

* Cabinet BUAT - 15, rue Edouard Delesalle - Syndic de copropriété du 171, rue des Stations.

- montant HT des travaux	653.980 F
- montant de la subvention (10 %)	65.400 F

* Cabinet DANGREMONT, 2 rue Delattre de Tassigny - Syndic de copropriété 128 Bd Vauban

- montant HT des travaux	115.730 F
- montant de la subvention (10 %)	11.580 F

* Mme HADANCOURT - 16, rue Virginie Ghesquière.

- montant HT des travaux	30.800 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.380 F

* M. PIQUETTE - 19, rue Virginie Ghesquière.

- montant HT des travaux	13.990 F
- montant de la subvention (10 %)	1.400 F

* Mme FRAYSSINES - 33, rue A. Cayron 92600 ASNIERES - propriétaire du 6, rue Voltaire.

- montant HT des travaux	23.786 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.790 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif Chapitre 914-8 Article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/232

OBJET

Subventions municipales dans
le cadre des opérations
programmées d'amélioration
de l'habitat

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'état du parc privé de logements nécessite à Lille, comme dans l'ensemble de la métropole, un important effort de réhabilitation. Dans un contexte de crise du logement social, ce parc social de fait doit répondre de plus en plus aux nombreuses demandes.

Aussi, à l'initiative de la Ville et de la Communauté Urbaine de Lille, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont été mises en place en 1994 :

- OPAH multisite et complexe à Wazemmes et Moulins.
- OPAH intercommunale Ferrer-Garibaldi en partie à Lille-Sud et à Faches-Thumesnil.
- OPAH communautaire sur l'ensemble des courées de la métropole.

Or, les études de réalisations menées par les bureaux d'étude CITEMETRIE et ARIM ont conclu à la nécessité d'accroître les subventions dispensées par l'Etat. C'est pourquoi la Ville de Lille s'est engagée d'une part, à abonder de 5 % les aides de l'ANAH destinées aux propriétaires bailleurs après un effort similaire de hausse de 5 % de cet organisme dans le but de favoriser le conventionnement des loyers, et, d'autre part, à accorder une prime de 10 % des travaux limités à 70.000 F T.T.C. aux propriétaires occupants dont les conditions de ressources sont comprises entre 70 % et 100 % de l'équivalent des plafonds PAP.

La Ville de Lille s'est ainsi engagée sur les trois années de durée de ces OPAH à participer à leur financement pour un montant total d'un million et demi de francs.

Afin de bien marquer la double nécessité de rénovation urbaine et de dimension sociale à préserver dans ces opérations, conjointement avec le Service de l'Action Sociale, le Service de l'Urbanisme animera un comité de pilotage, auquel participeront l'ARIM, le CAL-PACT, l'Observatoire de la Réalité Locale, les Présidents Délégués des Conseils de Quartiers, les chefs de projets et les Ateliers-Logement des quartiers concernés ; Monsieur CACHEUX et Monsieur KANNER assumeront la coprésidence de ce comité qui veillera à l'attribution des subventions conformément aux règles définies préalablement.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine public réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la participation annuelle du Service de l'Urbanisme à ces dispositifs à hauteur de 223.900 F (deux cent vingt trois mille neuf cents francs). La dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 914 - article 130 - N76 "Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/233

OBJET

Immeubles communaux sis
à Lille, 173-175, rue d'Arras
Vente à la Société
MARIGNAN IMMOBILIER

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot de l'Union, la Société MARIGNAN IMMOBILIER a sollicité de la Ville l'acquisition de deux immeubles communaux sis à Lille, 173-175, rue d'Arras, cadastrés section OX n°s 218 et 219 pour des contenances respectives de 46 et 43 m².

Le projet de cette société consiste en la création d'un centre commercial, de logements avec financement prêts conventionnés et PLA et d'une résidence pour étudiants.

La vente pourrait avoir lieu moyennant le prix de 180.000 F (cent quatre vingt mille francs), "libres d'occupation" soit environ 2.000 F/m² de terrain, ce qui correspond à la valeur à laquelle seront négociées les parcelles voisines.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente de ces immeubles au prix de 180.000 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/234

OBJET

Immeuble sis à Lille,
58-60, rue Léonard Danel
Vente par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 58-60, rue Léonard Danel, repris au cadastre section KV n° 120 (74 m2) et n° 183 (38 m2).

Cet immeuble est libre d'occupation.

La Ville ne désirant pas garder cette propriété, sa mise en vente, sur un prix de base de 200.000 F, a été envisagée et une consultation a été organisée.

A l'issue de cette consultation, neuf projets ont été réceptionnés, présentant une fourchette de prix allant de 200.000 F à 350.000 F.

Le projet de Monsieur LORTHIOIS, 31, rue d'Angleterre à Lille, dont la proposition s'élève à 330.000 F, est apparu le plus intéressant.

Il consiste en la rénovation de l'immeuble pour sa résidence principale - Le rez-de-chaussée comprendrait un logement de 40 m2 environ indépendant - Un espace permettant le stationnement d'un véhicule distribuerait ce logement et son habitation principale - Le logement principal de 160 m2 environ occuperait les niveaux R + 1 et R + 2 - Une terrasse serait réalisée au niveau R + 1 dans la cour au coeur de l'immeuble. L'accès automobile serait créé en regroupant les deux portes de la façade.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente de l'immeuble sus-désigné, au profit de Monsieur LORTHIOIS, au prix de 330.000 F (trois cent trente mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N°95/235

OBJET

Immeubles sis à Lille,
2 et 4, rue du Magasin
Vente par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à Lille, 2 et 4, rue du Magasin, repris au cadastre section EZ n° 59 (105 m2) et n° 58 (143 m2).

Les immeubles dont il s'agit sont libres d'occupation.

La Ville ne désirant pas garder cette propriété, sa mise en vente, sur un prix de base de 1.000.000 F, a été envisagée et une consultation a été organisée sans qu'aucun programme spécifique soit imposé.

A l'issue de cette consultation, deux projets ont été réceptionnés, proposés respectivement aux prix de 700.000 F et de 1.100.000 F.

Le premier projet n'était pas assez élaboré et présentait un déficit probable de stationnement.

Le second projet, présenté par la Société MECI International, 301, rue Pierre Legrand à Lille, est apparu plus intéressant.

Il consiste en la rénovation des deux immeubles et l'aménagement de 13 logements dont la majorité correspondra à une superficie de 40 m2 ainsi qu'en la création de trois places de stationnement.

Le prix offert par la Société MECI International est de 1.100.000 F (un million cent mille francs), prix acceptable pour le secteur et l'aménagement présenté.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente des immeubles sus-désignés à la Société MECI International au prix de 1.100.000 F (un million cent mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/236

OBJET

Cité Saint Maurice à Lille
Achat au CAL-PACT de diverses
emprises non bâties

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/483 du 16 octobre 1992, vous aviez décidé l'achat de diverses parcelles situées à Lille, Cité Saint Maurice.

Pour la parcelle à usage de jardin cadastrée BL 222, d'une contenance de 60 m², le prix d'achat (150 F/m²) est de 9.000 F (neuf mille francs) et non 900 F comme indiqué.

Il convient donc de rectifier en ce sens la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 1992.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons :

- 1) de bien vouloir décider l'achat de la parcelle en cause au prix de 9.000 F (neuf mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider la dépense et son imputation au chapitre 922 article 2109 J 8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/237

OBJET

Ancienne crèche municipale
sise à Lille, 5, place Déliot
Vente à la Communauté Urbaine
de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation du parvis de la Faculté de Lille II à Moulins, la Ville doit céder à la Communauté Urbaine de Lille l'immeuble anciennement à usage de crèche sis à Lille, 5, place Déliot, cadastré section MO n° 282 pour une contenance de 560 m².

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur de cet immeuble à 1.300.000 F (un million trois cent mille francs), "libre d'occupation".

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente de l'immeuble en cause au prix de 1.300.000 F (un million trois cent mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider la recette et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/238

OBJET

Centre EURALILLE-Triangle
des Gares
Parc de stationnement
Achat par la Ville d'un local
situé au deuxième sous-sol
pour le réseau câblé
Rectification du prix

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lors de votre séance du 19 décembre 1994, vous avez décidé l'achat, auprès de la SAEM EURALILLE, d'un local d'une superficie de 52 m² situé au deuxième sous-sol du Centre EURALILLE, en vue de l'implantation d'un centre de distribution pour le réseau câblé, au prix de 162.075 F (cent soixante deux mille soixante quinze francs).

Toutefois, la Ville a souhaité modifier la maçonnerie de ce local et il a été décidé d'inclure le coût de ces travaux au prix de vente.

Le prix définitif du local a donc été porté à 221.130,89 F (deux cent vingt et un mille cent trente quatre vingt neuf centimes) décomposé comme suit :

- prix initial :	162.075,00 F H.T.
- travaux modificatifs :	<u>24.376,00 F H.T.</u>
Total H.T. :	186.451,00 F

Total T.T.C. : 221.130,89 F

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons :

1) de décider l'achat du local désigné ci-dessus au prix de 221.130,89 F (deux cent vingt et un mille cent trente quatre vingt neuf centimes) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 244.000 F (deux cent quarante quatre mille francs) au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/239

OBJET

Vente par la Ville de Lille
d'un immeuble sis à Lille,
47 bis, rue Duhem,
9, cour Leclerc

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'insalubrité, la Ville s'est rendue propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 47 bis, rue Duhem, 9, cour Leclerc, cadastré section PW n° 21, ladite cour devant, à l'époque, faire l'objet d'une future procédure de résorption de l'habitat insalubre.

Aujourd'hui, la cour a été en majeure partie réhabilitée par des particuliers et le CAL-PACT. Il n'y a donc plus lieu d'avoir recours à cette procédure.

Aussi, la Ville n'ayant plus vocation à conserver cet immeuble dans son patrimoine, a envisagé de procéder à sa mise en vente.

Monsieur Kamal AMARI, demeurant 10, rue de la Chaussée à Roubaix, a proposé l'achat de cet immeuble au prix de 12.000 F (douze mille francs) et s'engage à le conforter et le restaurer dans les plus brefs délais.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré de cet immeuble au profit de Monsieur Kamal AMARI au prix de 12.000 F (douze mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix corresponant au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/240

OBJET

Droit de préemption urbain - Immeuble sis à Lille
13, rue du Faubourg des Postes - 7, cour Desmet
Cession gratuite à la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du droit de préemption urbain, la Ville de Lille a sollicité de la CUDL, par convention du 11 octobre 1991, la préemption à son profit d'un immeuble sis à Lille 13, rue du Fg des Postes 7, cour Desmet, afin de restructurer cet îlot insalubre.

Ce bien est repris au cadastre sous le n° 417 de la section DR pour une superficie de 17m2 et inscrit au Plan d'Occupation des Sols de Lille en zone UBc 1,20 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat aux services et aux activités sans nuisance).

L'achat de ce bien d'une valeur de 15.000 Francs ayant été financé par la Communauté Urbaine de Lille sur l'enveloppe D.S.Q. communautaire, la rétrocession à la Ville de Lille se réalisera à titre gratuit.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public du 21 mars 1995, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat gratuit à la C.U.D.L. de l'immeuble sus-désigné ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir : en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le premier Adjoint ;
- 3°) de décider l'imputation des frais inhérents à cette affaire sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/241

OBJET

Complexe Hôtelier du
Nouveau Siècle
Vente du Restaurant par
voie d'adjudication publique

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire de locaux d'une superficie de 1.070 m² environ, à usage de salle de réception et restaurant, situés dans le bâtiment B du Complexe Hôtelier du Nouveau Siècle rues de l'Hôpital Militaire, Nouveau Siècle et Saint Etienne, cadastré section LP n° 262 pour 2.766 m².

Ce bien, constituant le lot 103 de la copropriété de l'immeuble, se compose d'un local de service au rez-de-chaussée et d'une salle de réception et restauration au 1er étage à laquelle l'accès se fait par escalier et ascenseur privés depuis la galerie.

En outre, ce lot bénéficie de la jouissance exclusive de la cour de service située entre le bâtiment A et la rue Saint Etienne, hormis une servitude de passage au profit du lot 105.

La vente à la Région du Palais des Congrès installé dans le complexe ayant entraîné une très nette diminution de l'utilisation du restaurant, sa vente par voie d'adjudication publique sur une mise à prix fixée à 10.000.000 F (dix millions de francs) pourrait être envisagée.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente par voie d'adjudication publique des locaux susmentionnés sur une mise à prix de 10.000.000 F (dix millions de francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider la recette et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produit".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/242

OBJET

Immeubles sis à Lille,
118 à 126, rue Jules Guesde
Achat par la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du Quartier de Wazemmes, il s'avère indispensable d'intervenir dans l'intérêt général d'une politique locale de l'habitat sur les immeubles sis à Lille, 118 à 126, rue Jules Guesde.

Ceux-ci sont repris au cadastre à la section PS sous les n°s 367, 370, 371, 372 et 376 pour une superficie globale de 706 m².

Leur acquisition permettrait la réalisation d'un programme mixte à dominante de logements sociaux en partenariat avec le CAL-PACT de Lille et Environs.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir décider l'acquisition de ces immeubles soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique si la cession ne pouvait se réaliser de gré à gré.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/243

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

OBJET :
GESTION DU PARKING DES
TANNEURS
ANNULATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE
PASSATION D'UN NOUVEAU CONTRAT
AVEC LA S.O.R.E.L.I.

Par délibérations n° 93/49 du 15 Mars 1993 et n° 94/195 du 16 Mai 1994, vous avez décidé du principe de la gestion des parkings en ouvrage dénommés « Les Tanneurs » et « Nouveau Siècle » par S.O.R.E.L.I. et à ce titre autorisé la passation des contrats d'affermage nécessaires.

Le contrôle de légalité a conduit Monsieur le Préfet du Nord à introduire un recours contentieux pour :

- 1) non conformité du contrat « Les Tanneurs » au principe de mise en compétition édicté par la loi n° 93/122 du 29 Janvier 1993 dite loi Sapin.
- 2) transgression de l'article 40 de la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 limitant dans leur durée les conventions de délégation de service public.

Concernant le 1er point, le Tribunal administratif a reconnu que la Ville de Lille avait respecté les dispositions de la loi du 29 Janvier 1993 qui prévoit une dérogation à l'obligation de faire appel à la concurrence lorsque, l'autorité concédante a expressément pressenti un délégataire avant la publication du texte au Journal Officiel et que celui-ci a, en contrepartie, engagé des études et des travaux préliminaires (Pour mémoire, il convient de noter que la loi est parue au Journal Officiel du 30 Janvier 1993 alors que la S.O.R.E.L.I. a le 30 Octobre 1992, fourni ses premières études).

Par contre, de par son incompatibilité avec l'article 40 de la même loi, le contrat d'affermage conclu avec la S.O.R.E.L.I. pour l'exploitation du parc public de stationnement « Les Tanneurs », a été annulé par jugement du 23 Février 1995 :

En conséquence et compte-tenu de ce qui précède, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, de nous autoriser à signer avec la S.O.R.E.L.I. la nouvelle convention, ci-jointe, reprenant les dispositions précédemment arrêtées à l'exception de la durée du contrat d'affermage qui sera ramenée de 30 à 12 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/244

OBJET

**CONTRAT D'AFFERMAGE
DU PARKING DU NOUVEAU SIECLE
MODIFICATION DE LA DUREE
AVENANT**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations n° 93/49 du 15 Mars 1993 et n° 94/195 du 16 Mai 1994, vous avez décidé du principe de la gestion des parkings en ouvrage dénommés « Les Tanneurs » et « Nouveau Siècle » par S.O.R.E.L.I. et autorisé la passation des contrats d'affermage nécessaires.

Depuis, à la requête de Monsieur le Préfet du Nord, le Tribunal Administratif a annulé, pour non respect de l'article 40 de la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, le contrat d'affermage du Parking des Tanneurs, lequel a aussitôt fait l'objet d'une nouvelle rédaction afin d'en ramener la durée de 30 à 12 ans comme imposé par la loi précitée.

Par contre, le contrat d'affermage du parking du Nouveau Siècle signé par les parties, le 28 Novembre 1994, puis transmis à Monsieur le Préfet du Nord, le 29 Novembre 1994, n'a pas fait l'objet d'un recours contentieux bien que sa mise en conformité avec les dispositions de l'article 40 de la loi n° 93/122 du 29 Janvier 1993, n'ait pas encore été réalisée.

En conséquence et compte-tenu de la nécessité de respecter les dispositions réglementaires, la durée du contrat d'affermage du Nouveau Siècle pourrait être également ramenée par voie d'avenant de 30 à 12 ans.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition et nous habiliter à signer tous actes à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/245

OBJET

Parkings Euralille - Convention d'affermage avec
la Compagnie Générale de Stationnement - Avenant n°1.

Rapport de Monsieur le

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 94/466 du 10 octobre 1994, vous avez bien voulu
principe du contrat d'affermage des parcs de stationnement Euralille entre la Ville
Communauté Urbaine de Lille et la Compagnie Générale de Stationnement.

Suite à la transmission en Préfecture de ce contrat, Monsieur le Préfet de
Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord nous a fait part d'un certain nombre de remarques
a adressé trois demandes qui peuvent être résumées de la façon suivante :

- suppression de la clause figurant à l'article 6 - 2ème alinéa - prévoyant
durée de 20 ans sera allongée de cinq années, sous réserve de l'approbation
allongement par le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille,

- fourniture en annexe au contrat du compte d'exploitation prévisionnel

- justification dans le contrat des montants et des modes de calcul
d'entrée et des redevances versées par la Compagnie Générale de Stationnement

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien autoriser Monsieur
à signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage qui a pour objet d'intégrer les
adressées par la Préfecture.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/246

OBJET :

TITRES DE RECETTES

POUR REDEVANCES DIVERSES

ANNULATION

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Comme le précisent les règles de la comptabilité publique, le recouvrement des titres de recettes n'est réalisable que si le Trésorier Principal de Lille-Municipale détient les précisions nécessaires à la liquidation des créances correspondantes.

A défaut, la Ville de Lille lance une enquête en vue de rechercher les précisions manquantes.

Or, la mise en oeuvre de cette démarche s'est révélée infructueuse pour les deux cas ci-après :

- EXERCICE 1994 - droits de voirie - redevances diverses - secteur CENTRE B
13, Ave du Pdt Kennedy LILLE - n° de quittance : 12180 - Somme 84 Francs
Redevancier : NORD SOCIETE SERVICE - 13, ave Pdt Kennedy LILLE
Motif : Société mise en liquidation judiciaire, impossibilité de retrouver le redevancier

- EXERCICE 1994 - droits de voirie - Etalages - SECTEUR WAZEMMES
149, rue des Postes LILLE - n° de quittance : 11533 - Somme 82 Francs
Redevancier : BACHIRI Ahmed BEN MIMOUN - 149, rue des Postes LILLE
Motif : Impossibilité de retrouver le redevancier

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir annuler les titres précités.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N 95/247

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 1183 VC 59 appartenant à Monsieur Philippe RABY domicilié à BOUCHAIN 59111, 156 rue Hubert Gallez, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur zone réservée aux personnes handicapées.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que le contrevenant a été pris d'un malaise (cf certificat médical) au moment des faits, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/248

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 4308 ST 59 appartenant à Madame LUCAS Catherine domiciliée à LILLE 28, rue Kant, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur passage piétons.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu de l'annulation par l'Officier du Ministère Public de la contravention N° 25952044 du 4 février 1993, relative à l'infraction, en date du 20 janvier 1995 (cf attestation), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/249

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 6626 QG 76 appartenant à Monsieur CHICOT domicilié à VILLEQUIER 76490, 7, Sente de la Aurée, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu des explications fournies par le contrevenant, et de l'annulation par l'Officier du Ministère Public de la contravention relative à l'infraction, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 14 février 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/250

OBJET

**ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE CONTROLE JUDICIAIRE
ET DE REINSERTION SOCIALE DU NORD
SUBVENTION**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord a pour but de lutter contre la délinquance en facilitant l'insertion ou la réinsertion sociale des inculpés.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 25 000 F à l'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/251

OBJET

ASSOCIATION POUR LA REALISATION
D'UN COMPLEXE MOTOCYCLISTE
SUBVENTION

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste (A.R.C.M.) a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation du Complexe Motocycliste aménagé au lieudit "La Montagne de Fer" à Lezennes.

Ce pôle d'attraction permet aux jeunes de la Métropole et notamment aux jeunes lillois, encadrés par des moniteurs de la Police Nationale et de Clubs spécialisés, de se livrer à leur sport favori. Il joue un rôle social et éducatif, et constitue un outil remarquable de prévention de la délinquance.

Afin de lui permettre de poursuivre son action qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 30 000 F à l'Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/252

OBJET **CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN**
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION 1994
SUBVENTION DE L'ETAT
DEUXIEME REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et en vue de la mise en oeuvre d'un ensemble d'opérations de prévention de la délinquance pour la sécurité dans la ville, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/401 du 27 juin 1994, a adopté le nouveau programme d'actions de prévention établi au titre de l'année 1994.

Ce projet comprend 19 actions et afin d'assurer leur réalisation le concours financier de l'Etat a été sollicité pour un montant total de 1 535 750 francs.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 95/58 du 20 février 1995, a procédé à une première répartition de la subvention de l'Etat pour sept actions.

Monsieur le Préfet de la Région du Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, nous a fait parvenir ampliation de la décision attributive de subvention concernant 2 actions de prévention reprises au programme précité.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de répartir la subvention de l'Etat prévue au Contrat de Ville entre les 2 organismes supports d'opération concernés de la manière suivante :

*** Le travail social face à la prostitution**

34 250 F

au Mouvement du Nid

*** Aide aux victimes - Accès au droit - Médiation pénale - Alternative aux poursuites**

80 000 F

à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/253

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION 1994
FONDS PREVENTION TOXICOMANIE
SUBVENTION
REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et en vue de la mise en oeuvre d'un ensemble d'opérations de prévention de la délinquance pour la sécurité dans la ville, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/401 du 27 juin 1994, a adopté le nouveau programme d'actions de prévention établi au titre de l'année 1994.

Ce projet comprend 19 actions et afin d'assurer leur réalisation le concours financier de l'Etat a été sollicité, ainsi que celui du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental d'actions de prévention de la toxicomanie.

Monsieur le Président de la Fondation de France nous a informé que le Fonds Prévention Toxicomanie, agissant sous l'égide de la Fondation de France, a décidé d'attribuer une subvention de 500 000 francs afin de soutenir l'activité de la Ville de Lille dans ce domaine.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 27 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de répartir la subvention précitée prévue au Contrat de Ville au titre de l'avenant au Contrat Départemental d'Actions de Prévention de la Toxicomanie entre les 4 organismes supports d'opération concernés de la manière suivante :

*** Point de Repère**

240 500 F

à l'Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse (ABEJ)

*** Insertion professionnelle de personnes ex-toxicomanes**

25 000 F

à la Mission Locale de Lille

*** Accueil de proximité d'un public toxicomane et animation de réseaux**

122 000 F

à Itinéraires

*** Point parents : Lille Sud, Wazemmes et Faubourg de Béthune**

112 500 F

à l'ARPEJ (Association de Rencontres Parents et Jeunes)

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/254

OBJET

Dépôts de détritus
frais d'enlèvement
annulation du titre de recettes
n° 91/8069

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Madame MATCHA Raghda, domiciliée 61, rue d'Arcole à Lille, a été verbalisée pour constitution de dépôts sur la voie publique le 2 août 1991. Compte tenu de sa situation actuelle (chômage) l'intéressée sollicite l'abandon des sommes réclamées fixées à 765 francs pour l'enlèvement de ces détritus.

L'enquête menée conjointement par le service de Propreté et l'Unité de Surveillance de l'Environnement a permis de vérifier le bien fondé des motifs invoqués par Madame MATCHA (faiblesse des ressources).

C'est pourquoi, à titre tout fait exceptionnel, le titre de recettes n° 8069/91 émis à l'encontre de ce contrevenant pourrait être annulé.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public réunie le 21 mars, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/255

OBJET

DEMANDE D'INDULGENCE

Frais d'enlèvement

pour affichage sauvage

Annulation du titre de recettes

n° 4038

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 10 Mars 1994 à 10 heures, l'exploitant du restaurant KURDE, 13, rue du Faisan à Lille, s'est vu infliger un procès-verbal d'infraction pour pose de tracts sur véhicules en stationnement.

Parallèlement, le paiement d'une redevance de nettoyage fixée à 2609,20 Francs lui a été réclamé.

Or, les lieux n'ayant pratiquement pas été souillés, il n'a pas été fait appel à un prestataire de service pour l'exécution immédiate d'une opération « Propreté ».

En fait, le balayage de la voie a été effectué dans le cadre de l'exécution d'une programmation générale, d'où l'inexistence d'une facturation spécifique portant sur l'enlèvement des prospectus publicitaires précités.

Compte-tenu des motifs invoqués ci-dessus, une remise gracieuse (annulation du titre de recettes n° 4038) pourrait être accordée au propriétaire du fonds de commerce.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir donner suite à cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995
N° 95/256

OBJET :

**PROPRETE PUBLIQUE
REEMPLACEMENT DU MATERIEL VETUSTE
MARCHE SUR APPEL D'OFFRE**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre de l'exécution du budget, le service du nettoyage envisage de remplacer le matériel vétuste (balayeuse, laveuse et véhicules légers d'accompagnement.

Le fournisseur chargé d'assurer l'exécution de la livraison sera désigné par voie d'appel ouvert (le marché comprendra une commande ferme et une tranche conditionnelle).

Dans ce but, les cahiers des clauses administratives et techniques particulières ont été établis.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce dossier devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/257

OBJET

**ECHANGEUR DU PONT ROYAL
VOIRIE - ESPACES PAYSAGERS
Participation des Communes
au maintien de la propreté**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'échangeur du Pont Royal constitue l'un des accès principaux de
LAMBERSART, LILLE et SAINT-ANDRE.

Compte tenu de cette situation privilégiée, il importe de veiller à la qualité de
la propreté de la voirie et des espaces paysagers.

Dans ce but et après plusieurs réunions organisées à l'Hôtel de la
Communauté Urbaine de Lille, les villes intéressées ont accepté d'apporter leurs
contributions afin que les aménagements paysagers concourent de par leur entretien
régulier au maintien de l'environnement.

En contrepartie, le Département et la Communauté Urbaine de Lille se sont
engagés à livrer, pour les opérations éventuelles à venir, des équipements
performants.

Le projet de convention, ci-joint, prévoit de concrétiser ces accords.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de
l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous
demandons de bien vouloir émettre un avis favorable aux dispositions prévues par ce
contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/258

OBJET

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

**ENTRETIEN DE TERRAINS
S.N.C.F.
CONVENTION AVEC LA VILLE**

La Ville de Lille s'est engagée dans une politique volontaire d'amélioration de l'environnement.

Cette perception par les usagers ne peut se limiter aux seules propriétés de la Ville et doivent prendre en compte l'espace perceptible dans sa globalité.

C'est dans cette perspective que nous menons des discussions avec les principaux propriétaires en vue d'améliorer les espaces concernés.

Nous avons déjà élaboré et signé des conventions avec l'Etat (D.D.E.) et nous vous proposons de signer une convention avec la S.N.C.F. en vue de l'amélioration des aménagements situés aux abords des axes ferroviaires.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre la Ville de Lille et la S.N.C.F., et cette situation a abouti à l'élaboration d'une convention de mise à disposition de terrains pour la réalisation et l'entretien des paysages d'accompagnement. Ceux-ci sont situés sur les plans en annexe.

Cela permettra d'apporter une nette amélioration dans la perception de ces espaces, ainsi qu'une meilleure maîtrise des installations publicitaires.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 Mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter les propositions exposées ci-avant puis d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
N° 95/259 10 avril 1995

OBJET
Conseils de Quartier : aides financières.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains se sont réunis récemment et ont adopté les dispositions reprises aux tableaux ci-annexés.

En accord avec la Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation réunie le 22 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

CONSEILS DE QUARTIER - AIDES FINANCIERES

Quartier :	Objet :	Bénéficiaire :	Aide accordée :	Date de la délib. du Conseil de Quartier :	Imputation :
(Centre	:- Carnaval des écoles du quartier	: Coopérative scolaire de l'école	: 2 000 F	: 15 mars 1995	: 940.211 - art 657
(:	: Saint-Sauveur.	: Boufflers-Monge	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	:- Déplacement à l'Alpe d'Huez de jeunes	: Centre Social du Parc des Expositions	: 3 000 F	: 15 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	: du Centre Social du Parc des	:	:	:	:
(:	: Expositions.	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	:- Acquisition de mobilier et matériel	: Association "Point Vert"	: 2 000 F	: 15 mars 1995	: 955.5 - art 657
(:	: pour l'association "Point Vert".	:	:	:	:
(Vieux-	:- Visite d'une délégation du Kent et	: Coopérative de l'école Lamartine	: 404,55 F	: 13 mars 1995	: 940.210 - art 657
(Lille	: d'inspecteurs européens à l'école	:	:	:	:
(:	: Lamartine	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	:- Aide préliminaire à l'organisation du	: Football Club du Vieux-Lille	: 1 500 F	: 13 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	: tournoi de Pentecôte	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	:- Aide aux actions réalisées par le	: Centre Social Godeleine Petit	: 35 000 F	: 13 mars 1995	: 940.211 - art 657
(:	: Centre Social-Maison de Quartier, en	:	:	:	:
(:	: direction des jeunes, des adultes et	:	:	:	:
(:	: dans le secteur Enfance : reliquat.	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	:- Aide à l'organisation des fêtes de fin	: Union des Commerçants et Artisans de	: 1 000 F	: 13 mars 1995	: 940.211 - art 657
(:	: d'année.	: la rue de la Clef.	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:

.../...

Quartier :	Objet :	Bénéficiaire :	Aide accordée :	Date de la délib. du :	Imputation :
(Sud	: - Projets de séjour aux Etats-Unis et en	: Foyer socio-éducatif du collège	: 20 000 F	: 9 mars 1995	: 944.9 - art 657
(:	: Irlande d'élèves du F.S.E.	: Louise Michel	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Aide à l'organisation des activités	: F.S.E. du Collège Louise Michel	: 5 000 F	: 9 mars 1995	: 944.9 - art 657
(:	: culturelles et d'animation de fin	:	:	:	:
(:	: d'année.	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Aide à l'organisation du tournoi de	: Football Club de Lille-Sud	: 5 000 F	: 9 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	: Football de Pentecôte	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Excursion du 14 septembre 1994 à	: Association Filbertjoie	: 360 F	: 9 mars 1995	: 955.9 - art 657
(:	: Peronne en faveur des personnes	:	:	:	:
(:	: âgées : reliquat.	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Carnaval destiné aux enfants de	: Centre social de l'Arbrisseau	: 700 F	: 9 mars 1995	: 940.211 - art 657
(:	: 6 à 13 ans.	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Troisième Festival de Majorettes	: Club de Majorettes "Etoiles Faubourg	: 1 500 F	: 9 mars 1995	: 940.211 - art 657
(:	:	: des Postes"	:	:	:
(Bois-	: - Carnaval 1995	: Comité d'Animation des Bois-Blancs	: 9 000 F	: 8 mars 1995	: 940.211 - art 657
(Blancs	:	:	:	:	:
(:	: - Stage multisports de Pâques	: Racing Club des Bois-Blancs	: 3 000 F	: 8 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Tournoi de football de Pentecôte	: Racing Club des Bois-Blancs	: 8 000 F	: 8 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Tournoi international de Football	: Racing Club des Bois-Blancs	: 5 000 F	: 8 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	: pupilles et minimes	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - Tournoi inter-régional universitaire	: Racing Club des Bois-Blancs	: 3 000 F	: 8 mars 1995	: 945.18 - art 657
(:	: de Basket	:	:	:	:
(Moulins	: - Carnaval d'avril 1995 de l'école	: - Coopérative de l'école Les Moulins	: 15 250 F	: 21 mars 1995	: 940.211 - art 657
(:	: les Moulins	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:
(:	: - 1er Festival européen de marionnettes:	: - Association Tringle	: 2 000 F	: 21 mars 1995	: 955.9 - art 657

(		:	:	:	:	:	:	)				
(	Vauban	:	- acquisition d'équipement sportifs	:	Association Sport & Joie	:	3 000 F	:	18 mars 1993	:	940.211 - art 657	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Séjour linguistique en Angleterre de	:	Association Culture & Vie du collège	:	1 300 F	:	18 mars 1995	:	940.211 - art 657	)
(	:	:	45 élèves du collège Mme de Staël	:	Mme de Staël	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Séjours en classes de découverte et	:	Coopérative de l'école maternelle	:	1 500 F	:	18 mars 1995	:	940.211 - art 657	)
(	:	:	d'environnement des élèves de l'école	:	Sainte Philomène	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	Sainte Philomène	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(		:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	Saint-	:	- activités diverses du Comité	:	Comité d'Animation du quartier de	:	25 000 F	:	23 mars 1995	:	940.211 - art 657	)
(	Maurice	:	d'Animation	:	St-Maurice-Pellevoisin	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- spectacle historique dans le cadre	:	Association l'Etincelle	:	10 000 F	:	23 mars 1995	:	945.280 - art 657	)
(	:	:	de l'église Notre Dame de Pellevoisin	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Festival de l'enfant au groupe	:	Association Périscope	:	7 000 F	:	23 mars 1995	:	940.211 - art 657	)
(	:	:	Jean Zay	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Rallye Barberousse du 9 juillet 95	:	Vélo Club Lille St-Maurice	:	2 500 F	:	23 mars 1995	:	945.18 - art 657	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Tournoi de football	:	Association l'Entente Sportive Louvière	:	4 000 F	:	23 mars 1995	:	945.18 - art 657	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Organisation d'activités en faveur	:	Association Arpège	:	1 500 F	:	23 mars 1995	:	945.280 - art 657	)
(	:	:	des élèves de l'école Dupleix	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	provenant de familles démunies	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Organisation d'activités diverses	:	"Maison de Quartier de St-Maurice-	:	20 000 F	:	23 mars 1995	:	940.211 - art 657	)
(	:	:	en faveur des jeunes durant l'été	:	Pellevoisin	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Organisation d'un camp de vacances	:	Association "les Francas"	:	5 000 F	:	23 mars 1995	:	945.5 - art 657	)
(	:	:	à Wormhout pour 35 jeunes	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(		:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	Wazemmes	:	- organisation d'ateliers culturels	:	Association Jeunesse-Loisirs -Famille	:	3 500 F	:	23 mars 1995	:	945.280 - art 657	)
(	:	:	durant l'année scolaire 94-95 pour	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	des écoles du quartier	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	- Séjour au Futuroscope de Poitiers	:	Coopérative de l'école Ste Thérèse	:	1 800 F	:	23 mars 1995	:	945.280 - art 657	)
(	:	:	des enfants de la classe CM1/CM2	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	de l'école Sainte-Thérèse	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(		:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)

(	:	:	:	:	:	:
(	:	:	:	:	:	:
(	:	- Opération "un concours, quatre	: Association Jeunesse-Loisirs-Famille	:	5 000 F	:
(	:	épreuves des enfants des CE2, CM2 et	:	:	:	23 mars 1995
(	:	5ème.	:	:	:	945.280 - art 657
(	:	:	:	:	:	:
(	:	- Réalisation et diffusion d'une série	: Association MONAC 1	:	15 000 F	:
(	:	vidéo de portraits d'habitants du	:	:	:	23 mars 1995
(	:	quartier.	:	:	:	940.210 - art 657
(	:	:	:	:	:	:
(	:	:	:	:	:	:

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/260

OBJET

Subventions destinées aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 21 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884.

- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	28 560 F
- A.D.N.S.E.A.	46 350 F
- MAISON DE QUARTIER MOULINS	32 640 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	32 640 F
- A.R.P.E.	74 263 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT	76 980 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	25 942 F
- MAISON DE QUARTIER / CENTRE SOCIAL DU VIEUX LILLE	22 080 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	66 090 F
- POINT RENCONTRE NORD	4 972 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/261

OBJET

Dotations complémentaires et nouvelles. Exercice 1995

Décision modificative n° 1

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'exécution budgétaire de 1995 nécessite l'adaptation de divers crédits, tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement.

D'autres charges, dont certaines sont couvertes par le remploi de recettes correspondantes, doivent par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

En voici le détail :

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
900.00	2140 E1	Hôtel de Ville. Mobilier, matériel, équipement. Remboursement de matériel. Remploi	33.801,00	33.801,00
900.2	2166 M4 106 M4	Brigade Cynophile. Don d'un chien. Intégration (Délibération C.M n° 95/55 du 20 février 1995)	3.500,00	3.500,00
901.1	235 LH6 1054 LH6	Hellemmes. Réhabilitation de la Cité Derville. Participation de la C.U.D.L. Remploi	128.319,00	128.319,00
903.61	235 G27 1051 G27	Musée d'Histoire Naturelle. Restauration des collections ethnologiques. Participation de l'Etat. Remploi	30.430,00	30.430,00
	2169 G26 106 G26	Musée d'Histoire Naturelle. Mise en dépôt d'une collection de masques africains par la Direction Interrégionale des Douanes. Intégration dans le patrimoine communal (Délibération C.M n° 94/631 du 19/12/1994)	300.000,00	300.000,00
	235 331 1051 331	Musée des Beaux-Arts. Réalisation d'une oeuvre d'art pour le hall d'accueil (oeuvre de G. Pesce). Subvention de l'Etat. Remploi (Délibération C.M n° 94/624 du 19/12/1994)	1.500.000,00	1.500.000,00

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT (suite)</u>		
903.63	2141 G15	Bibliothèque Municipale. Acquisition de documents d'Albert Samain, Jean Gros, et Théo Varlet.		
	1051 G15	Subvention de l'Etat. Remploi	12.500,00	12.500,00
		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2.008.550,00	2.008.550,00
		<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
934.240	665	Frais de contentieux	52.835,00	
		"Fête à Moulins" 1994. Avance. Remboursement.		
940.210	660		20.000,00	
940.211	660		20.000,00	
940.31	660		20.000,00	
945.280	660		10.803,00	
940.31	7339			70.803,00
940.32	6629	Parrainage, jumelage, coopération. Déplacement d'une délégation lilloise à Kharkov. Participation de l'Etat. Remploi	75.000,00	
	7371			75.000,00
940.33	6629	Autres prestations de service	1.840.789,54	
	7339	Autres recouvrements		1.840.789,54
943.63		Conservatoire National de Région. Préparation au Certificat d'Aptitude au Professorat. Subvention de l'Etat. Remploi.		
	615		59.280,00	
	661		15.720,00	
	7371			75.000,00
945.18	633	Projet d'animation sportive. Participation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Remploi	28.000,00	
	7379	(Délibération C.M n° 94/561 du 10/10/1994)		28.000,00
945.220	6629	Bibliothèque Municipale. Conservation des fonds anciens de la Bibliothèque. Subvention du Conseil Général. Remploi	29.250,00	
	7373			29.250,00
	6632	Bibliothèque Municipale. Mise en place du service des malvoyants. Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Remploi	50.000,00	
	7371			50.000,00

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
945.221	6629	Bibliothèque Moulins. Prévention et bibliothèque.		
		D.S.Q. Participation de l'Etat. Remploi	80.150,00	
	7371			80.150,00
	6629	Bibliothèque Moulins. Action "La bibliothèque à l'écoute des difficultés du quartier" D.S.Q. Subvention du F.A.S		
		Remploi	75.950,00	
	7379			75.950,00
	6629	Bibliothèque Marx Dormoy. Contrat de Ville. Bois-Blancs.		
		Action X12. Participation de l'Etat. Remploi	50.000,00	
	7371			50.000,00
945.231		Musée Hospice Comtesse. Projet "Découvre ton quartier, ta ville, ta région".		
	609	Autres fournitures	40.000,00	
	615	Rémunérations diverses	35.000,00	
	7371	Participation de l'Etat		75.000,00
945.280	657	Musée des Beaux-Arts. Tableau de Van Hemessen "La Vanité". Subvention à la Société des Amis des Musées ...	300.000,00	
945.281	657	Subvention au Festival de Lille	80.000,00	
955.1	6629	Contrat Enfance. Participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales. Remploi	526.425,00	
	7379	(Délibération C.M n° 95/104 du 20/2/1995)		526.425,00
955.2	642	Aide sociale aux chômeurs. Remboursement à la Mission locale des frais de formation du C.N.A.S.E.A.	20.000,00	
955.9	600	Opération "Café branché". Prévention du S.I.D.A.. Mise à la disposition de préservatifs	250.000,00	
	7372	Participation du Conseil Régional		200.000,00
	7373	Participation du Conseil Général du Nord		50.000,00
		(Délibérations C.M n° 94/607 du 19/12/1994 et 95/103 du 20/02/1995)		
	7379	F.A.S. Solde des actions 90 au titre du D.S.Q.		58.492,00
	657	Association ARTES. Séjour de neige en faveur de familles défavorisées	4.350,00	

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
970 955.0	7365 6512	Don à la Ville en faveur des enfants démunis de Lille-Centre Remploi	100,00	100,00
977	777	Impositions directes. Rôle complémentaire		398.693,00
		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3.683.652,54	3.683.652,54
		TOTAUX GENERAUX	5.692.202,54	5.692.202,54

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, de bien vouloir procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre de la Décision Modificative n° 1.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/262

OBJET

Centre Hospitalier Universitaire de Lille
Service de Chirurgie Pédiatrique
Organisation du XIVème Séminaire National
d'Enseignement de Chirurgie Pédiatrique Viscérale
à Lille du 3 au 5 décembre 1995
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur Pierre DEBEUGNY, Professeur de chirurgie pédiatrique au C.H.U. de Lille, a été chargé d'organiser un Séminaire de formation national des Jeunes Chirurgiens Pédiatres destiné aux internes à orientation chirurgicale préparant la spécialisation de chirurgie pédiatrique, mais aussi aux praticiens hospitaliers de la région de la France entière, du Bénélux et de la partie francophone de la Suisse.

Cette manifestation sera couverte par l'Association de Recherche En Chirurgie Pédiatrique (A.R.E.C.P.) dont le siège est situé 115, avenue de la République à La Madeleine.

Le sujet technique du Séminaire est ciblé sur la pathologie rénale de l'enfant. Il insiste en particulier sur les aspects résultant de la prise en charge précoce grâce au dépistage obstétrical anténatal pour lequel notre région est en toute première place sur le plan national de par son activité multidisciplinaire centrée sur les Maternités Universitaires.

Ce Séminaire regroupera environ 150 spécialistes chirurgiens de très haut niveau.

Monsieur le Professeur DEBEUGNY sollicite une subvention exceptionnelle, à hauteur de 30.000 F à 50.000 F, à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce Séminaire.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.600 F à l'A.R.E.C.P.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget primitif de 1995, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/263

OBJET

Union Radio Scientifique Internationale (U.R.S.I.)
Organisation de la XXVème Assemblée Générale à Lille
du 26 août au 6 septembre 1996
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Union Radio Scientifique Internationale regroupe la communauté scientifique effectuant des recherches dans le domaine des ondes radioélectriques, des télécommunications, de la télédétection, de la radioastronomie et des interactions entre les ondes électromagnétiques et le milieu biologique.

Cette Union, regroupant actuellement une cinquantaine de pays, tient tous les 3 ans une Assemblée générale qui est l'occasion d'un vaste rassemblement scientifique mondial.

Monsieur Pierre DEGAUQUE, Professeur de l'Université des Sciences et Technologies de Lille (U.S.T.L), Président du Comité Français de l'U.R.S.I., a proposé la candidature de la France pour la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra à Lille Grand Palais du 26 août au 6 septembre 1996 et accueillera 1.000 participants environ.

Par ailleurs, un colloque international, ayant pour thème «Compatibilité électromagnétique», sera couplé à cette manifestation. Il se déroulera à Lille Grand Palais du 2 au 4 septembre 1996 et recevra environ 350 industriels et chercheurs.

Cette importante rencontre nécessite dès maintenant l'engagement de dépenses pour assurer l'impression et la distribution des appels à communications.

Monsieur Pierre DEGAUQUE sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville de 150.000 F et souhaite que celle-ci puisse être versée dès 1995.

La gestion financière de ces manifestations sera assurée par l'Association pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation dans le Nord-Pas-de-Calais, ADRI NORD 40, rue Eugène Jacquet à Marcq en Baroeul.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8.400 F à l'U.R.S.I., à mandater à l'ADRI NORD.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/264

OBJET

OGLANEL - Organisation des Assises Nationales
des Maisons de la Nature et de l'Environnement (M.N.E)
à Lille du 31 mars au 2 avril 1995.
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'OGLANEL, organisme regroupant des associations au service de l'environnement et du citoyen, dont le siège est situé à la Maison de la Nature et de l'Environnement 23, rue Gosselet à Lille, a accueilli à Lille du 31 mars au 2 avril 1995 les Assises Nationales des M.N.E co-organisées par celles de Grenoble, Montpellier, Toulouse, Châlon sur Saône et Lille, dont le Président est Monsieur Christian BURIE.

Cet événement, dont le thème est M.N.E : acteurs de l'écologie urbaine, a réuni 120 participants environ : associations, structures et institutions locales, régionales et nationales. Par ailleurs, des intervenants européens ont présenté la manière dont les thèmes traités chez nous sont abordés en Angleterre, en Belgique et aux Pays-Bas.

Des ateliers ont été constitués sur les sujets suivants :

- les M.N.E : lieux d'accueil
- les M.N.E : lieux de diffusion
- les M.N.E : lieux de production
- les M.N.E : outils de gestion environnementale

La journée du 2 avril a été réservée à la découverte des équipements d'initiation à l'environnement et de sites naturels.

Monsieur Pierre DHENIN, Président de l'OGLANEL, sollicite, à cette occasion, une subvention exceptionnelle de 80.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ces Rencontres.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 40.000 F à l'OGLANEL.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget primitif de 1995, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/265

OBJET

Jeune Chambre Economique de Lille (J.C.E.L.)
Organisation du 42ème congrès national à Lille
les 31 mai et 1er juin 1996.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Jeune Chambre Economique de Lille, affiliée à la Jeune Chambre Economique Française (J.C.E.F.), s'est constituée en 1960 et compte actuellement 60 adhérents et postulants âgés de 18 à 40 ans.

Le mouvement est présent dans plus de 100 pays, y compris dans les ex-pays de l'Est. Il compte plus de 400.000 membres dont environ 6.000 en France.

Les projets menés sont divers : ils concernent l'économie, le social, la culture et la vie de la cité. Chaque projet est mené par une Commission réunissant 4 à 5 membres qui travaillent ensemble, de façon autonome par rapport aux structures du mouvement.

La J.C.E.L est chargée d'organiser le congrès national de 1996 qui se tiendra à Lille Grand Palais les 31 mai et 1er juin et devrait accueillir 1.500 personnes environ.

Ce congrès a pour but de faire le point des actions, faire connaître les réalisations, échanger les expériences, élire le nouveau Bureau, rassembler et mettre en contact les partenaires avec le réseau Jeune Chambre.

Monsieur Nicolas DURIEZ, Président, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès, à concurrence de 100.000 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100.000 F suivant l'échéancier ci-après :

- exercice 1995 : 50.000 F

- exercice 1996 : 50.000 F

La subvention 1995 sera octroyée sous condition résolutoire liée à la tenue du congrès en 1996.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/266

OBJET

Association "Ethique et Responsabilité sans Frontières".
Organisation de 5 journées sur le thème :
"La guerre en Europe aujourd'hui - Comprendre pour agir"
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Ethique et Responsabilité sans Frontières, dont le siège est à Lille 24, rue Saint-André, est née du conflit qui s'est installé sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie.

Ses membres fondateurs sont des bénévoles de l'humanitaire, des militants pour la paix et des citoyens de toutes origines qui rejettent l'intolérance et la barbarie qui se développent en Europe.

L'Association a organisé les 23 et 28 mars, 4, 5 et 8 avril 1995, 5 journées, sur le thème : "La guerre en Europe aujourd'hui - Comprendre pour agir", ayant pour but de donner un sens à l'actualité afin d'éveiller les consciences et agir concrètement dans la défense des droits de l'homme là où ils sont le plus menacés.

Ces rencontres ont fait l'objet de conférences, débats, expositions, publications, projection de film et concert auxquels de nombreux experts : intellectuels, journalistes, artistes et hommes politiques, ont été invités à témoigner et expliquer.

Monsieur Yves FAURE, Chargé de mission, sollicite, pour le compte de l'Association, une subvention exceptionnelle de 20.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ces manifestations.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20.000 F à cette Association.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif de 1995, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/267

OBJET

Quartiers et Avenir

Assemblée Générale du 9 avril 1995

Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur Jean-Claude NEBOUT, Président de l'Association Quartiers et Avenir, a organisé le 9 avril 1995 dans le cadre de l'Assemblée Générale de cette structure un débat autour du thème «Les Citoyens Acteurs dans l'évolution de l'Environnement et dans la lutte contre le bruit».

Il a sollicité à cette occasion une subvention exceptionnelle de la Ville.

Eu égard à l'intérêt de ce thème, nous vous proposons d'accorder à l'Association Quartiers et Avenir une subvention exceptionnelle de 1.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 940.33 - article 657 du budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/268

OBJET

La Maison des Jeunes. Réhabilitation de logements rue Voltaire
Emprunt de 3.172.400 F - Garantie financière de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Maison des Jeunes (Foyer de Jeunes Travailleurs), association régie par la Loi 1901, siégeant à Lille, 18, rue Voltaire, a pour but de s'intéresser aux jeunes hommes de 18 à 25 ans, se sentant abandonnés dans la vie, désireux de travailler, notamment par l'accueil et l'entraide, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Ainsi, la Maison des Jeunes met à disposition de ces jeunes un ensemble d'installations matérielles et de services pour leur hébergement et leur restauration, ainsi que des moyens permettant leur promotion individuelle et collective sur le plan culturel et social.

L'Association envisage de réhabiliter 47 logements rue Voltaire à Lille.

Le coût total de l'opération s'élève à 6.844.737 F et est financée comme suit :

- Subvention PALULOS	987.000 F
(dont 777.000 F ont été déjà accordés)	
- prêt lié à la prime PALULOS à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	3.172.400 F
- 1% patronal	1.711.180 F
- Subvention Région	621.700 F
- Subvention C.U.D.L.	352.457 F
	6.844.737 F

La Caisse des Dépôts et Consignations conditionne la réalisation du prêt susvisé à l'octroi de la garantie financière de la Ville, sollicitée par lettre en date du 1er mars 1995, de Monsieur Toulemonde, Président de cette Association.

La garantie financière pourrait être accordée à hauteur de 100 % comme le stipule la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 pour les organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de la Maison des Jeunes,

- la convention à passer avec cette Association devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'Association en cause,

- l'Association dénommée "La Maison des Jeunes" est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée dans les conditions légales et jout, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, d'accorder à La Maison des Jeunes la garantie financière à hauteur de 3.172.400 F et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de La Maison des Jeunes,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Association, en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues ainsi que le devis estimatif arrêté à la somme globale de 6.844.737 F,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'appliquant pas la règle de partage du risque pour les garanties accordées à des organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à la Maison des Jeunes, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3.172.400 F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 20 ans dont un différé d'amortissement de deux ans, au taux actuellement fixé à 5,80 %. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 47 logements rue Voltaire à Lille.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où l'Association susvisée, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse des Dépôts et Consignations est tenue au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Maison des Jeunes et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/269

OBJET

Secours Populaire Français. Transfert à Fâches-Thumesnil
Acquisition d'un terrain. Emprunt de 300.000 F
Garantie financière de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/3 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a évoqué le transfert du Secours Populaire Français afin de libérer les locaux occupés Boulevard d'Alsace. La Ville de Lille a, en effet, besoin de récupérer cette emprise foncière pour y aménager les équipements nécessaires (parking, équipements sportifs) à l'implantation de la Faculté de Droit.

Le Secours Populaire Français dont le siège social est à Lille, rue Solferino, envisage d'acquérir un ensemble immobilier à Fâches-Thumesnil et pour ce faire, contracter un prêt de 300.000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre pour une durée d'amortissement de 10 ans, au taux fixe de 8,60 %.

Cet organisme prêteur conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Considérant l'importance des activités dignes d'intérêt du Secours Populaire Français, notamment les services rendus aux populations en difficulté, la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, a émis un avis favorable à l'octroi de cette garantie.

Celle-ci pourrait être accordée à hauteur de 100 % comme le stipule la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 pour les organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion du Secours Populaire Français,

- la convention à passer avec cette Association devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'Association en cause,

- l'Association dénommée "Secours Populaire Français" est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, d'accorder au Secours Populaire Français la garantie financière à hauteur de 300.000 F et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts du Secours Populaire Français,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Association, en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'appliquant pas la règle de partage du risque pour les garanties accordées à des organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière au Secours Populaire Français pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 300.000 F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre, au taux actuellement fixé à 8,60 %, pour une période de 10 ans et pour financer l'acquisition d'un ensemble immobilier à Fâches-Thumesnil.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où l'Association susvisée, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que celle-ci discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par le Secours Populaire Français et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/270

OBJET

Budget primitif

Transferts de crédits. Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995, nous vous prions de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	9.201,87
901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	110.178,00
901 9 2147 L32	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE ACHAT DE MOBILIER DE PROPRIETE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	23.690,00
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	148.758,00
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DIVERS EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	100.600,00
903 3 232 N49	ECOLES SUPERIEURES IMPLANTATION DE L'UNIVERSITE DE LILLE II DANS MOULINS. CONSTRUCTION DE LA FACULTE DE DROIT	922 2125 J10	OPERAT.IMMOBIL.& MOBILIERES HORS PROGRAMME ACQUISITION D'IMMEUBLES	398.892,05

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 59 235 K28	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE. AMENAGEMENT	901 5 2147 L11	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS SERVICE ANIMALIER. ACQUISITION DE MATERIEL	70.000,00
903 59 235 K28	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE. AMENAGEMENT	901 5 235 66	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION	400.000,00
903 60 235 K66	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN VALEUR	910 36 130 25	MONUMENTS HISTORIQUES EGLISE DU SACRE-COEUR. RESTAURATION DE VITRAUX. FONDS DE CONCOURS	97.499,17
908 0 132 P5	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ARCHITECTES DE QUARTIERS. FRAIS D'ETUDES	904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DIVERS EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	92.000,00
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	900 9 232 454	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ANCIENNE MAIRIE DE QUARTIER DE LILLE- SUD. SINISTRE. INDEMNISATION DE LA CIE	335.331,16
922 235 L29	OPERAT.IMMOBIL.& MOBILIERES HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DIVERS EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	207.400,00

TOTAL INVESTISSEMENT

1.993.550,25

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
931 0 630	FORMATION PROFESSIONNELLE LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	300.000,00
932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS	19.594,22
932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	925 5 270	AUTRES MOUVEM.DE CREANCES,TITRES,ETC... DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1.467,40
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPAR.,MODERNISATION ET SECURITE	133.500,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	904 60 232 366	POUPONNIERE CRECHES CRECHE LINE DARIEL. TRAVAUX D'EXTENSION	15.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	904 90 232 K41	CIMETIERES CIMETIERES. MODERNISATION ET AMENAGEMENT	99.979,80
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 22 642	POLICE ORDRE PUBLIC PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	1.500.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES SUBVENTIONS A DIVERS FOYERS SOCIO EDUCATIFS	71.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	32.932,12
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES ANIMATIONS CULTURELLES DANS LES QUARTIERS. SUBVENTIONS	324.000,00
934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	940 230 629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES IMPOTS	305,99
934 240 6629	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	150,00
934 240 6629	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 230 629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES IMPOTS	364,23
936 0 630	ESPACES VERTS ET JARDINS LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	13.000,00
936 20 6315	NETTOIEMENT ENTRETIEN DE MATERIEL DE TRANSPORT	932 05 609	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTRES FOURNITURES	600.000,00
936 4 637	FRAIS EXCEPTIO. DE LA VOIRIE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	942 22 609	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES FOURNITURES	30.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 5 633	ECLAIRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 643	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	630,00
940 10 645	ETAT-CIVIL DEMOGRAPHIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	850,00
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
940 210 657	RELATIONS PUBLIQUES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	6.000,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.700,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	500,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	500,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	40.178,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS AUX PROJETS LOCAUX D'ANIMATION JEUNESSE	945 12 6310	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. ENTRETIEN DE TERRAINS	42.000,00
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	6.000,00
940 211 6629	ANIMATION URBAINE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
940 230 609	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	932 5 603	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS CARBURANTS	715,77
940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.822,00
940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	500,00
940 231 609	COMMUNICATION PROMOTION DE LA VILLE AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8.700,00
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS REALISANT DES ECHANGES	65.500,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 601	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES ALIMENTATION	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	7.400,31
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	500,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	160,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	600,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	944 5 657	COLONIES DE VACANCES SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES FRANCAS"	5.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES SUBVENTIONS	25.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	6.500,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	909 235 B4	AUTRES EQUIPEMENTS ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE. TRAVAUX D'INSTALLATION	5.900,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
942 22 609	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	625,97
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC PREVENTION DE LA TOXICOMANIE. SUBVENTIONS	4.000.000,00
943 1 6630	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE ABONNEMENTS	944 9 6405	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES COTISATIONS MUNICIPALES	100,00
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	9.000,00
945 12 6629	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	433,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 9

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	300,00
945 13 6314	PISCINES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	3.412,90
945 18 609	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
945 18 609	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	7.000,00
945 18 645	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.417,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS. AGENTS SPORTIFS	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	176.000,00
945 18 660	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
945 18 660	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS FETES ET CEREMONIES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 18 6629	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	16.511,94
945 230 609	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	262,50
945 231 6629	MUSEE COMTESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8.500,00
945 232 609	MUSEE COMMERC.INDUST.AGRIC.ET DE TECH.SCO AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	7.097,00
945 235 633	MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	600,00
945 235 6629	MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	794,75
945 251 609	THEATRES MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	900,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 251 633	THEATRES MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 64 2141 G16	SALLES DE SPECTACLES MOBILIER ET MATERIEL CULTURELS	37.200,00
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.500,00
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.000,00
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.000,00
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	20.000,00
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	3.600,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	50.000,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.250,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES -MAIRIES DE QUARTIERS.SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS -ACTIVITES CULTURELLES.SUBVENTIONS	5.000,00 50.000,00
945 281 657	SOCIETES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.600,00
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	311,00
951 423 609	CRECHE CREPIN ROLLAND AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	600,00
951 428 633	CRECHE FAMILIALE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	5.500,00
955 1 633	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES GARDERIES ACQUISITION DE MATERIEL	12.655,00
955 2 645	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES	150.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.100,00
955 9 601	AUTRES AIDES SOCIALES ALIMENTATION	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.750,00
955 9 6512	AUTRES AIDES SOCIALES SECOURS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIE DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBV. A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOCIAL & FAMILIAL(ACTION SOC.TOUS PUBLICS)	955 9 642	AUTRES AIDES SOCIALES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	51.200,00
961 0 6629	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	4.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "COURSE CROISIERE EDHEC"	50.000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				8.080.170,90
TOTAL BUDGET				10.073.721,15

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 31/03/95

EXERCICE 1995

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES VILLE	2.615,00
934 24 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SERVICES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES VILLE	1.958,00
942 22 6629	POLICE. ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE HELLEMES	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS HELLEMES	4.899,42
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES VILLE	200,00
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES HELLEMES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES VILLE	100,00
955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS HELLEMES	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE	164.800,00
955 9 645	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS HELLEMES	955 5 657	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SUBVENTIONS HELLEMES	2.832,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				177.404,42

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/271

OBJET

Aéronef. Implantation dans le Centre Euralille
Participation financière de la Ville. Modalités

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/636 du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a défini les conditions de réalisation de la salle de l'Aéronef désignant notamment la S.A.E.M. Euralille comme maître d'ouvrage de l'opération chargé de remettre gratuitement l'ouvrage à la Ville à son achèvement.

Dans le cadre de financement de cet équipement, le Conseil Municipal a décidé, lors du Budget Primitif de 1995, de voter un fonds de concours de 6 millions de francs, inscrit au chapitre 903.64, article 130 113 sous l'intitulé « Salle de l'Aéronef. Construction. Participation de la Ville ».

Il convient de définir les modalités de versement de ce fonds de concours et en ce sens, nous vous proposons de décider, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 24 mars 1995 :

1°) qu'en application de la délibération 94/636 du 19 décembre 1994, cette participation sera versée à la S.A.E.M. Euralille,

2°) qu'elle le sera sous la forme d'un 1er acompte de 3 millions de francs, le solde faisant l'objet d'acomptes mensuels au vu de justificatifs de dépenses,

3°) que toute participation extérieure qui serait obtenue par Euralille en plus du plan de financement actuel s'imputera sur le montant de la participation de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/272

OBJET

Administration territoriale
de la République
Fonctionnement des groupes d'élus

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames Messieurs,

La loi n° 95-65 du 19 janvier 1995, parue au Journal Officiel du 21 janvier 1995 relative au financement de la vie politique dispose en son article 27 que l'article 32 bis de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, était ainsi rédigé :

« Dans les assemblées délibérantes des communes de plus de 100 000 habitants, des départements et des régions, le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus.

« Dans ces mêmes assemblées, les groupes d'élus se constituent par la remise à l'autorité exécutive de la collectivité territoriale d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

« Dans les conditions qu'elle définit, l'assemblée délibérante peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier, de télécommunications.

« L'autorité exécutive de la collectivité territoriale peut, dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou

plusieurs personnes. L'assemblée délibérante ouvre au budget de la collectivité territoriale, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 25 p. 100 du montant total des indemnités versées chaque année aux membres de l'assemblée délibérante en application de la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

« L'autorité exécutive de la collectivité territoriale est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

« Sont validés les actes pris en application des délibérations sur le même objet antérieures à l'entrée en vigueur de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique. »

En conséquence, en accord avec la commission de la planification, des travaux , des finances et du personnel réunie le 24 mars 1995

nous vous demandons :

- de décider la mise en application de ces mesures dans les conditions fixées plus haut et notamment :

- confirmation des dispositions déjà en application en ce qui concerne la mise à disposition de locaux équipés et la prise en charge des frais de documentation, affranchissement et télécommunications

- ouverture à nos documents budgétaires des crédits nécessaires à l'affectation de personnel aux groupes d'élus dans la limite globale de 25 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil municipal en application de la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, au chapitre 946 de la section de fonctionnement intitulé « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 931 de la même section intitulé « Personnel permanent ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/273

OBJET

Lille Executives' Club
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Il existe une population étrangère très importante dans la Région Nord/Pas-de-Calais qui comprend un grand nombre de responsables d'entreprises, dirigeants et cadres de toutes nationalités. Ils sont bien souvent présents pour une durée variable de une à quatre années. Ce sont des personnes qui ont généralement une mission bien précise qui entraîne une charge de travail importante.

Après une étude réalisée par le World Trade Center sur les problèmes rencontrés par les cadres étrangers, deux facteurs essentiels ont été observés :

- des difficultés pour l'entreprise et à fortiori pour l'étranger avec les administrations françaises (couverture sociale, scolarisation des enfants, etc ...)
- de grosses difficultés d'intégration au niveau de la vie privée de ces étrangers, des difficultés d'intégration dans les tissus socio-culturels et socio-économiques de la région.

Après avoir cerné les difficultés rencontrées par ces cadres dirigeants étrangers, le World Trade Center a décidé de lancer le Lille Executives' Club, visant à résoudre les problèmes suivants :

- permettre à l'entreprise d'offrir à ces cadres étrangers un moyen supplémentaire pour réussir leur séjour dans la région, dans l'entreprise, chez eux,
- faciliter l'intégration des cadres étrangers grâce à un accueil complet : une personne à l'aise est efficace dans un bureau,
- permettre aux responsables et cadres étrangers de notre région de mieux connaître leur environnement français,
- leur permettre de nouer des relations entre eux, et d'échanger informations, conseils, services.

L'intérêt d'un tel club est de renforcer les actions en faveur d'implantations d'entreprises étrangères et de participer à la promotion hors de nos frontières en s'adressant directement à des décideurs étrangers, futurs ambassadeurs de notre Métropole de par leur très forte mobilité géographique.

L'autre intérêt majeur est que ce sont les cadres actuellement en poste dans la Région qui accueillent les cadres étrangers.

Ainsi, c'est le tissu économique local qui participe à la promotion à l'extérieur de notre Métropole.

L'aide de la Ville de Lille est donc sollicitée pour la deuxième année consécutive. Elle verserait en tant que membre fondateur une subvention annuelle de 30 000 F.

Le budget du Lille Executives' Club s'élèvera pour l'année 1995 à 250 000 F, et le Conseil Général et le Conseil Régional sont également sollicités à hauteur de 30 000 F chacun.

Compte tenu de l'intérêt de poursuivre notre participation, et en accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- le versement d'une subvention de 30 000 F à l'Association World Trade Center qui gère le Lille Executives' Club,
- le prélèvement de la dépense correspondante à la ligne « Interventions Economiques Générales » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/274

OBJET

**Guide BIENVENUE 1995/1996 -
Participation financière de la Ville**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour la troisième année consécutive, le guide BIENVENUE est en cours de réactualisation. Il sortira le 20 Avril 1995. Il est destiné aux nouveaux arrivants qui le trouveront chez tous les acteurs placés à l'avant-poste de l'accueil : hôteliers, chauffeurs de taxis, agents immobiliers, bailleurs sociaux, directeurs de ressources humaines de grandes entreprises, mairies, offices de tourisme, cabinets de recrutements, clubs services et associations spécialisées dans l'accueil...

Une meilleure connaissance de la typologie de la demande permet de distinguer :

- les demandes de personnes mutées dans un cadre professionnel ou celles envisageant une installation en métropole et qui ont fait, au préalable, à partir de leur lieu d'origine la démarche d'information.

- les demandes de personnes habitant la métropole pour le compte d'autres personnes mutées. Cette implication des habitants dans le rôle d'ambassadeur qu'ils se plaisent à jouer, est un signe de confiance de leur part.

Pour illustrer encore l'appropriation de cet outil dans la mission d'accueil, la société TRANSPOLE en a largement fait la promotion, en remettant à toute personne justifiant son arrivée récente en métropole, une pochette contenant le guide ainsi que les plans des transports en commun.

Ce guide est également devenu incontournable dans la mission d'accompagnement pour la réussite d'implantation d'entreprises et de transfert de personnels.

Afin de soutenir la réalisation de cet ouvrage, la Ville de Lille est sollicitée pour une nouvelle participation financière à hauteur de 60 000 FF.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider la participation financière de la Ville pour un montant de 60 000 FF qui seront versés à l'APIM (Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole lilloise) et prélevés sur la ligne "Interventions Economiques Générales " de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/275

OBJET

Ecole Universitaire d'Ingénieurs de Lille
(EUDIL) - Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole Universitaire des Ingénieurs de Lille (EUDIL) devait organiser son 14ème Gala à Lille-Grand Palais le 3 février dernier. Pour des raisons budgétaires, elle a été contrainte de l'annuler.

Cependant, pour rattraper les pertes engendrées par cette annulation, elle organise une "Nuit EUDIL" le 30 mars prochain dont les recettes seront versées au profit de l'Association AIDES.

Cette manifestation accueillera une centaine d'étudiants de Clermont Ferrand et de Montpellier, une occasion pour eux de découvrir Lille qu'ils ne connaissent pas.

L'EUDIL sollicite la Ville de Lille pour un soutien financier et, avec votre accord, nous pourrions leur accorder une aide de 5 000 FF.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider le versement d'une subvention de 5 000 FF à l' EUDIL, dont le montant sera prélevé sur la ligne "Interventions Economiques Générales" de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/276

OBJET

Association TGVilles -
Adhésion de la Ville - Cotisation.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association TGV Gare de Lille créée en 1987, à l'initiative de M. Pierre MAUROY, avait pour objectif le croisement et l'arrêt des TGV Nord-européens au coeur de Lille Métropole.

Sa mission première ayant été menée à bien, elle a évolué en 1992, en une entité de promotion du TGV Nord en tant que vecteur du développement des grands projets.

Pour l'Inauguration officielle du TGV, le 18 mai 1993, l'Association avait eu l'occasion d'associer les 13 villes concernées directement par l'arrivée du TGV dans le Nord-Pas de Calais.

Aujourd'hui, elle s'ouvre à toutes les villes et organismes économiques de la Région qui souhaitent anticiper et activer le développement en créant un réseau actif.

L'Association TGV dont les Villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq étaient déjà membres, a sollicité 15 autres grandes villes* de la Région dont plusieurs d'entre elles ont déjà répondu favorablement à son appel.

En outre, l'Association visant aujourd'hui des objectifs thématiques plus larges, il était nécessaire de modifier ses statuts et son nom. Elle s'appelle désormais **TGVilles, Réseau des Agglomérations de Flandres, du Hainaut, de l'Artois Et du Littoral (RAFHAEL)**.

Il est important que la Ville de Lille puisse maintenir son adhésion à cette Association et prévoir le versement d'une cotisation annuelle, celle-ci étant la seule obligation de tout membre d'une Association. (Pour 1995, elle a été définie à hauteur de 10 centimes par habitant, soit 17 215 FF pour Lille).

Par ailleurs, les statuts modifiés stipulent que chaque adhérent sera représenté par deux personnes et non plus quatre, qui nommeront chacune leur suppléant en cas d'appartenance au Conseil d'Administration.

Aussi, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Économiques réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer favorablement sur l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association "TGVilles, RAFHAEL" et sur le versement d'une cotisation annuelle dont le montant, revu chaque année, n'excédera pas 50 000 FF et sera prélevé sur la ligne "Interventions Economiques Générales" de nos documents budgétaires.

Le Conseil Municipal est également invité à désigner le second représentant de la Ville de Lille, le premier étant Monsieur le Maire en tant que Président de l'Association, ainsi que leurs suppléants.

Ont été désignés : en qualité de suppléant de Monsieur le Maire : Monsieur ROMAN
Second titulaire : Monsieur VIRON
Suppléant : Madame STANIEC-WAVRANT

* Douai, Cambrai, Béthune, Valenciennes, Saint Omer, Avesnes sur Helpe, Maubeuge, Armentières, Liévin, Lens, Boulogne, Calais, Dunkerque, Hazebrouck, Arras.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/277

OBJET

Association Lille Place Financière
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Lille Place Financière s'est définie depuis le 10 février 1992 les axes de travail suivants :

- la création d'un guide des services financiers permettant de mettre en valeur les acteurs et les services proposés à Lille. Ce guide en est à sa deuxième édition et s'est élargi à la présentation de services transfrontaliers,
- édition triannuelle d'une lettre comprenant un résumé des faits nouveaux intervenus, des articles de fond et une analyse de la situation économique et boursière. Cette lettre est depuis devenue partiellement bilingue,
- étude de l'écart entre l'offre actuelle de formation en finance et ce que devrait être cette offre à Lille en tant que place financière à vocation européenne,
- réflexion pour la mise en place d'un diplôme européen en finance.

Cette Association regroupant tous les partenaires économiques, financiers et politiques de la Métropole a aussi été le lieu de définition de la politique de lobbying menée par la Ville pour promouvoir sa candidature à l'accueil du siège de la Banque Centrale Européenne.

Ce lobbying a permis de faire connaître les valeurs de la place financière en dehors même de la Métropole et notamment à Paris, Bruxelles et Londres.

Au regard de ces quelques éléments, il est clair que cette Association a une vocation européenne affirmée.

Le Conseil d'Administration de cette Association a donc décidé d'adhérer à l'Association Européenne des Places Financières Régionales (A.E.R.F.C - Sigle anglais de l'Association).

L' A.E.R.F.C. tiendra son congrès annuel à Turin en avril où la Ville de Lille fera une communication présentant l'emprunt obligataire qu'elle a émis.

Les objectifs de l'A.E.R.F.C. sont les suivants :

1 - Objectifs généraux

1.1 - Le Groupement souhaite contribuer à la coopération et à l'intégration européenne, ainsi qu'au développement économique harmonieux de la Communauté.

1.2 - Le Groupement souhaite contribuer à la réalisation et au développement harmonieux d'un marché unique des services financiers, au bénéfice des entreprises et des citoyens européens.

1.3 - Pour ce faire, le Groupement sera attentif à entretenir le dialogue avec les institutions de la Communauté et de ses Etats membres, et en particulier, se donnera comme objectif de prendre position sur toutes décisions communautaires pouvant avoir des conséquences sur le développement harmonieux des centres financiers régionaux.

2 - Objectifs spécifiques

2.1 - Le Groupement assurera la représentation des intérêts des centres financiers régionaux auprès des institutions communautaires. Ce faisant, il s'assurera que les décideurs de la Communauté ont mesuré l'importance d'un réseau performant de centres financiers pour le développement économique et social de la Communauté.

2.2 - Le Groupement mettra en valeur le rôle spécifique des centres financiers régionaux dans leur environnement économique et social, en complément de l'action des centres financiers à vocation plus large.

2.3 - Le Groupement recherchera en permanence l'amélioration des services fournis par ses membres, et en particulier de ceux fournis au profit des petites et moyennes entreprises ainsi que des autorités décentralisées.

2.4 - Le Groupement mettra en oeuvre une politique à long terme afin de maximiser l'impact de ses positions sur la restructuration du tissu économique européen.

2.5 - Le Groupement encouragera et facilitera la coopération entre ses membres, et s'efforcera dans le strict respect des règles européennes de concurrence, de promouvoir leur entraide et le développement de leurs activités.

2.6 - Le Groupement organisera la circulation de l'information auprès de ses membres et des autorités communautaires. Il informera ses membres des possibilités de développement économique au plan régional. Il assurera également, pour le compte de ses membres, un suivi du progrès technologique.

2.7 - Le Groupement conduira des études techniques sur des sujets susceptibles de contribuer au développement des centres financiers régionaux. Il favorisera la formation du personnel et développera une politique d'échanges de personnel entre ses membres.

2.8 - Le Groupement s'efforcera de promouvoir une meilleure compréhension du rôle et du fonctionnement de ses membres auprès des citoyens, des entreprises et des gouvernements en Europe.

2.9 - Le Groupement n'aura pas d'activité économique propre. Il se préoccupera de la promotion des intérêts économiques collectifs de ses membres.

Pour le Conseil d'Administration de l'Association Lille Place Financière, l'intérêt d'une adhésion à l'A.E.R.F.C. est le suivant :

- consacrer la position de l'Eurométropole financière de Lille,
- être tenu au courant de la politique communautaire et pouvoir intervenir à temps,
- explorer les possibilités de relations commerciales avec les autres places financières des membres de l'A.E.R.F.C.

Pour 1995, le budget nécessaire à la participation à cette Association est de 60 000 F. La Ville est sollicitée à hauteur de 15 000 F.

Compte tenu de l'intérêt de cette participation à l'A.E.R.F.C., et en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- le versement d'une subvention de 15 000 F à l'Association Lille Place Financière,
- le prélèvement de la dépense correspondante à la ligne « Interventions Economiques Générales » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/278

OBJET

Dynamisation du commerce dans les quartiers
Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville a tenté d'engager en 1994 une action de crédit à taux bonifié pour favoriser le maintien, mais aussi le développement du commerce dans les quartiers.

Un appel d'offres a été lancé, et réitéré à deux reprises, auprès des banques lilloises. Cet appel d'offres ayant été infructueux, nous vous proposons de le relancer mais après quelques modifications au projet initial.

Les modifications sont les suivantes :

- seuls les commerces étant placés sur des linéaires bien définis pourront bénéficier de ces prêts à taux bonifiés. Il s'agit ainsi d'avoir une action volontariste pour éviter tout éparpillement de nos actions qui n'auraient plus alors d'effet sur le développement du commerce.

- la bonification de la Ville serait de 3 points de taux de crédit et non plus de 2. Cela permettrait de pouvoir négocier plus facilement avec les banques à un taux de base avant bonification plus faible que celui qui est accordé habituellement au commerçant.

En effet, avec une bonification plus forte cela intéressera tous les commerçants et pas forcément ceux qui ont des difficultés de relation avec leur banque.

De ce fait, la négociation de notre action avec les banques est facilitée.

- pour être plus incitatif vis-à-vis des banques, la proposition de subvention à la Fédération Lilloise du Commerce est de 100 000 F et non plus de 50 000 F. Cette subvention servirait ensuite à rembourser aux banques les bonifications accordées.

Le programme d'action est le suivant :

Afin d'assurer une qualité toujours meilleure au commerce de quartier, afin d'inciter les commerçants à rénover leurs magasins, et afin d'inciter de nouveaux commerçants à s'installer dans les quartiers, nous vous proposons une action de « dynamisation du commerce de quartier ».

Cela se traduira par la mise en place de prêts qui bénéficieront d'un taux privilégié grâce à une bonification de 3 points du fait de la participation financière de la Ville versée à la Fédération Lilloise du Commerce.

L'objet de ce crédit est le financement :

- des travaux de ravalement ou de rénovation de façades, des immeubles commerciaux, à savoir les façades strictement commerciales tout comme les étages supérieurs des immeubles commerciaux,
- l'enseigne commerciale,
- l'éclairage,
- les éléments de sécurité du magasin,
- l'aménagement intérieur du magasin hors achat de mobilier.

Pour préserver et renforcer les pôles commerciaux dans chaque quartier retenu, est défini le périmètre d'intervention suivant : rue Pierre Legrand, rue de Lannoy, rue d'Arras, rue de Courmont, place Déliot, place Fernig, rue de Mulhouse, place du Mont de Terre, rue du Faubourg des Postes, rue Balzac, rue du Faubourg de Douai, place Vanhoenacker, boulevard de Metz.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 21 mars 1995 et votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de vous prononcer favorablement :

- sur l'opportunité de relancer ce projet,
- sur l'opportunité d'y apporter des modifications,
- sur le cahier des charges,
- sur la signature de la convention en annexe,
- sur le versement d'une subvention de 100 000 F à la Fédération Lilloise du Commerce qui sera gestionnaire du fonds de crédit. Cette dépense sera prélevée à la ligne « Interventions Economiques Générales » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/279

OBJET

Label Ville Touristique -
Classement de la Ville de Lille -
Enquête publique.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 7 mars 1994, M. Pierre MAUROY engageait la procédure pour que la Ville de Lille obtienne son classement en Station de Tourisme.

Au terme d'une année d'échanges avec les services de l'Etat, la procédure s'est engagée réellement puisque l'enquête publique a eu lieu en mairie les 3, 4 et 5 avril 1995, le Commissaire Enquêteur ayant siégé le 6 toute la journée.

Le dossier complet dont les renseignements à fournir sont surtout axés sur le tourisme et le patrimoine mais qui comprend aussi un volet urbanisme et hygiène important, empruntera le cheminement suivant :

au niveau départemental :

avis du Comité Départemental d'Hygiène,
avis du Conseil Général,
avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages,
avis de la Délégation Régionale à l'Action Culturelle,
avis de la Délégation Régionale au Tourisme.

avis du Préfet

au niveau national :

avis du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget,
avis du Ministre de l'Intérieur,
avis du Ministre des Affaires Sociales,
avis du Ministre de la Culture,
avis du Conseil National du Tourisme
avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

avis du Conseil d'Etat

Cette procédure, si elle ne fait pas l'objet, à priori, d'un avis négatif, est réalisée dans un délai de 2 ans.

Le Conseil Municipal, tenu de délibérer dans un délai maximum de 8 jours suivant l'enquête, est donc invité, en accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, à entériner les conclusions du Commissaire Enquêteur et à prendre connaissance du questionnaire d'hygiène publique, documents joints en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/280

OBJET

Association EURASANTE - Adoption des
statuts définitifs - Désignation des
Représentants de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 93/541 du 11 octobre 1993 et 94/446 du 10 octobre 1994, le Conseil Municipal a successivement décidé le principe de l'adhésion de la Ville à l'Association EURASANTE (structure porteuse du projet d'implantation d'un parc d'activités à thématique santé sur le site du CHRU de Lille), autorisé M. le Maire à en accepter la présidence et le versement d'une cotisation annuelle de 50 000 F. à titre de membre fondateur.

Les statuts de cette Association ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 septembre 1994, déposés en Préfecture du Nord le 6 février dernier et publiés au Journal Officiel du 1er mars 1995.

L'article 15 prévoit que chaque membre fondateur est représenté aux Assemblées Générales par deux Délégués.

M. le Maire ayant été d'ores et déjà désigné par délibération du 10 octobre 1994, il convient de procéder au choix du second représentant de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien :

- confirmer l'adoption des statuts définitifs de l'Association EURASANTE.
- désigner le second représentant de la Ville aux Assemblées Générales.

A été désigné : Monsieur FREMAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/281

OBJET

Restauration de l'Hospice Général en vue
de l'implantation de l'I.A.E.
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibérations des 11 Octobre 1993, 16 Mai et 10 Octobre 1994, vous avez approuvé le montage financier de la restauration de l'Hospice Général en vue du transfert de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Une somme de 32.600.000 Fs a été inscrite en dépense au budget 1995 pour faire face à la totalité du solde du projet, y compris la troisième tranche de rénovation des façades et menuiseries.

Nous vous demandons

- de confirmer cette inscription budgétaire pour un montant de 5.859.965 Fs à prélever sur le crédit global
- de solliciter la subvention correspondante au taux de 40 % auprès du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/282

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 - Diverses actions -
Financement par la Dotation de Solidarité Urbaine.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les actions 1995 du Contrat de Ville à négocier avec nos partenaires financiers.

La quasi totalité de ces projets ont été jugés recevables au titre du dispositif Contrat de Ville et il convient, à présent, d'assurer leur mise en oeuvre en arrêtant les financements correspondants.

La Dotation de Solidarité Urbaine permet de concourir partiellement, parallèlement aux contributions des Délégations thématiques, aux financements de ces actions subventionnées.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de vouloir bien arrêter comme suit la liste des opérations financées au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et autoriser les versements, sous forme de subventions, aux structures maîtres d'ouvrages de ces actions.

ADOPTÉE à l'unanimité

CONTRAT DE VILLE

PROGRAMME 1995

FINANCEMENTS D'ACTIONS PAR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

QUARTIERS	OPÉRATIONS	MONTANT	Organisme maître d'ouvrage bénéficiaire
LILLE-SUD	Entretien et aménagement des espaces verts de la Résidence Sud	190 000,00 F	Lille-Sud Développement (Régie de Quartier de Lille-Sud)
	Les dix Florifères de Lille-Sud	125 000,00 F	Lille-Sud Développement (Régie de Quartier de Lille-Sud)
	Forum Troisième Age	20 000,00 F	Association Filbertjoie
	Mieux s'alimenter avec les dons	30 000,00 F	Lille-Sud Développement
FAUBOURG DE BÉTHUNE	Aide au démarrage d'une halte-garderie destinée aux enfants des familles en difficulté du quartier dans le cadre d'une action de prévention précoce.	11 250,00 F	A.D.N.S.E.A.
	Signalétique immobilière de la Résidence Concorde	20 000,00 F	OPHLM de la CUDL
	Développement du journal de quartier "Le Chevalier du Faubourg de Béthune"	10 000,00 F	Association des Amis du Journal "Le Chevalier du Faubourg de Béthune"
	Sensibilisation et information sur la toxicomanie et l'alcoolisme	15 000,00 F	Association ITINERAIRE

WAZEMMES	Ateliers techniques d'initiation	65 000,00 F	Association Construire Insertion
	Un travail pour s'en sortir	100 000,00 F (dont 50 000 F au titre de l'action 1994)	Association Animation Jeunesse (Les Craignos)
	Un concours - Quatre Epreuves	20 000,00 F	Association Jeunesse - Loisirs - Famille
	Ecole de consommateurs	10 000,00 F	Maison de Quartier de Wazemmes
	Développement des actions de la Maison du Citoyen	20 000,00 F	Maison de Quartier de Wazemmes
BOIS-BLANCS	Aide au fonctionnement du Racing Club des Bois-Blancs	20 000,00 F	Racing Club des Bois-Blancs
	Développement de la pratique de basket - Loisirs	25 000,00 F	Association Racing Club des Bois-Blancs Lille - Basket
	Développement de la pratique sport - loisirs	15 000,00 F	Association du Centre Social des Bois-Blancs (Maison de Quartier des Bois-Blancs)
	Régie de technique de proximité	110 000,00 F	Association du Centre Social des Bois-Blancs (Maison de Quartier des Bois-Blancs)
FIVES	Formation spécifique GASPARD	15 000,00 F	Entreprise d'Insertion de Proximité GASPARD
	Place à l'imagination responsable	10 000,00 F	Association Environnement Développement Alternatif
	Action de développement habitat et cadre de vie	52 000,00 F	CAL-PACT de Lille
	Relais parents	5 000,00 F	Centre Social Mosaïque
	Radio dans la Cité	12 000,00 F	CAL-PACT de Lille
	Eveil Musical	15 000,00 F	Maison de Quartier de Fives
Parc des Expositions	Prévention de l'échec scolaire	60 000,00 F	Centre Social du Parc des Expositions
Action transversale	Développement de la vie associative - Insertion professionnelle des jeunes	50 000,00 F	Fédération des Associations des Jeunes de Quartiers

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/283

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 -
Quartier du Faubourg de Béthune -
Création d'un point Emploi-Formation -
Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les actions à mener en 1995 sur les sept sites prioritaires du Contrat de Ville.

Ces opérations ont fait l'objet d'une présentation à nos partenaires financiers, à l'issue de laquelle la quasi-totalité des projets ont été déclarés recevables au titre du dispositif.

Parmi ceux-ci figure la création, dans le quartier du Faubourg de Béthune d'un point Emploi-Formation ou Maison de l'Insertion.

Cette structure est jugée prioritaire par les représentants des forces vives du quartier associés à la définition d'un programme de développement de ce secteur.

Il s'agit de regrouper en un même lieu, en l'occurrence un local libre en rez-de-chaussée de la Résidence Concorde, boulevard de Metz (entrées 26-28), un ensemble de dispositifs d'accueil et d'informations sur les problèmes d'emploi et de formation.

Les opérateurs en seraient la Mission Locale et son lieu-ressource, travaillant en partenariat avec Itinéraires, Janus, Alore, Alisé, l'OPHLM et la Maison de Quartier.

Les travaux d'aménagement de cet espace sont évalués à 600 000 F (cloisonnement, sol, plafond, mur, électricité, chauffage) et seraient financés comme suit :

- Ville de Lille (enveloppe DSQ Communautaire) : 300 000 F,
- Participation Etat/Région (Contrat de Ville) : 300 000 F.

Ces locaux pourraient en outre constituer un lieu d'accueil pour diverses activités du quartier (formation, réunions de partenaires institutionnels et habitants).

L'équipement spécifique est évalué à 60 000 F cofinancés à parité par la Ville (crédits "projets d'aménagement de quartiers") et l'Etat-Région (Contrat de Ville).

Le fonctionnement du Point Emploi-Formation serait assuré par la Mission Locale qui constituerait une équipe composée d'une secrétaire-accueil (emploi consolidé), de deux équivalents temps plein de conseiller d'orientation et d'un assistant technique.

Le coût de fonctionnement pour l'année 1995 est chiffré à 721 220 F :

- la Ville : 271 560 F (financé par la Dotation de Solidarité Urbaine)
- l'Etat-Région : 271 560 F (Contrat de Ville)
- l'OPHLM : 61 600 F
- une dotation de fonctionnement (Ville-DRFP-PLIE) : 92 500 F

En outre, la Mission Locale implantera un Atelier d'Orientation permettant aux jeunes primo-accueillis ou en contact avec le lieu-ressources de :

- définir et confirmer leur projet professionnel.
- se mobiliser sur des mesures liées à des emplois repérés.
- développer leurs compétences sociales.

Le coût de fonctionnement annuel de l'Atelier d'Orientation est évalué à 101 592 F, financé à hauteur de 58 720 F par la Ville (DSU) et de 42 872 F par l'Etat-Région au titre du Contrat de Ville.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- confirmer la création du Point Emploi-Formation du Faubourg de Béthune.
- prévoir les financements correspondants de la participation de la Ville soit :
 - * 300 000 F au titre des travaux par prélèvement sur l'enveloppe DSQ Communautaire,
 - * 30 000 F au titre de l'équipement des locaux collectifs (ligne "projets d'aménagements de quartiers"),
 - * 330 280 F au titre du fonctionnement à prélever sur la DSU 1995 et à verser, sous forme de subvention, à l'Association Lilloise d'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes (Mission Locale).
- solliciter les participations de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes les subventions obtenues.
- nous autoriser à signer toutes conventions relatives à la mise en oeuvre de cette opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/284

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 -
Quartier du Faubourg de Béthune -
Aménagement d'un local-bar sans
alcool - Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les actions à mener en 1995 sur les sept sites prioritaires du Contrat de Ville.

Ces opérations ont fait l'objet d'une présentation à nos partenaires financiers, à l'issue de laquelle la quasi-totalité des projets ont été déclarés recevables au titre du dispositif.

Parmi ceux-ci figure la création, dans le quartier du Faubourg de Béthune, d'un local-bar sans alcool.

Il s'agit d'une des opérations jugées prioritaires par les représentants des forces vives du quartier, associés à la définition d'un programme de développement de ce secteur.

Ce projet consiste à aménager un local libre en rez-de-chaussée de la Résidence Concorde, boulevard de Metz, pour créer un lieu de convivialité mis à disposition des habitants et géré par eux dans la perspective d'un travail de développement communautaire.

Les travaux d'aménagement (gros oeuvre, second oeuvre sous forme de chantier-école) sont estimés à 500 000 F, financés comme suit :

- Ville de Lille (enveloppe DSQ communautaire)	:	250 000 F
- Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	250 000 F

En ce qui concerne le fonctionnement de l'équipement, l'aide au démarrage serait assurée par la Maison de Quartier, en partenariat avec Itinéraires, l'ABEJ, SOS Jeunes et la Délégation d'Habitants.

Cette action est évaluée à 200 000 F, représentant le coût d'un poste d'Agent de Développement Social et le petit fonctionnement.

Elle serait financée par :

- la Ville de Lille (DSU)	:	44 500 F
- l'Etat-Région (Contrat de Ville)	:	44 500 F
- la DDASS	:	65 000 F
- le FONJEP	:	46 000 F

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer la réalisation de cette opération.
- prévoir les financements correspondants de la Ville soit :

- * 250 000 F au titre de l'enveloppe DSQ Communautaire
- * 44 500 F au titre de la DSU à verser, sous forme de subvention, à la Maison

de Quartier Concorde

- solliciter les participations de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes les subventions obtenues.

- nous autoriser à signer toutes conventions relatives à la mise en oeuvre de cette opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/285

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier
du Faubourg de Béthune - Aménagement du kiosque
à musique - Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les actions à mener en 1995 sur les sept sites prioritaires du Contrat de Ville.

Ces opérations ont fait l'objet d'une présentation à nos partenaires financiers, à l'issue de laquelle la quasi-totalité des projets ont été déclarés recevables au titre du dispositif.

Parmi ceux-ci figure l'aménagement du kiosque à musique existant dans le quartier du Faubourg de Béthune, afin d'y organiser des animations régulières en mettant en place, avec les habitants, un programme de festivités avec le concours de groupes locaux.

Ces travaux d'aménagement consistent en l'équipement du kiosque par une borne EDF fixe, un système d'éclairage et la réfection du plancher. Ils sont évalués à 100 000 F, financés comme suit :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Ville de Lille | : 50 000 F (ligne "projets d'aménagement de quartier") |
| - Etat-Région (Contrat de Ville) | : 50 000 F |

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer la réalisation de cette opération,
- prévoir le financement correspondant de la participation de la Ville, soit 50 000 F sur la ligne "projets d'aménagement de quartier",
- solliciter la participation de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire, dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes la subvention obtenue.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/286

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier
de Fives - Regualification des espaces extérieurs
du Centre Social - Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les actions à mener en 1995 sur les sept sites prioritaires du Contrat de Ville.

Ces opérations ont fait l'objet d'une présentation à nos partenaires financiers, à l'issue de laquelle la quasi-totalité des projets ont été déclarés recevables au titre du dispositif.

Parmi ceux-ci figure le réaménagement des espaces extérieurs du Centre Social de Fives, rue du Long Pot, en vue notamment d'une meilleure appropriation de cette structure par les usagers et habitants et d'impliquer les jeunes du quartier sur un chantier.

Le projet consiste en :

- la création d'une plate-forme sportive (un panneau de basket, une table de ping-pong, un terrain de pétanque, un terrain de basket, une table banc),
- l'aménagement d'un espace de plein air pour la petite enfance (jeux et clôture),
- un espace potager,
- la requalification du parc (végétalisation et aménagement des allées d'accès).

Son coût est estimé à 450 000 F, financés comme suit :

- Ville de Lille (enveloppe DSQ Communautaire)	:	260 287 F
- Etat-Région (Contrat de Ville)	:	189 713 F

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer la réalisation de cette opération,
- prévoir le financement correspondant de la participation de la Ville sur l'enveloppe DSQ Communautaire,
- solliciter les participations de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire, dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes la subvention obtenue.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/287

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 -
Quartier de Fives - Aménagement d'un studio
de répétition pour les groupes musicaux -
Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Monsieur,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les actions à mener en 1995 sur les sept sites prioritaires du Contrat de Ville.

Ces opérations ont fait l'objet d'une présentation à nos partenaires financiers, à l'issue de laquelle la quasi-totalité des projets ont été déclarés recevables au titre du dispositif.

Parmi ceux-ci figure l'aménagement d'un studio de répétition à la Maison de Quartier de Fives, place Massenet, afin de permettre à des groupes de jeunes musiciens de répéter, voire d'éditer des maquettes pour la production.

Les travaux consistent en l'isolation phonique d'un local libre en sous-sol de l'équipement et la fabrication d'un caisson en chantier de jeunes.

Le coût de cette opération est évalué à 140 000 F, financés comme suit :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Ville de Lille | : 70 000 F (ligne "projets d'aménagement de quartier") |
| - Etat-Région (Contrat de Ville) | : 70 000 F. |

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 mars 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- confirmer la réalisation de cette opération.
- prévoir le financement correspondant de la participation de la Ville sur la ligne "projets d'aménagement de quartier",
- solliciter la participation de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes les subventions obtenues.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/288

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 -
Quartier de Lille-Sud - Création d'une
"Maison de l'Emploi" - Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Monsieur,

Dans le cadre du programme 1995 du Contrat de Ville, le Conseil Municipal a, par délibération du 19 décembre 1994, décidé la création d'une "Maison de l'emploi", à Lille-Sud, par l'aménagement d'une friche commerciale, située 53, rue du Faubourg des Postes, en cours d'acquisition par la Ville.

Cet immeuble regroupera :

- une antenne ANPE,
- le lieu-ressource de la Mission Locale,
- Sud-Insertion,
- une permanence ASSEDIC.

Le coût des travaux d'aménagement est évalué à 1 140 939 F TTC, conformément au devis estimatif ci-dessous :

- gros oeuvre, démolition, couverture	:	300 000 F
- menuiserie, plâtrerie	:	176 730 F
- chauffage, sanitaire, plomberie, électricité	:	213 043 F
- faux plafonds, cloisons	:	34 436 F
- peinture, revêtements de sols	:	276 730 F
- honoraires	:	100 000 F
- contrôle technique	:	40 000 F

Cette opération peut bénéficier, au titre du dispositif Contrat de Ville, d'une subvention de 50 % du coût HT des travaux.

Le plan de financement serait donc établi comme suit :

- participation de la Ville	:	659 936 F
- participation de l'Etat-Région (50 % du coût HT)	:	481 003 F

Nous vous demandons donc de bien vouloir :

- arrêter le plan de financement ci-dessus,
- solliciter de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire, la subvention correspondante,
- admettre en recettes le financement obtenu.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 1995

N° 95/289

OBJET

Dérogation à la règle
du repos dominical des salariés

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 221.6 du Code du Travail prévoit la possibilité, pour une entreprise, de solliciter, auprès du Préfet, l'autorisation d'employer du personnel le dimanche, par dérogation à la règle du repos dominical. Saisi d'une telle demande, le Préfet doit alors consulter, pour avis, le Conseil Municipal, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les Syndicats d'employeurs et de travailleurs de la Commune. Toutefois, il prend sa décision sans être lié par ces avis.

Par délibération du 10 octobre 1994, vous avez confirmé votre avis du 17 juillet 1956, défavorable d'une manière générale à l'emploi de salariés le dimanche, sauf en ce qui concerne les zones situées autour des marchés et certaines sociétés dont l'interruption d'activité pourrait nuire gravement à la clientèle.

Dans le cadre de la procédure précitée, la Société COLAS NORD PICARDIE de Villeneuve d'Ascq sollicite auprès du Préfet de la Région Nord- Pas-de-Calais, Préfet du Nord, l'autorisation d'employer du personnel salarié afin d'effectuer, à la demande de la Direction Départementale de l'Equipeement, des travaux sur l'autoroute A1, sur la partie Sud de Lille. Ces travaux nécessitant une interruption de la circulation routière devront être réalisés en fin de semaine quand le trafic est moindre.

Interrogée sur les dates, la Direction Départementale de l'Equipeement nous a confirmé que leur exécution interviendra les 13 et 14 mai ainsi que les 20 et 21 mai ; en cas de conditions climatiques défavorables, ils seraient reportés aux 10 et 11 juin ainsi qu'aux 17 et 18 juin.

Considérant que le Comité d'Etablissement de la Société COLAS NORD PICARDIE a donné son approbation à l'emploi de salariés pour la présente circonstance, d'une part, que la Direction Départementale de l'Equipeement mettra en place les déviations indispensables pour assurer l'accès à Lille, dans l'éventualité où les travaux seraient reportés aux 11 et 18 juin, jours des élections municipales, et envisage d'ouvrir ces deux dimanches, le sens de circulation vers Lille, d'autre part, nous vous proposons, votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 24 mars 1995, entendue, de formuler un avis favorable à l'emploi de personnels salariés les dimanches 14 et 21 mai ou les 11 et 18 juin 1995, par la Société COLAS NORD PICARDIE, afin d'effectuer des travaux sur l'autoroute A1

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - service Reprographie